



Direction Territoriale Sud-Ouest
Agence Interdépartementale de Bordeaux
Unité Territoriale du Bassin d'Arcachon

Département de la GIRONDE – 33
Arrondissement de BORDEAUX
Canton de La Teste de Buch
Région IFN : codification IFN : 33.0
codification ONF : 512
DILAM Dunes littorales de Gascogne

FORET DOMANIALE DE La TESTE de BUCH

Surface (arrondie à l'axe) : 2 030.94 ha

**REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER
2004-2021
18 ans**

Altitude : supérieure 87 m
 inférieure 0 m
 moyenne 30 m

Essence : pin maritime 84 %
 Chênes divers 1 %
 Arbousier 1 %
 Vides non boisables 14 %

SOMMAIRE

<u>TITRE 0 – RENSEIGNEMENTS GENERAUX</u>	p. 6
0.1 Désignation et situation de la forêt.....	p. 6
0.2 Surface de la forêt.....	p. 8
0.3 Procès verbaux de délimitation ou de bordage.....	p. 8
0.4 Parcellaire.....	p. 9
0.5 Droits divers et concessions	p. 9
 <u>TITRE I - ANALYSE du MILIEU NATUREL</u>	 p. 10
1.1 Facteurs écologiques	p. 10
1.1.1 Topographie et hydrographie	p. 10
1.1.2 Climat.....	p. 11
1.1.3 Géologie	p. 14
1.1.4 Pédologie.....	p. 14
1.1.5 Synthèse des facteurs écologiques : les stations forestières	p. 15
1.2 Habitats naturels.....	p. 16
1.3 ZNIEFF et ZICO	p. 21
1.4 Flore	p. 21
1.4.1 Etages et séries de végétation.....	p. 21
1.4.2 Relevés des espèces végétales remarquables.....	p. 21
1.4.3 Répartition des essences forestières	p. 22
1.4.4 Peuplements et arbres remarquables	p. 23
1.4.5 Précisions sur l'état sanitaire des peuplements	p. 23
1.5 Description des peuplements forestiers.....	p. 23
1.6 Faune sauvage	p. 27
1.6.1 Relevé des espèces animales remarquables.....	p. 27
1.6.2 Autres espèces présentes.....	p. 27
1.7 Risques naturels, d'ordre physique pesant sur le milieu	p. 28
1.8 Risques d'incendie	p. 30
 <u>TITRE II - ANALYSE DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX</u>	 p. 31
2.1 Production ligneuse	p. 31
2.2 Autres productions : droits divers et concessions	p. 31
2.3 Activités cynégétiques.....	p. 32
2.3.1 Territoire de chasse	p. 32
2.3.2 Gibier recherché	p. 32
2.3.3 Lotissement de la chasse	p. 32
2.4 Accueil du public	p. 33
2.4.1 Fréquentation liée à la mer et aux aménagements Plans plages.....	p. 34
2.4.2 Fréquentation diffuse liée à la découverte et la promenade	p. 35
2.4.3 Fréquentation du CD 218	p. 36
2.4.4 Fréquentation indésirable de certains sites.....	p. 36
2.5 Paysages	p. 36

2.5.1 - Analyse à l'échelle du massif :	p. 36
2.5.1.1 Le contexte territorial	p. 36
2.5.1.2 Les unités paysagères	p. 37
2.5.2 – Analyse à l'échelle de la forêt :	p. 37
2.5.2.1 Inventaire des paysages, sites et éléments remarquables	p. 37
2.5.2.2 Analyse de la sensibilité en fonction des attentes du public	p. 38
2.5.2.3 Analyse de la sensibilité en fonction des regards du public	p. 39
2.5.2.4 Analyse de points spécifiques	p. 40
2.5.2.5 Identification des points noirs paysagers	p.43
2.6 Richesses culturelles	p. 43
2.7 Sujétions diverses	p. 44
2.8 Statuts et règlements pour la protection des milieux se superposant au régime forestier.....	p. 45
2.9 Consultation des collectivités locales	p. 45

TITRE III – GESTION PASSEE p. 46

3.1 Traitements sylvicoles	p. 46
3.1.1 Historique de l'évolution de la forêt sur la partie littoral de La Teste	p. 46
3.1.2 Traitements antérieurs	p. 47
3.1.3 Dernier aménagement forestier	p. 47
3.2 Bilan financier du dernier aménagement.....	p. 49
3.3 Traitements des autres éléments naturels	p. 52
3.4 Etat des limites et des équipements	p. 52
3.4.1 Etat des limites	p. 52
3.4.2 Etat des voies et fossés	p. 52
3.4.3 Place de dépôt.	p. 53
3.4.4 D.F.C.I.....	p. 53
3.4.5 Equipements d'accueil du public	p. 54
3.5 Equipements destinés à l'observation et à la recherche	p. 56

TITRE IV – SYNTHESES : OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX p. 58

4.1 Problèmes posés – Solutions retenues.....	p. 58
4.2 Définition des objectifs principaux, division de la forêt en séries	p. 60
4.3 Décisions fondamentales relatives à la première série	p. 60
4.3.1 Mode de traitement - méthode d'aménagement	p. 60
4.3.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité.....	p. 60
4.3.3 Détermination de l'effort de régénération	p. 61
4.3.4 Classement des unités de gestion	p. 63
4.4 Décisions fondamentales relatives à la seconde série	p. 65
4.4.1 Mode de traitement - méthode d'aménagement	p. 65
4.4.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité.....	p. 66
4.4.3 Détermination de l'effort de régénération	p. 67
4.4.4 Classement des unités de gestion	p. 68

TITRE V – PROGRAMMES D'ACTIONS p. 71

5.1 Dispositions concernant le foncier	p. 71
5.2 Programme d'actions relatif à la première série	p. 71
5.2.1 Opérations sylvicoles : coupes	p. 71

5.2.2 Opérations sylvicoles : travaux	p. 73
5.2.3 Dispositions en faveur de l'accueil du public	p. 76
5.2.4 Dispositions particulières liées au site classé.....	p. 77
5.3 Programme d'actions relatif à la seconde série	p. 78
5.3.1 Opérations sylvicoles : coupes	p. 78
5.3.2 Opérations sylvicoles : travaux	p. 80
5.3.3 Dispositions en faveur de l'accueil du public	p. 82
5.3.4 Mesures concernant la protection contre les risques naturels	p. 85
5.3.5 Dispositions particulières liées au site classé.....	p. 86
5.4 Dispositions communes aux deux séries.....	p. 87
5.4.1 Opérations en faveur du maintien de la biodiversité.....	p. 87
5.4.1.1 Gestion du sous étage feuillu	p. 87
5.4.1.2 Gestion des peuplements feuillus irréguliers en plein.....	p. 88
5.4.1.3 Gestion des pentes Est.....	p. 88
5.4.1.4 Gestion des lisières.....	p. 89
5.4.1.5 Gestion du cordon dunaire	p. 89
5.4.1.6 Bilan financier	p. 89
5.4.2 Dispositions en faveur de la faune sauvage.....	p. 89
5.4.3 Gestion de l'équilibre faune/flore – chasse	p. 90
5.4.3.1 Evolution de certaines espèces.....	p. 90
5.4.3.2 Méthode de suivi à mettre en place.....	p. 91
5.4.3.3 Lotissement	p. 91
5.4.4 Dispositions en faveur des paysages	p. 91
5.4.4.1 Suppression des points noirs paysagers	p. 91
5.4.4.2 Valorisation esthétique d'éléments remarquables.....	p. 92
5.4.4.3 Précautions nécessaires dans l'exécution des coupes	p. 93
5.4.4.4 Précautions nécessaires dans l'exécution des travaux	p. 94
5.4.4.5 Précaution nécessaire dans l'intégration des équipements.....	p. 96
5.4.5 Mesures générales concernant l'équipement de la forêt.....	p. 97
5.4.5.1 Desserte routes forestières revêtues et empierrées	p. 97
5.4.5.2 Places de dépôts	p. 97
5.4.5.3 Bilan des mesures liées à l'équipement de la forêt	p. 98
5.4.6 D.F.C.I.	p. 98
5.4.7 Mesures générales d'ordre sanitaire	p. 99
5.4.8 Programme d'observation et recherche.....	p. 99
5.4.9 Actions de communication.....	p. 100

VI - BILAN ECONOMIQUE et FINANCIER p. 101

6.1 Récoltes prévisibles et passées	p. 101
6.2 Recettes prévisibles et passées	p. 101
6.3 Dépenses prévisibles et passées	p. 101
6.4 Bilan prévisible et passé.....	p. 101

ANNEXES

1. Tableau de concordance parcellaire
2. Liste des autorisations de passage et concessions
3. Etat synthétique des peuplements
4. Bilan des coupes 1974 – 2003 Série 1 et série 2
5. Montant des crédits mis en œuvre sur le programme Plan Plage
6. Compte rendu de la réunion de présentation de l'aménagement
7. Inventaire des infrastructures linéaires : Réseau routier
8. Inventaire des infrastructures linéaires : Pare feux
9. Inventaire des infrastructures linéaires : Chemins DFCI
10. Caractéristiques dendrométriques des scénarios sylvicoles
11. Programme des coupes - Groupe de régénération – Série 1
12. Programme des coupes - Groupe de d'amélioration – Série 1
13. Programme des coupes - Groupe de régénération – Série 2
14. Programme des coupes - Groupe de d'amélioration – Série 2
15. Normes des travaux de régénération
16. Normes de travaux d'amélioration
17. Programme indicatif des travaux par année et par parcelle
18. Etat récapitulatif des coupes et travaux sylvicoles
19. Programme annuel d'entretien des plans plage
20. Programme annuel d'entretien des pistes cyclables
21. Schémas type de traitement des lisières
22. Schémas type d'intégration paysagères des coupes rases
23. Bilan annuel des recettes et des dépenses

Bibliographie

DOCUMENTS CARTOGRAPHIQUES

1. Plan de situation de la forêt
2. Carte du parcellaire forestier
3. Carte des stations forestières
4. Carte des statuts de protection
5. Carte de types de peuplements
6. Carte des sensibilités paysagères
7. Cartes des équipements et des infrastructures
8. Carte de localisation des coupes
9. Carte d'aménagement

TITRE 0 – RENSEIGNEMENTS GENERAUX

0.1 - Désignation et situation de la forêt

- Forêt Domaniale de la TESTE de BUCH
- Département de la Gironde
- Arrondissement de Bordeaux
- Canton de La Teste de Buch
- Communes : La Teste de Buch

La forêt est rattachée à La Direction Territoriale Sud-Ouest
Agence Interdépartementale Dordogne - Gironde - Lot et Garonne
Unité Territoriale du Bassin d'Arcachon

Cette forêt a étéensemencée artificiellement entre 1807 et 1816 dans le cadre du programme de fixation des dunes de Gascogne sous l'impulsion de Nicolas Bremon tier.

Le chapitre « Gestion passée » détaille l'historique de ce massif

Le massif de la Teste était constitué de deux forêts importantes :

- la Teste ancienne entre Arcachon, la Teste et la Dune de Sabloneys
- la Teste nouvelle au Sud de la maison forestière des Gaillouneys.

En 1880 la superficie de forêt domaniale était alors de 2 447,31 hectares.

De 1880 à 1934 la surface forestière est ramenée à 2345.77ha :

- 1907 et 1911 : vente de 49.71 ha Cantons du Bernet et des Abatilles
- 1915 : 143.73 ha (le Mouleau, Cartey et les Sablonney) sont échangés contre 463.38 ha situé à Maubruc et Curepipe
- érosion marine importante : environ 370 ha engloutis par lamer

De 1934 à 1955, la surface forestière diminue encore de 305.72 ha :

La principale modification concerne l'affectation au Ministère des Armées de l'actuel terrain militaire du Trencat (268.50 ha)

En 1955, la contenance de la forêt était arrêté à 2 040,05 ha

Sont intervenus:

- 1957 : remise aux domaine Canton du Port : - 78.8528 ha
- 1957 : échange Etat/de VIRIEU : -2.23 ha
- 1956 : incorporation du Canton du Courneau : + 161,05 ha
- 1962 : échange avec la Société Nouvelle Gérance Maritime : +87.77 ha canton du « le Chemin de Fer »
- 1965 : remise aux domaines (CEL) : -1.98 ha (non régularisé en 1965)
- 1965 : remise aux Domaines (PTT) : -0.0124 ha (non régularisé en 1965)

Soit une surface totale de 2 205.79 ha en 1965

Mais après révision du cadastre, les extraits de matrice modifient la contenance de la forêt et la ramène à 2 196 ha 68 a 18 ca.

C'est cette surface qui était retenue lors de l'aménagement précédent

0.2 – Surface de la forêt

En 1974 la surface retenue à l'aménagement était donc de 2 196.ha 68 a 18 ça

Il convient de retenir les modifications suivantes :

- 1992 le Canton du Courneau (partie Lande située sur la commune de La Teste de Buch et Gujan Mestras)est intégré à la forêt domaniale de Lagnereau soit une réduction de 165.7320 ha et une surface totale ramenée à 2 030.94 98 ha
- la régularisation effective des remises aux Domaines (CEL et PTT) est réalisée pour une surface à déduire de 2 .005 hectares soit 126 m2 de plus que ce qui était indiqué sur le précédent aménagement

- la surface théorique totale est donc de 2030.9372 ha

- aujourd'hui les matrice cadastrales indiquent une surface de 2032.88 92 ha
- la différence provient de la parcelle cadastrale DE 25 de 1 ha 95 20 qui est porté sur les matrices cadastrales au compte de l'Etat - Ministère de l'Agriculture Mais cette parcelle non riveraine de la forêt domaniale ne fait pas partie du massif domanial de la Teste

Cette erreur est à régulariser auprès des services fiscaux

La surface cadastrale à prendre en compte est donc effectivement de 2 030. ha 9 a 372 ca.

Suite à l'érosion marine particulièrement importante sur le Nord du massif, il a tout de même été décidé de maintenir dans la surface domaniale des secteurs qui font partis au 1^{er} janvier 2005 du Domaine Public Maritime.

Une planimétrie réalisée grâce au SIG fait apparaître que **48.88 hectares** sont maintenant immergés ou constituent la plage : 4 parcelles cadastrales ont complètement disparues et 15 parcelles le sont en partie.

De même sur les zones en accrétions, les parties dunaires qui ne sont pas sur des parcelles cadastrales Ministère de l'Agriculture ne sont pas prises en compte.

La régularisation cadastrale des surfaces érodée doit se faire par bornage.

Mais, vu qu'il n'y pas d'enjeux importants en ces deux milieux naturels que constituent la forêt domaniale et le Domaine Public Maritime, il n'y a pas lieu pour l'instant de réaliser une opération coûteuse de délimitation. Elle aurait certes l'intérêt de fixer à un moment donné la surface exacte de la forêt domaniale, mais elle serait rapidement caduque vu que l'érosion marine est malheureusement continue sur ce secteur.

En conséquence la surface retenue pour l'aménagement forestier de 2004 – 2021 est donc de :

2 030.ha 93 a 72 ca

Cette surface forestière totale se décompose en :

- | | |
|--|---------------|
| • Surface forestière réduite (SFR) | 1792 ha 01 01 |
| • Surface non boisée : dunes blanches et grises | 129 ha 78 08 |
| • Surface non boisée : infrastructures, Maisons forestières | 60 ha 26 43 |
| • Surface en eau (érodée depuis la dernière révision cadastrale) | 48 ha 88 20 |

TOTAL	2 030 ha 93 72
--------------	-----------------------

0.3 – Procès verbaux de délimitation ou de bornage

Les limites de la forêt domaniale sont bien définies, sauf sur la partie Ouest du massif puisque la limite avec le DPM n'a jamais été bornée et qu'elle évolue en permanence.

Les limites avec les propriétés riveraines sont bornées

Il existe trois documents importants relatifs aux limites de la forêt domaniale

- un procès verbal de délimitation et de bornage partiel de la forêt domaniale de la Teste et de diverses propriétés (20 mai 1886) :
- un plan de bornage entre la forêt domaniale et divers propriétaires au lieu dit curepipe (parcelle 1 et 2)
- un plan de bornage entre la forêt domaniale, la commune de Biscarosse et le Ministère de la Défense au lieu dit Trencat Sud (parcelle 34, 35, 107, 108) et Trencat Nord (parcelle 28 et 106)

A ce jour, on dénombre les bornes suivantes :

- PF de Bayonne : nord 9u et sud 7u soit : 14 bornes
- PF de Cazaux et de la limite Est, 5 bornes
- PF de Peyroutas : 10 bornes
- Limite parcelle 1 et 2 : 46 bornes
- Limite forêt domaniale- Commune de Biscarosse : 5 bornes
- Limite Trencat nord : 2 bornes
- Limite Trencat sud : 2 bornes

Précisons également que les limites de la parcelle cadastrale BL 4 « Cippe Brémontier » sont également clairement définies (4 bornes)

Par contre, les bornes des parcelles CK 23 et 24 qui délimitent les parcelles de la maison forestière de Gaillouneys sont en partie ensevelies sous le sable (3 bornes restantes)

0.4 – Parcellaire

Par rapport à l'aménagement précédent le parcellaire a été très peu modifié.

Par contre, un sous parcellaire individualisant les unités de gestion a été mis en place

Depuis de nombreuses années, les impératifs sylvicoles mais surtout paysagers ont obligé le gestionnaire à ne réaliser des régénérations que sur des parties de parcelles. Ce sous parcellaire prend donc en compte les changements de type et d'âge des peuplements. Il est généralement bien visible sur le terrain.

De plus, ce sous parcellaire individualise également les zones pentues ne pouvant être gérées de manière traditionnelle.

La forêt est donc divisée en 43 parcelles numérotées de 1 à 35 pour la première série et de 101 à 108 pour la seconde série.

Ceci représente 203 unités de gestion.

La surface moyenne de ces unités de gestion est donc de 9,47 ha, avec un maximum de 51,96 ha pour la parcelle 17a et un minimum de 0,41 ha pour la parcelle 15d.

La liste des parcelles cadastrales et forestières ainsi que la correspondance sont récapitulées dans le tableau de l'annexe 1.

La carte du parcellaire forestier est jointe au rapport d'aménagement (carte 2)

Sur cette carte ne figure pas la « Cippe Brémontier », parcelle non contiguë au massif littoral.

0.5 – Droits divers et concessions

Il existe une enclave sur ce massif : le terrain militaire du Trencat.

Ce terrain a été remis par l'administration des eaux et Forêt à l'armée de l'air par procès verbal du 10 mars 1956.

Il a été échangé par procès verbal du 10 mars 1956 en contrepartie de 155,55 ha situés sur la commune de la Teste de Buch et de Gujan Mestras. (Canton du Courneau intégré à la forêt domaniale de Iagnereau)

Il n'y a pas de droit d'usage sur ce massif.

Par contre, des autorisations de passage et des concessions existent.

On trouvera en annexe 2 la liste de ces autorisations.

TITRE 1 - ANALYSE du MILIEU NATUREL

1.1 – Facteurs écologiques

1.1.1 - Topographie et hydrographie

Elle est représentée dans sa totalité sur les cartes de l'I.G.N. N° 1339 ET « Biscarrosse » et 1337 ET « Bassin d'Arcachon ».

Topographie

D'Ouest en Est on rencontre :

- **le premier cordon dunaire** constitué de dunes non boisées et jouant un rôle de protection Il peut être :
 - absent dans les secteurs où l'érosion marine est importante
 - bien calibré là où la dune anthropique existe encore
 - constitué de dunes libres dans le secteur de La Salie suite à l'apport important de sable marin (zone d'accrétion)
- **une zone à l'Ouest du CD 218 d'environ 1 km de large relativement plate** et où les dunes modernes barkanoides présentes sont boisées et d'altitude modérée : environ 20 mètres
- **le secteur situé à l'Est du CD 218** est par contre constitué de barkanes au relief plus tourmenté : l'altitude augmente jusqu'à 87 mètres, les pentes Est sont fortes (parfois 50 mètres de dénivelé avec une pente de 50%). **Certaines de ces barkanes se sont superposées à des dunes anciennes.**
Ces dunes boisées sont donc après la dune la dune du Pyla les dunes boisées les plus hautes du littoral atlantique
- Les dunes anciennes subsistantes de type parabolique sont situées à l'Est du massif, en forêt usagère

Hydrographie

Ces cordons dunaires ont bloqué les écoulements d'eau provenant du plateau Landais ; Ils sont donc à l'origine de la création du lac de Cazaux –Sanguinet qui touche le massif à l'EST.

Le massif se situe donc entre l'océan atlantique et ce lac ce qui explique la présence d'une nappe phréatique proche de l'altitude 0.

Le faible granulométrie des sables dunaires permet une bonne rétention en eau par capillarité, et la présence d'une nappe perchée.

Dans certaines dépression d'arrière dune cette nappe perchée peut affleurer en période de fortes pluies.

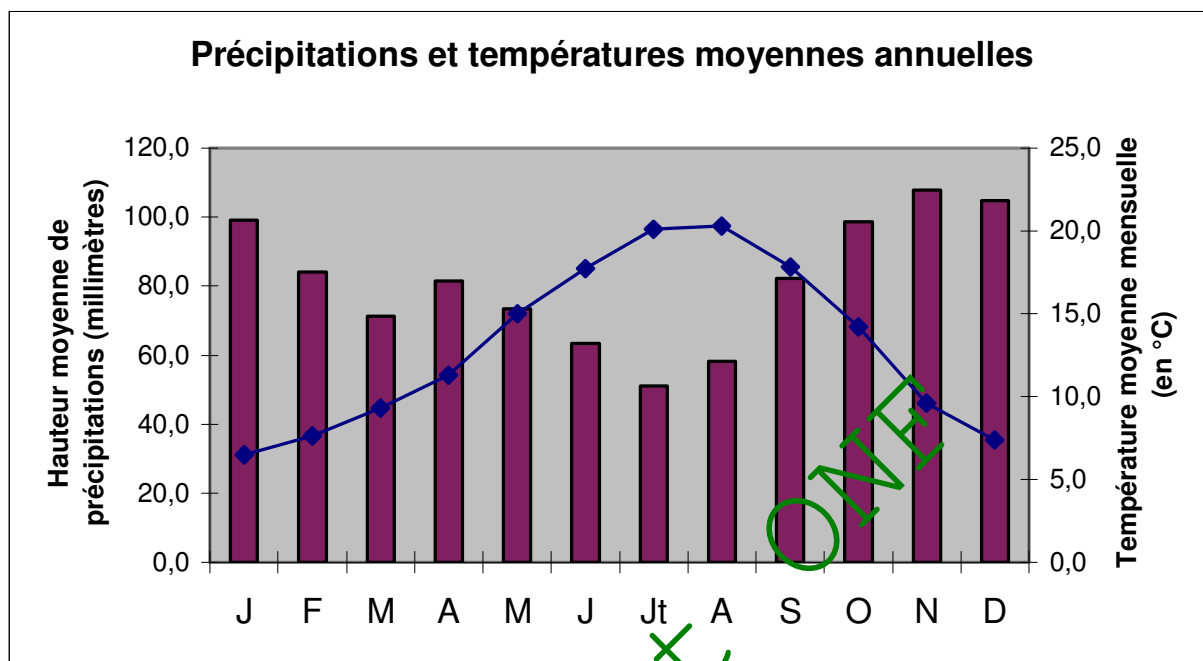
A noter que cette nappe affleure sur certains points des plages en érosion si bien que l'on a des écoulements d'eau douce en provenance de la nappe phréatique sur le DPM Il n'est recensé qu'un seul point d'eau naturel permanent. il est situé au trencat sud (parcelle 108)

Il n'y pas d'autre élément s'intégrant au réseau hydrographique.

1.1.2 - Climat

Cette forêt subit l'influence atlantique de l'océan. Les hivers sont doux et pluvieux et les étés chauds et secs, c'est un climat océanique.

Poste de La Teste (période 1971-2000)



Pluviométrie

De 1970 à 2000, sur La teste de Buch, la précipitation moyenne annuelle fut de 976 mm.

- ☐ D'une manière générale, la pluviosité augmente du nord vers le sud de la région Aquitaine. Il existe également un gradient croissant du littoral vers l'intérieur des terres au bord de l'océan.
- ☐ La pluviosité du massif est fortement influencée par le relief des dunes. Les pluies d'orage en été, passent souvent en dehors du massif, à l'Est, étant détournées par la masse que constitue l'étang de Cazaux.
- ☐ La saison pluvieuse cours d'octobre à janvier avec un maximum en automne et un minimum plus ou moins net d'avril à septembre.
- ☐ La neige est rare (moins de 2 jours par an en moyenne et 2 à 6 jours de grêle par an), les précipitations sont en grande majorité des pluies souvent fines (entre 10 et 15 jours d'orages par an, soit moins que la moyenne d'Aquitaine).

Nombre de jours de pluie

La station de Biscarrosse distante de 20 km au Sud Est de massif compte de 1965 à 1994 une moyenne de 123,7 de jours de pluie par an ≥ 1 mm. La distribution annuelle est assez inégale et se caractérise par:

- ☐ Un maximum de fin d'automne début hiver (décembre - janvier)

☐ Un minimum estival en juillet.

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	An
L.V.	12,8	11,1	11,5	11,2	10	7,6	6,1	7,2	8,9	10,4	12	12,7	123,7

Nombre moyen de jours de pluie ≥ 1 mm, période 65 à 94.

Les précipitations sous forme neigeuse demeurent très marginales.

Bilan hydrique

L'évapotranspiration potentielle (ETP) est d'environ 750 mm. Elle dépasse 100mm en moyenne de mai à août (maximum en juillet 140 mm).

Le déficit hydrique pendant la période estivale (avril à septembre) est d'environ 250 mm au sud du Bassin d'Arcachon. Pendant la saison estivale, le sol peut donc rester desséché sur plusieurs dizaines de centimètres.

Températures (station de la Teste 1970 –2000)

Biscarosse	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	An
M.A.	6.5	7.6	9.3	11.3	15	17.7	20,1	20,3	17.8	14.2	9.6	7.4	13.1
M.m.A.	2.3	2.9	4	6.2	9.8	12.7	14.7	14.6	11.8	9.1	5	3.4	8.1
M.M.A.	10.7	12.3	14.6	16.3	20.1	22.7	25.6	26	23.7	19,3	14,1	11,5	18.1

M.A.= Moyenne annuelle, M.m.A.= Moyenne des minima annuels, M.M.A.= Moyenne des maxima annuels

La température annuelle moyenne au cours de ces 30 années est assez élevée, ce qui atteste de l'influence atlantique « chaude » tout au long du littoral aquitain.

L'amplitude thermique annuelle faible confirme le rôle tampon de l'Océan. Elle est due à des températures minimales plus élevées qu'à l'intérieur des terres.

Janvier demeure le mois le plus froid. Juillet et août sont les mois les plus chauds. Les amplitudes thermiques mensuelles croissent régulièrement de janvier à juillet-août.

Le gel

Le nombre moyen de jours de gel est très faible à proximité de la côte, mais l'effet tampon de l'Océan chute rapidement avec l'éloignement du rivage. Les gelées n'apparaissent en général qu'en novembre et se poursuivent jusqu'en mars. Cependant les minima absolus relevés depuis 1951 dépassent -10°C (années 1956, 1963, et surtout janvier 1985: -13,4°C à Arcachon, ainsi que février 1986: -6,3°C).

Les fortes chaleurs

Le nombre moyen de jours chauds est plus élevé vers l'intérieur des terres qu'à proximité immédiate de l'Océan. Les températures maximales absolues des mois de juin à septembre sont comprises entre 35 et 40°C.

Insolation

L'insolation est très élevée dans les stations côtières (près de 2200 heures à Biscarosse-Nauwas), ce qui classe le littoral aquitain parmi les régions les plus ensoleillées de France. Les mois d'avril à septembre, les plus ensoleillés, totalisent plus de 200 heures chacun.

L'insolation de la période hivernale demeure par contre relativement faible, en relation avec un temps fréquemment perturbé et des maxima de pluviosité mensuelle.

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	An
Biscarosse	89	110	177	202	236	262	288	258	211	178	104	77	2192

Insolation en heures, période 1966-1987.

Vents

80% des vents de vitesse supérieure à 30 Km/h sont de direction sud-ouest à nord-ouest. Les vents de direction comprise entre 220° et 320° totalisent entre 35 et 40% des observations et de 70 à 95% des vents de vitesse supérieure à 8m/s.

Cependant leur force diminue rapidement en pénétrant vers l'Est (« rugosité » du paysage dans la zone dunaire: chaînons perpendiculaires aux vents dominants entrecoupés de dépressions, sol couvert à 80% de forêt): leur action combinée aux embruns ne porte atteinte qu'à la frange littorale.

En zone littorale 60 jours par an présentent des vents supérieurs à 58 Km/h. décembre et janvier sont les plus venteux avec 9 jours de vents forts.

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	An
Biscarosse	8,8	5,8	6,7	4,2	3,8	2,6	2,5	1,6	2,8	6,2	6,5	8,0	58

Nombre de jours de vent fort ($V > 58$ km/h), période 1961-1970 et 1971-1987.

Les vitesses maximales mensuelles du vent enregistrées depuis 1951 dépassent en général dans la zone littorale 100 km/h. Les plus fortes tempêtes se manifestent d'octobre à février, mais de violents coups de vent surviennent en toutes saisons. Les tornades, surtout estivales, affectent des zones très réduites.

Jusqu'à la tempête « historique » du 27 décembre 1999 (227 km/h enregistrés à Soulac), les effets des coups de vent étaient cantonnés à la dune littorale. Seuls les arbres malades (champignons...) donnaient quelques chablis en forêt, et de rares vòlis étaient constatés suite aux tornades passagères (vrillage). L'explication réside notamment dans le système racinaire « pivotant » que les pins ont développé dans le massif dunaire afin de trouver la nappe:

jusqu'à 3m de profondeur, souvent complété par de grosses racines verticales, et racines latérales très traçantes jouant le rôle de haubans, parfois sur un rayon de 10-15m autour du tronc. De plus, la densité élevée du bois et la hauteur plus réduite des arbres par rapport à leur circonférence confèrent une résistance mécanique supérieure.

1.1.3 Géologie

Le massif forestier est implanté sur des dunes de sable d'origine éolienne.

Le matériau originel chimiquement très pauvre et très filtrant : sable quartzeux très pauvre en argile (1% environ) et en limon (2%), avec des teneurs en fer et en aluminium très réduites

A l'est du massif (parcelle 2) on constate un chevauchement des apports de sables : des sables récents ont recouvert un sol forestier déjà bien développé sur d'anciennes dunes.

1.1.4 Pédologie

Sur sable dunaire, la pédogenèse est assez récente (de 3 à 5000 ans sur dunes anciennes) voire très récente, depuis la fixation artificielle des dunes au XIX^{ème} siècle.

L'activité biologique est limitée par le matériau sableux pauvre et filtrant.

Les caractères généraux de ces sols sont une richesse minérale limitée, le pH est modérément acide (entre 4 et 5,5 dans la majorité des cas), un horizon organique souvent peu développé et un humus de type mode fréquent.

Les sols les plus souvent retrouvés sur la forêt domaniale de la Teste, sont essentiellement des sols peu évolués d'apport éolien. Ils caractérisent la dune moderne (fixée en grande partie par les semis de pins au XIX^{ème} siècle). Ces sols sont propices à l'exploration racinaire, mais la très grande pauvreté du matériau originel limite la zone d'alimentation minérale.

Les profils montrent en général la succession suivante (suivant la terminologie du catalogue des types de station des dunes littorales).

- ☐ A0: 1 à 15cm selon le type de végétation.
- ☐ A1: 0 à 10cm, grisâtre-brunâtre clair, un peu humifère (taux de matière organique <1%).
- ☐ A2: 2 à 15cm, blanchâtre un peu grisâtre.
- ☐ Bh: 6 à 30cm, jaunâtre très pâle à jaune-brunâtre clair.

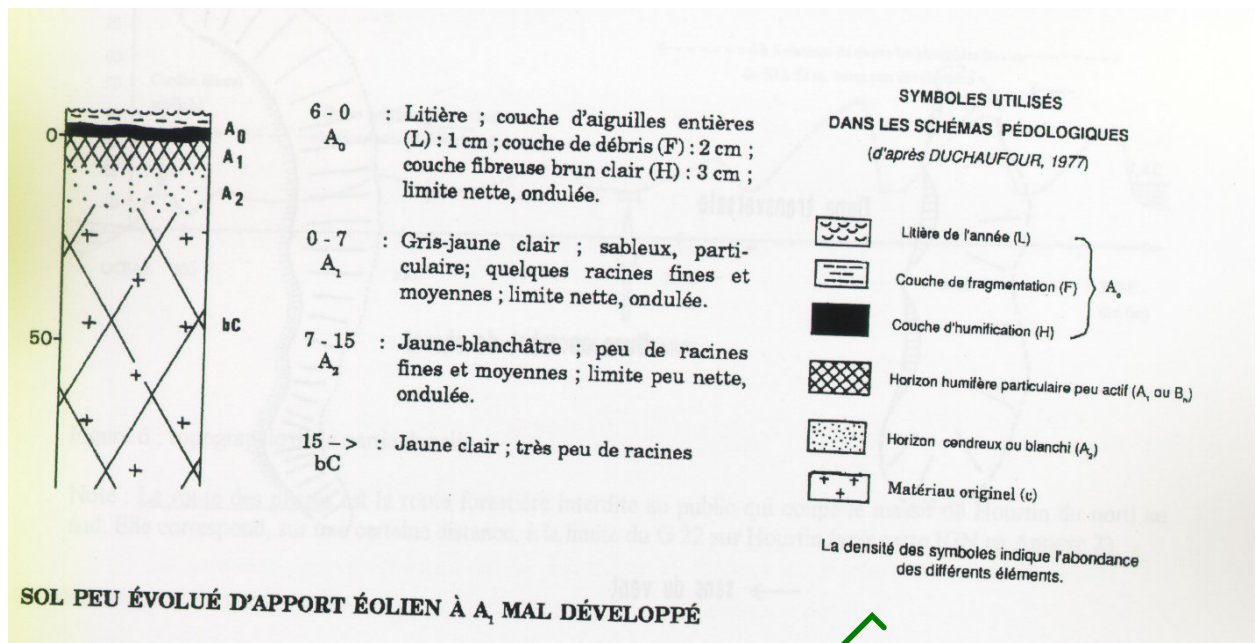
Dans les parcelles dont le sous-bois est peu acidifiant (chêne, arbousier), l'humus est un dysmoder: le brassage des horizons organiques et minéraux se fait mieux.

Un mor peut se développer pour des A0 formés exclusivement à partir d'aiguilles de pin: l'activité biologique est très faible et l'incorporation de la matière organique très lente.

D'une façon générale, les sols développés sur dunes modernes sont tous bien drainés. Seule, quelques zones localisées caractérisées par la présence d'espèces hygrophiles (saule, molinie), présente des sols hydromorphes résultant de la présence d'une nappe.

Figure a : profil pédologique

D'après le catalogue des types de station forestière des dunes du littorales aquitaines et du Marensin de J.M. SAVOIE.



1.1.5 - Synthèse des facteurs écologiques : les stations forestières (cf. carte 3)

Le catalogue des types de stations forestières des dunes littorales aquitaines publié en 1990 constitue un ouvrage de synthèse qui propose une classification des stations mais également les corrélations stations – productivité du pin maritime.

L'ensemble de la forêt domaniale se situe dans des types de station sur sols peu évolués d'apport éolien.

A noter tout de même que les parcelles 1 et 2 sont situées sur des dunes anciennes qui ont été ensablées à partir du 18^{ème} siècle.

Les stations 33 et 34 rencontrées traditionnellement sur les dunes paraboliques ne sont donc pas présentes de manière significative sur le massif domanial.

Par ordre décroissant de richesse chimique, on rencontre :

- **Le type 231 : station mésophile à fougère aigle sur sol peu évolué d'apport éolien**
Cette station rare est caractérisée par la formation d'un début d'horizon organique sur environ 10 cm. Le cortège floristique est constitué principalement d'espèces mésophiles et d'espèces ligneuses rares sur ce massif : Fragon, Houx, Aubépine monogyne, Prunelier, Poirier.
Les potentialités de croissance du pin maritime sont bonnes.
Cette station est présente de manière très localisée sur les parcelles 1 et 2, mais vu les surfaces peu importantes concernées, elle n'a pas été cartographiée.

- **Le type 232a** : *station oligotrophe sur sol peu peu évolué moyennement humifère à tendance mésotrophe*

Ce type de station, au sol quelque peu enrichi en matière organique, assure au pin maritime une bonne croissance. Sa régénération est toutefois souvent compromise par la présence marquée d'essences feuillues et en particulier du chêne pédonculé.

La croissance très médiocre de ce chêne dissuade de le promouvoir au rang d'essence objectif susceptible d'assurer une production de bois d'œuvre. Mais sa présence au sein du massif dunaire mono spécifique crée une diversité biologique et paysagère intéressante.

- **Le type 232b** : *station oligotrophe sur sol peu peu évolué moyennement humifère nettement oligotrophe*

Station permettant également une bonne croissance au pin maritime

Le sous étage à base de chêne pédonculé est encore très présent.

- **Le type 233 A**: *station très oligotrophe sur sol peu évolué peu humifère à scleropodium purum*

Ce type de station convient au pin maritime qui malgré une croissance moyenne, s'avère être l'essence la mieux adaptée à la production de bois commercialisable.

La régénération des peuplements sur ce type de station est généralement aisée malgré la concurrence vive de l'arbousier généralement très présent.

- **Le type 233 B**: *station très oligotrophe sur sol peu humifère*

Le sol de ce type est encore plus squelettique que le précédent. La fertilité des ces stations permet tout de même la production de bois d'œuvre de pin maritime mais avec un âge de renouvellement important

- **Le type 233 C**: *station très oligotrophe à cladonia et calluna vulgaris*

Station à très faible productivité, localisé en général sur les sables les plus récents et les plus secs. Les peuplements présents sont généralement squelettiques et non pas de rôle de production.

Station	Surface	Pourcentage
232a	69,07	4
232b	193,93	11
233a	1210,26	68
233b	82,94	5
233c	113,35	6
Indéterminée	122,45	7
Total	1792,00	100

1.2 - Habitats naturels

La directive Habitat (directive n° 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992) a pour but de contribuer au maintien de la diversité biologique à l'échelle de l'Union Européenne et de maintenir ou de rétablir dans un bon état de conservation certains milieux naturels et certaines espèces.

Tous les habitats ont été classifiés suivant une codification dite « Corinne biotope ».

L'étude préalable à la rédaction du document d'objectifs Natura 2000 –sites L01- Dunes modernes du littoral Landais d'Arcachon à Mimizan Plage réalisée en 2002 par Chrystel de Beaumont, a servi de support pour la détermination des habitats naturels

Les habitats d'intérêt communautaire rencontrés sur le site figurent dans le tableau ci-dessous. Ceux classés prioritaires ont un fond grisé.

Code CORINE biotopes	Code NATURA 2000	Intitulé de la directive	Annexe
16.2111	2110-1	Dunes mobiles embryonnaires	I
16.2121	2120-1	Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i>	I
16.222	2130-2	Dunes fixées à végétation herbacée	I
16.35	2190-5	Roselière et cariçaies dunaires	I
16-29	2180-4	Chênaie pédonculée d'arrière dunes, sur sols bien drainés	I
16-29	2180-3 (x 2180-2)	Forêt dunaire de pins maritimes et de chênes lièges	I
40- 30	31-2	Lande aquitannienne à <i>Erica cinerea</i> et <i>cistus salvifolius</i>	I
53.112	Non communautaire	Phragmitaies sèches	
54.11	Non communautaire	Source d'eau douce pauvre en bases	

On recense donc deux habitats prioritaires :

- les dunes fixées à végétation herbacée ou « dunes grises », très présentes sur le site de la Salie
- les landes thermophiles se trouvent :
 - sur les accotements de routes, chemins ou pare feux,
 - ponctuellement dans la vie d'un peuplement : après la coupe rase et avant que la régénération ne se ferme le milieu. Cet habitat est donc toujours présent sur ce massif et directement lié à la technique de régénération des peuplements adultes : la coupe rase.

L'habitat le plus présent sur le massif est donc la forêt dunaire de pin maritime et de chêne liège. Mais la particularité du massif de La Teste est qu'il se situe au croisement des habitats à chêne vert (Nord Bassin) et à chêne liège (Sud Bassin et Landes)

L'habitat 2180-2 peut donc se rencontrer localement

Dunes mobiles embryonnaires

Code CORINE Biotope : 16. 2111

Code NATURA 2000 : 2110-1

Intérêt: communautaire

Situation : Bande en longueur du nord au sud, parallèle à l'océan. Cet habitat se situe entre le haut de plage et la dune blanche.

Type de sol : Sable de plage

Cortège floristique : Flore halophile telle que le Chiendent des sables (*Agropyron junceum* ou *Elymus farctus*) qui est majoritaire et caractéristique. Mais aussi le Cakilier maritime (*Cakile maritima*) et le Panicaud (*Eryngium maritimum*).

Commentaire : Cet habitat est présent sur le site de façon discontinue réparti en deux endroits précis. Sa diversité floristique est faible. Il caractérise des secteurs « d'engraissement » sans érosion. De ce fait les étendues conséquentes sont rares en Aquitaine.

Dunes mobiles du cordon littoral à *Ammophila arenaria*

Code CORINE Biotope : 16.2121

Code NATURA 2000 : 2120-1

Intérêt: communautaire

Situation : Cet habitat qui forme une bande plus ou moins large se situe parallèlement à la dune embryonnaire.

Cortège floristique : Présence dominante de l'Oyat (*Ammophila arenaria*) accompagné d'un cortège psammophile comme le Panicaud de mer (*Eryngium maritimum*), l'Euphorbe maritime (*Euphorbia paralias*), le silène de Thore (*Silene uniflora thorei*), la linaire à feuille de thym (*Linaria thymifolia*), l'Armoise (*Artemisia campestris ssp maritima*) et le Liseron des sables (*Calystegia soldanella*). Mais aussi le pourpier de mer (*Honckenia peploides*), le cakilier maritime (*Cakile Maritima*), le Gaillet des sables (*Galium arenarium*), l'Epervière laineuse (*Hieracium eriophorum*), le Liondent (*Leotondon taraxacoides*), la silène de Porto (*Silene portensis*), Bugrane rampante maritime (*Otonis repens*), Jasione maritime (*Jasione montana*), Matthiole blanchâtre (*Matthiola sinuata*)

Commentaire : Il est présent sur presque toute la longueur du site.

Dunes fixées à végétation herbacée

Code CORINE Biotope : 16.222

Code NATURA 2000 : 2130-2

Intérêt: communautaire / prioritaire

Situation : parallèle à la dune blanche et dans son prolongement, cet habitat est présent de façon quasi continue sur le site.

Cortège floristique : La flore est dominée par l'Immortelle des dunes l'Immortelle des dunes (*Helichrysum stoechas*) associée à l'Armoise de Lloyd (*Artemisia campestris ssp maritima*), la Fétuque junciforme (*Festuca juncifolia*), la Koelérie blanchâtre (*Koeleria glauca*), l'Astragale de Bayonne (*Astragalus baionensis*), la canche blanchâtre (*Corynephorus canescens*) et parfois l'Epervière laineuse (*Hieracium eriophorum*). On y trouve également la Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*), l'Oyat (*Ammophila arenaria*), le Liseron des sables (*Calystegia soldanella*), le Panicaud de mer (*Eryngium maritimum*), l'Euphorbe maritime (*Euphorbia paralias*), le Liondent (*Leotondon taraxacoides*), la linaire à feuille de thym (*Linaria thymifolia*)

Commentaire : Cet habitat est, du point de vue de sa diversité floristique, le secteur le plus intéressant du site.

Roselières et cariçaies des lettes dunaires

Code CORINE Biotope : 16.35

Code NATURA 2000 : 2190-5

Intérêt: communautaire

Situation : Observées sur la dune grise entre la Salie nord et le nord du terrain militaire

Cortège floristique : La flore est dominée par l'Immortelle des dunes (*Helichrysum stoechas*) associée à l'Armoise de Lloyd (*Artemisia campestris ssp maritima*), la Fétuque junciforme (*Festuca juncifolia*), la Koelérie blanchâtre (*Koeleria glauca*), l'Astragale de Bayonne (*Astragalus baionensis*), la canche blanchâtre (*Corynephorus canescens*) et parfois l'Epervière laineuse (*Hieracium eriophorum*). On y trouve également Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*), Oyat (*Ammophila arenaria*), Liseron des sables (*Calystegia soldanella*), Panicaut de mer (*Eryngium maritimum*), Euphorbe maritime (*Euphorbia paralias*), Liondent (*Leontodon taraxacoides*), Linaire à feuilles de thym (*Linaria thymifolia*)

Commentaire : Lors de l'époque d'observation (période estivale) aucune présence d'eau n'a pu être décelée dans ces roselières.

Chênaie pédonculée d'arrière dunes, sur sols bien drainés

Code CORINE Biotope : 16-29

Code NATURA 2000 : 2180-4

Intérêt: Communautaire

Situation : Cet habitat a été localisé sur les versants Est de dunes.

Cortège floristique :

- Strate Arborée : Pin maritime des Landes (*Pinus pinaster*), Chêne pédonculé (*Quercus robur*) Chênes lièges (*Quercus suber*), Arboisier (*Arbutus unedo*)

- Strate arbustive : Arbousier (*Arbutus unedo*), Fragon (*Ruscus aculeatus*), Houx (*Ilex aquifolium*), Ajonc (*Ulex europaeus*), Genêt (*Cytisus scoparius*) Bruyère à balais (*Erica scoparia*), Ronce à feuille d'orme (*Rubus ulmifolius*), Chêne tauzin (*Quercus pyrenaica*), Chêne pédonculé (*Quercus robur*)

-Strate herbacée Chèvrefeuille (*Lonicera peryclimenum*), Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*), Garance voyageuse (*Rubia peregrina*), Germandrée scorodaine (*Teucrium* Lierre (*Hedera helix*), Sabline des montagnes (*arenaria montana*), Laîche à pillules (*Carex pilulifera*), Brachypode des bois (*Brachypodium sylvaticum*), Potentille des montagnes (*Potentilla montana*), laîche des sables (*Carex arenaria*), Flouve odorante (*anthoxanthum odoratum*)

Forêt dunaire de pin maritime et de chêne liège

Code CORINE Biotope : 16-29

Code NATURA 2000 : 2180-3

Intérêt: communautaire

Situation : Cet habitat est présent de manière très localisé au Sud de La Salie.

Cortège floristique :

- Strate Arborée : Chêne liège (*Quercus suber*), Pin maritime des Landes (*Pinus pinaster*), Chêne pédonculé (*Quercus robur*), Chêne tauzin (*Quercus pyrenaica*), Robinier faux accacia (*Robinia pseudoacacia*), Arbousier (*Arbutus unedo*)

- Strate arbustive : Arbousier (*Arbutus unedo*), Ajonc (*Ulex europaeus*), Genêt (*Cytisus scoparius*), Ciste à feuilles de sauge (*Cistus salvifolius*), Bruyère cendrée (*Erica cinerea*), Bruyère à balais (*Erica scoparia*), Ronce à feuilles d'orme (*Rubus ulmifolius*), Chêne tauzin (*Quercus pyrenaica*), Chêne pédonculé (*Quercus robur*), Chêne liège (*Quercus suber*)

-Strate herbacée : Arbousier (*Arbutus unedo*), Chèvrefeuille (*Lonicera peryclimenum*), Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*), Garance voyageuse (*Rubia peregrina*), Pin maritime (*Pinus pinaster*), Mélampyre (*Melampyrum pratense*), Ciste à feuilles de sauge (*Cistus salvifolius*), Ronce (*Rubus ulmifolius*), Bruyère cendrée (*Erica cinerea*), Lierre (*Hedera helix*), Chêne tauzin (*Quercus pyrenaica*) et Chêne pédonculé (*Quercus robur*) en régénération

Commentaire : habitat peu fréquent et de superficie peu importante.

Landes aquitannienne à erica cinerea et cistus salvifolius

Code CORINE Biotope : 40-30

Code NATURA 2000 : 31-2

Intérêt: communautaire / prioritaire

Situation : se rencontre en phase temporaire suite aux coupes rases de pin maritime

Cortège floristique : erica cinerea, Cistus salvifolius, ulex minor,

Phragmitaies sèches

Code CORINE Biotope : 53.112

Code NATURA 2000 :

Intérêt: Non communautaire

Situation : Cet habitat a été localisé dans le secteur de La Salie.

Type de sol : 233

Cortège floristique :

- Strate Arborée : Pin maritime des Landes (*Pinus pinaster*), Chêne pédonculé (*Quercus robur*), Chêne tauzin (*Quercus pyrenaica*), quelques Chênes lièges (*Quercus suber*) Arbousier (*Arbutus unedo*), Houx (*Ilex aquifolium*)

- Strate arbustive : Arbousier (*Arbutus unedo*), Ajonc(*Ulex europaeus*), Genêt (*Cytisus scoparius*), Ciste à feuilles de sauge (*Cistus salvifolius*), Bruyère cendrée (*Erica cinerea*), Bruyère à balais (*Erica scoparia*), Ronce à feuille d'orme (*Rubus ulmifolius*), Chêne tauzin (*Quercus pyrenaica*), Chêne pédonculé (*Quercus robur*)

-Strate herbacée : Arbousier (*Arbutus unedo*), Chèvrefeuille (*Lonicera peryclimenum*), Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*), Garance voyageuse (*Rubia peregrina*), Pin maritime (*Pinus pinaster*), Germandrée scorodoine (*Teucrium scorodania*), Mélampyre (*Melampyrum pratense*), Ciste à feuilles de sauge (*Cistus salvifolius*), Ronce (*Rubus ulmifolius*), Jonc aigu (*Juncus acutus*), Bruyère cendrée (*Erica cinerea*), Lierre (*Hedera helix*),

Chêne tauzin (*Quercus pyrenaica*), Chêne pédonculé (*Quercus robur*), Calamagrostide terrestre (*Calamagrostis epigejos*)

1.3 - ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique), ZICO (Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux) et autres statuts concernant la forêt

La carte N° 4 localise les différentes mesures s'appliquant sur le massif

La partie Ouest de la forêt est incluse dans la ZNIEFF de type II n° 0002 dite « Dune moderne du littoral landais du Banc du Pineau à Contis les Bains »

Ce site n'est pas répertorié ZICO

Par contre le site **Natura 2000** « Dunes modernes du littoral Landais d'Arcachon à Mimizan Plage » est situé en partie sur ce massif domanial. Il est proposé depuis mars 2001 comme Site d'intérêt communautaire. Il est référencé fr7200710.

Ce site est mentionné pour une surface de 785 ha. Il est situé à 55% sur le département des Landes et pour 45% en Gironde.

En forêt domaniale de la Teste ce site concernerait en réalité 538.54 hectares : parcelle 27p,28,34,35, 103,104p,105p,106p,107, et108

La réalisation du document d'objectif n'a pas encore débutée.

Le ou les maîtres d'ouvrage de ces opérations ainsi que l'opérateur ne sont pas encore connus.

A noter également qu'un projet de site Natura 2000 concerne l'ensemble du site classé de la dune du Pyla et de la forêt usagère.

1.4 - Flore

1.4.1 - Etages et séries de végétation.

JM SAVOIE dans son catalogue des stations forestières indique que le massif de la Teste se situe dans la série atlantique du Chêne pédonculé.

Le massif domanial se situe à la limite sud de l'aire du chêne vert qui est très présent au nord du bassin d'Arcachon et moins fréquent sur la Teste

Par contre le chêne liège est déjà très présent.

Nous sommes donc en présence d'un climax climatique à chêne liège et chêne pédonculé.

1.4.2 - Les espèces végétales remarquables

Espèces protégées au niveau national :

La Bruyère du Portugal, *Erica lusitanica* : Trencat Sud

L'Epervière laineuse, *Hieracium eriophorum* : parcelle 1006,107 et 108

La Linaire à feuilles de thym, *Linaria thymifolia* : omniprésente sur les dunes du site

Espèces protégées au niveau régional :

Le Diotis maritime *Othantus maritimus* : présente sur le secteur de la Salie

Le Pourpier de Mer, *Honkenya peploides* : de façon ponctuelle sur l'ensemble du site

Silène de Porto, *Silene portensis* : omniprésente sur les dunes du site

1.4.3 - Répartition des essences forestières

Le pin maritime est la principale essence représentée en futaie.

Le chêne pédonculé et l'arbousier sont les essences principales de peuplements situés en versant Est de dune ou issus d'échecs de régénération.

Essence	Surface	% de la surface totale
Pin maritime	1699,11	84
Chêne pédonculé	27,66	1
Arbousier	29,62	1
Vides	274,54	14
Total	2030,94	100

Le sous étage est particulièrement abondant et caractérisé ainsi :

- il est présent sous tous les peuplements
- l'arbousier est l'essence principale du sous étage sur 80% de la surface boisée
- ce sous étage est particulièrement dense puisque la surface des peuplements où le sous étage a une couverture supérieure à 5/10ème est de 72 % de la surface boisée

Le tableau suivant indique par essence et par indice de couverture les pourcentages de surface concernées.

Importance du sous étage en 1/10ème de couverture au sol	% de la surface boisée avec Arbousier en sous étage	% de la surface boisée avec chênes divers en sous étage	Total
0	0	0	0
1	8	5	13
2	5	0	5
3	6	0	6
4	4	0	4
5	15	4	19
6	12	5	17
7	16	3	19
8	12	2	14
9	2	1	3
10	0	0	0
Total	80	20	100

Exemple : 16 % de la SFR a un sous étage à base d'arbousier dont le recouvrement est de 7/10

1.4.4 - Peuplements et arbres remarquables

Quelques individus remarquables (chênes et pins) sont situés autour de la cabane de Curepipe (parcelle 2f).

De même, des chênes pédonculés et lièges de belles dimensions sont présent sur la parcelle 24 ;

A noter que des parcelles sont retenues par le SERFOB comme peuplements classés (caractères phénotypiques et absences de gènes ibériques). Sur ces peuplements, la récolte de graines est autorisée.

1.4.5 - Précisions sur l'état sanitaire des peuplements

L'état sanitaire de la forêt est globalement bon.

Néanmoins, ces peuplements sont parfois soumis à l'attaque d'insectes et de champignons :

- la chenille processionnaire du pin peut provoquer des défoliations importantes provoquant des pertes de production. Elles occasionnent également des nuisances paysagères (peuplements défoliés) et physiques sur les personnes (démangeaisons) ;

- l'armillaire, champignon provoquant la maladie du rond est présent sur tout le massif de manière endémique. Ces attaques dispersées occasionnent des mortalités généralement limitées (quelques arbres).

Des mortalités dues à l'armillaire sont présentes localement sur le massif : parcelle 2 et 24.

Des fossés ceinturant ces zones limitent la propagation du mycélium

- de même le fomes est un champignon parasite présent sur le massif. Il provoque des dégâts importants sur le massif landais mais à priori il ne cause pas de mortalité sur cette forêt actuellement

1.5 - Description des peuplements forestiers (cf. carte des types de peuplements)

Les données sur la structure du peuplement, l'essence et l'origine génétique ont permis de dresser cette typologie issue de la DILAM »Dunes littorales de Gascogne ». La date de référence choisie pour la typologie est janvier 2004.

Cette typologie associe théoriquement cinq paramètres :

- la structure :
F. pour la futaie régulière
I. pour les peuplements irréguliers

- l'essence principale :
P.M pour le pin maritime
CHP pour le chêne pédonculé
ARB pour l'arbousier

- la classe de fertilité :

- classe **1** : hauteur dominante supérieure à 23.5 m à 40 ans, (moyenne de 25 m)
- classe **2** : hauteur dominante comprise entre 20.5 et 23.5 m à 40 ans, (moyenne de 22 m)

- classe **3** : hauteur dominante comprise entre 17.5 et 20.5 m à 40 ans, (moyenne de 19 m)
- classe **4** : hauteur dominante comprise entre 14.5 et 17.5 m à 40 ans, (moyenne de 16 m)
- classe **5** : hauteur dominante inférieure à 14.5 m à 40 ans, (moyenne de 13 m)

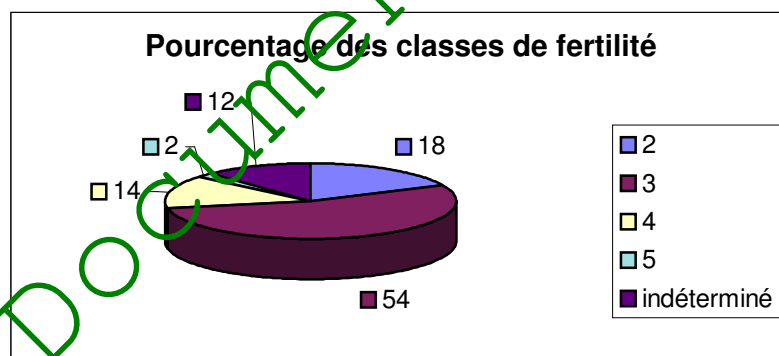
A noter que ces classes de fertilité n'ont pas pu être déterminées avec certitude sur la totalité de la surface boisée. En effet certaines parcelles ne permettent pas la détermination exacte de la classe de productivité, elles ont donc été notées AC (à confirmer). Il s'agit :

- des peuplements de moins de 10 ans ou en attente de régénération

De plus, il n'a pas été possible de déterminer la fertilité les peuplements irréguliers d'arrière dune, sur parkings ou sur les versants Est de dune

Les inventaires font apparaître les classes de productivité suivantes :

Classe de fertilité	Surface en ha	% de la surface boisée
2	309,97	17
2 AC	9,55	1
3	846,15	47
3 AC	113,19	6
4	241,71	13
4 AC	19,21	1
5	34,19	2
Indéterminée	218,05	12
Total	1792,01	100



Il est donc important de noter que la fertilité de ce massif est bonne puisque les classes de fertilité 2 et 3 représentent 72% de la surface boisée

Ceci s'explique par :

- des conditions climatiques favorables au développement de la végétation : pluviométrie, humidité atmosphérique
- des sols relativement évolués

Le tableau suivant réparti par station les classes de fertilité rencontrées

	Fertilité					
Station	2	3	4	5	Indéterminée	Total
232a	69,07					69,07
232b	33,83	153,94			6,16	193,93
233a	215,70	771,71	207,32	12,07	3,46	1210,27
233b	0,92	25,82	47,03	9,17		82,94
233c		9,75	6,57	12,95	84,08	113,35
Indéterminé					122,45	122,45
TOTAL	319,52	961,23	260,92	34,19	216,15	1792,01

On remarque donc une bonne corrélation entre classe de fertilité et station forestière.

- le mode de régénération ou la position géographique particulière :
 - **PL** pour plantation
 - **SL** pour semis en ligne
 - **SB** pour semis en bande
 - **SN** pour semi-naturels et semi-naturels cloisonnés
 - **Z** pour les peuplements constituant l'ourlet pré forestier et la frange forestière
 - **PKG** pour les peuplements situés sur les zones de parking
 - **V** pour les peuplements situés sur les versants Est de barkane
- les classes d'âges par tranche de 5 ans, ainsi que **AT** pour attente de régénération.
- les milieux dunaires sont dénommés pour la dune blanche et la dune grise D.B.G.

Le tableau suivant fait la synthèse des différents types rencontrés (avec abstraction des classes de productivité).

Essence	Origine	Classe d'âge	Surface en ha	% de la surface boisée	% de la surface totale
FP.M		AT	63,29	3,5	3,1
FP.M	PL	6-10	9,55	0,5	0,5
		16-20	7,38	0,4	0,4
		Sous total		0,9	0,8
FP.M	SL	11-15	31,81	1,8	1,6
		16-20	2,4	0,1	0,1
		21-25	3,31	0,2	0,2
		26-30	68,41	3,8	3,4
		31-35	5,71	0,3	0,3
		Sous total		6,2	5,5
	SB	31-35	4,23	0,2	0,2
		36-40	74,63	4,2	3,7
		41-45	67,51	3,8	3,3
		46-50	52,75	2,9	2,6
		Sous total		11,1	9,8
	SN	1-5	62,17	3,5	3,1
		6-10	94,9	5,3	4,7
		11-15	46,91	2,6	2,3
		16-20	92,86	5,2	4,6
		21-25	165,18	9,2	8,1
		26-30	31,03	1,7	1,5
		31-35	164,69	9,2	8,1
		36-40	85,02	4,7	4,2
		41-45	131,68	7,3	6,5
		46-50	176,91	9,9	8,7
		51-55	27,86	1,6	1,4
		66-70	62,02	3,5	3,1
		70 et +	43,64	2,4	2,1
		Sous total		66,1	58,3
ICHHP			16,34	0,9	0,8
IP.M	V		41,97	2,3	2,0
IARB	V		28,76	1,7	1,5
ICH	V		11,32	0,6	0,6
		Sous total		4,6	4,0
IP.M	PKG		33,68	1,9	1,7
IP.M	Z		84,08	4,7	4,1
Dune			129,78		6,4
	Vide non boisable		109,15		5,4
	Surface totale boisée		1792,01	100	
	surface totale		2030,94		100

L'annexe 3 détaille par parcelles les caractéristiques typologiques et dendrométriques des peuplements.

L'histogramme des classes d'âge ci après montre donc le déficit de parcelles ayant entre 50 et 65 ans, soit les âges d'exploitabilité des classes de fertilités 2,3,4 et 5 (voir titre 4)

Par contre il existe encore des bois de plus de 66 ans : cela correspondant à des parcelles situées aux abords des parkings plans plage

1.6 - Faune sauvage

A ce jour, il n'existe pas d'étude exhaustive sur la faune fréquentant ce massif et notamment des informations complètes sur la fréquentation des oiseaux, chiroptères insectes.

Les informations données ci après sont donc le résultat des observations des gestionnaires.

1.6.1 - Relevé des espèces animales remarquables

Un oiseau : l'engoulevent d'Europe est une espèce citée dans la directive oiseaux

Le milan noir et le circaete Jean Leblanc sont également régulièrement observés sur le massif.

Malgré la présence d'une zone humide importante à l'Est des parcelles 1 et 2, la cistude n'a jamais été observée an forêt domaniale.

1.6.2 - Autres espèces présentes

Mammifères :

- chevreuils, cerfs,
- sangliers,
- lapins, lièvres,
- petits carnassiers :
 - fouines,
 - blaireau
 - belette (contacts fréquents en lisière et sur la dune)
 - martre des pins
 - genette
- petits rongeurs : mulots, musaraignes campagnol,
- hérissons
- écureuil roux
- renards

Oiseaux : nombreuses espèces et notamment :

- engoulevent
- milan et circaete Jean Leblanc
- chouette et Grand Duc
- oiseaux migrateurs : caille, alouette, palombe, bécasse
- oiseaux maritimes : courlis, sterne, pluviers, ...

Insectes : nombreuses espèces inféodées aux milieux littoraux, notamment des papillons de nuit.

Reptiles :

- la couleuvre à collier
- la coronelle lisse
- la couleuvre d'Esculape

- la couleuvre verte et jaune
- le lézard des murailles,
- le lézard ocellé,
- le lézard vert,
- l'orvet, *Anguis*
- la vipère aspic
- la vipère péliade

1.7 - Risques naturels, d'ordre physique pesant sur le milieu

En dehors de l'incendie, les risques naturels pesant sur le milieu sont le recul du trait de cote et les tempêtes.

Les tempêtes

Le pin maritime de dune qui s'est affranchi des problèmes de sécheresse en développant dès son plus jeune âge, un système racinaire pivotant, résiste bien aux tempêtes lorsqu'elles ne dépassent pas 160km /H

Au-delà, les arbres finissent par se briser.

A noter que la tempête de décembre 1999 a épargné la forêt domaniale et n'a causé des dégâts que très localement.

Par contre les embruns (fines particules d'eau salée) peuvent être la cause du dépérissement de la frange forestière. Ils sont normalement piégés par l'oyat et le cordon dunaire. Néanmoins il arrive que ces embruns atteignent le massif forestier provoquant la défoliation de l'arbre et parfois sa mort en détruisant la cuticule des aiguilles :

- lors des fortes tempêtes en transportant ces embruns sur les sites éloignés de l'océan
- sur les zones en érosion dunaire, là où la frange forestière est très près de la mer.

Heureusement cette forêt se situant au niveau de la passe sud du Bassin d'Arcachon, un banc de sable existe de manière discontinue au large marquant la limite ouest du chenal.

C'est sur ce banc que la houle déferle une première fois, perdant de la puissance avant de venir se briser sur la plage. La projection d'eau salée est donc limitée ce qui explique que des peuplements sains sont situés parfois très près de la corniche dunaire (le Petit Nice)

Le recul du Trait de côte

La situation de cette partie du littoral dans son environnement maritime est complexe :

- Actuellement une zone d'accrétion très importante se situe entre la salie Nord et sud. :la dérive littorale étant nord Sud, le Banc d'Arguin situé au nord ouest de massif stocke une quantité considérable de sable provenant de l'érosion dunaire des plages situées au nord du Bassin d'Arcachon.

Ce sable est repris et arrive ponctuellement sur le littoral.

- Malheureusement ce phénomène n'est que très ponctuel et le littoral est tout de même sujet à un phénomène d'érosion marine que l'on rencontre de manière discontinue sur le littoral atlantique

- On assiste actuellement à une fermeture de la passe sud, ce qui laisse supposer une arrivée massive de sable sur les plages. Ce phénomène est en cours sur le secteur de la Salie, mais ne concerne pas, pour l'instant, le secteur de La Lagune

1 – L'avancée dunaire ou ensablement

Il s'agit de l'envahissement par le sable des zones boisées ; Ce phénomène n'existe plus en forêt domaniale depuis de nombreuses années, grâce :

- aux travaux réalisés au début du siècle ayant abouti à la création d'un cordon dunaire anthropique protégeant l'intérieur
- aux travaux d'entretien qui sont réalisés sur ce cordon
- aux travaux de piégeage du sable qui sont mis en œuvre lors des fortes arrivées de sables et si ces accrétions présentent un danger pour les peuplements ou les infrastructures situées à proximité.
- A une bonne protection de la végétation dunaire : aménagement de passages, clôtures de guidage, actions de sensibilisation et de surveillance.

Néanmoins, ce risque existe au niveau la maison forestière des Gaillouneys. La dune située à l'ouest du bâtiment étant privée, aucune gestion n'est pratiquée sur ce site. La forte fréquentation de ce site empêche toute revégétalisation naturelle. Le recul de cette dune est donc inexorable si aucun travaux conservatoires ne sont entrepris.

2 – L'érosion marine

En 1994 a été élaboré un Plan de Prévention des risques « recul du trait de cote et avancée dunaire ».

Ce document approuvé en décembre 2001 par le Préfet de la Gironde essaie d'intégrer une cartographie du trait de cote à 100 ans. Le recul retenu par SOGREAH, le bureau d'étude ayant réalisé la partie technique du document est le suivant :

- Le Petit Nice 500 mètres
- Pointe d'Arcachon 700 mètres
- La Salie Sud 300 mètres
- Le Trencat Sud 100 mètres

Un zonage et une réglementation particulière issus de ce plan de prévention s'applique sur la forêt domaniale. Des contraintes sont indiquées suivants les secteurs en matières d'occupation des sols et d'urbanisme.

De plus, l'IFREMER et le BRGM ont lancé en 1997 une étude intégrant un bilan historique de l'évolution du trait de cote.

A titre d'exemple, l'évolution du trait de côte entre 1825 et 1966 a été le suivant:

- Maison forestière des Gaillouneys : recul de 990 mètres
- Le Petit Nice : recul de 1140 mètres
- La lagune : recul de 1380 mètres
- Pointe d'Arcachon recul de 400 mètres
- Wharf de La Salie avancée de 550 mètres
-

La représentation cartographique ci après détaille de manière plus globale l'évolution du trait de côte entre 1825 et 1998 puis entre 1998 et 2000

1.8 - Risques d'incendie

Le pin maritime est une essence particulièrement inflammable et combustible. D'après les expériences faites par l'INRA dans le sud-est, l'inflammabilité des rameaux et des aiguilles de pin est assez forte et la combustibilité est élevée. Les éléments de l'arbre peuvent également servir pour la propagation du feu : les cônes et les rameaux d'écorce embrasés peuvent être projetés à plusieurs dizaines de mètres pour faire ce que l'on appelle des sautes de feux.

Comme tout le massif landais, la forêt est exposée au risque incendie. Il y a deux périodes critiques pour l'éclosion des incendies : en été et dans une moindre mesure au printemps avant le débouillage.

L'efficacité des services de lutte sera donc grandement améliorée s'ils peuvent se rendre rapidement sur un feu naissant, d'où la nécessité :

- de repérer rapidement tout départ (tour de guet, tournée de surveillance)
- pouvoir se rendre très rapidement sur le site : réseau de pistes satisfaisant
- disposer de possibilités d'approvisionnement en eau bien réparties sur le massif.

De même, pour éviter les départs de feux dans les zones sensibles (bord de route ou de voie ferrée), il est important de conserver une bande non boisée entretenue annuellement à sable blanc.

Cette forêt étant très fréquentée en période estivale, les risques de départ de feux sont donc multipliés.

La lutte préventive doit donc être optimale :

- entretien des infrastructures existantes : pistes, chemins, pare feux, puits forés et citernes d'eau
- le maintien d'un sous étage dense à base de chêne ou d'arbousier limite le développement de plantes herbacées ou ligneuses plus inflammables (brande, ajonc, graminées.)
- La dispersion géographique des régénérations permet d'avoir une mosaïque de peuplements, donc une rupture dans la structure des peuplements, élément important limitant la vitesse de propagation des incendies.
- La surveillance estivale est également essentielle de façon à sensibiliser ou réprimer les personnes commettant des actes pouvant provoquer des incendies : circulation avec des véhicules à moteur, bivouac en forêt, apport de feu,...

En juillet 2005 un nouvel arrêté préfectoral relatif à la protection des forêts contre l'incendie précise notamment:

- de nouvelles mesures applicables en cas de risques particuliers
- la mise en œuvre des opérations de débroussaillage le long de voies ouvertes à la circulation publique

A noter également qu'il est probable qu'à partir de 2006 une étude débute sur la commune de La Teste de Buch pour la mise en place d'un PPRFF (Plan de Prévention des Risques Feux de Forêts)

TITRE 2 – ANALYSE DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX

2.1 - Production ligneuse

La production de pin maritime sur ce massif a plusieurs utilisations :

- bois d'œuvre : déroulage, emballage (palette, caissage) et bâtiments (parquet, lambris, charpente),
- bois d'industrie : pâte à papier, panneaux de particules...

Le tableau des prix moyens en €/m³ en Gironde, en forêt de dune (actualisé en 2004) est le suivant :

Année	0,05	0,1	0,2	0,3	0,4	0,5	0,6	0,7	0,8	0,9	1,0	1,1	1,2	1,3	1,4
1997	2,7	7,6	12,2	13,5	16,7	17,7	19,8	20,2	23,9	24,7	27,3	24,8	31,2	23,0	20,6
1998		8,2	11,1	14,2	16,5	19,2	22,1	22,3	22,2	23,5	24,5	24,4	26,7	19,1	25,2
1999	2,9	6,2	11,7	14,5	16,3	20,6	18,5	22,0	27,3	25,8	27,8	29,3	28,5	26,5	24,1
2002			6,6		12,6	14,1	19,0	20,1	20,6	27,8	27,0	26,5	25,5	27,2	
2003		2,8	5,9	8,3	10,2	15,7	20,5	22,6	22,5	23,7	26,6	27,6	28,9		
2004			6,3	11,4		20,0	17,5	21,2		21,3		26,4	31,2		29,5
1997-1999	2,8	8,2	11,1	13,8	16,2	18,5	20,5	22,3	23,9	25,2	26,3	27,2	27,9	22,9	23,3
2002-2004		2,8	6,1	9,6	12,8	15,8	18,4	20,7	22,7	24,5	25,9	27,1	28,0	27,2	29,5

Sur la forêt de la Teste, et sur la même période, les prix unitaires constatés sont les suivants :

V/N en m3	0,1	0,2	0,3	0,4	0,5	0,6	0,7	0,8	0,9	1	1,1	1,2	1,3
Prix unitaire en € 2004	2,8	12,6	15,2	16,0	12,8		22,9	27,5	24,0	26,4	28,5		28,6

Ils sont donc en général conformes aux moyennes constatées au niveau du département voir supérieurs.

L'annexe 4 récapitule les exploitations de 1974 à 2003.

Pour faire les correspondances, des coefficients de 0,74 m3/stère et 0,88 tonne/m³ ont été appliqués.

2.2 - Autres productions : Droits divers et concessions

Les ventes de produits accessoires à la forêt sont minimales (hors chasses et visites guidées) : vente de pousse d'arbousier, de plants d'oyats et de bois morts pour les particuliers.

Par contre, il existe plusieurs concessions sur ce massif (voir annexe 2):

- **concessions touristiques et de loisirs**
 - 2 buvettes restaurant au Petit Nice
 - 1 vente d'articles de plage au Petit Nice
 - 1 buvette restaurant à la Lagune
 - 1 buvette restaurant à la Salie Nord
 - 1 buvette restaurant à la Salie Sud
 - 1 circuit de découverte du gemmage
 - deux postes de secours avec leur hélicoptère
 - trois bâtiments sanitaires
- **concessions d'intérêt collectif et particulier**
 - 7 emprises de ligne électrique desservant les concessions et les maisons forestières
 - 6 implantations de compteurs et lignes EDF enterrées pour l'alimentation de commerces sur la plage
 - une canalisation de gaz
 - une canalisation d'eau usée ainsi que ses installations annexes
 - 3 citernes DFCI
- **recettes liées aux concessions**

Sur la période 1994-2003 le montant moyen annuel des recettes liées aux concessions est de **59 000 €**

2.3 - Activités cynégétiques

2.3.1 Territoires de chasse

Sur une partie conséquente de la forêt la chasse n'est pas souhaitable : parcelles situées à l'Ouest du CD 218 et très fréquentées par les promeneurs

Le territoire chassable restant est approximativement de : 1550 hectares

2.3.2 Gibiers recherchés :

- sédentaires : lapin de garenne, lièvre
- migrateurs : tourterelles, grives, alouette des champs, pigeon ramier (palombe) pigeon colombin, bécasse des bois.

Des lâchers de faisan se déroulaient jusqu'en 1994 puis ont été interrompus

2.3.3 Lotissement de la chasse :

Le territoire de la forêt domaniale est organisé de la façon suivante :

- réserve de chasse : 480 ha (zone non chassable indiquée précédemment)

Il s'agit de parcelles situées à l'Ouest de du CD 218 et aux abords des sites fréquentés.

Les variations stationnelles et de peuplements sont importantes : dune et forêt, peuplements de tous âges.

- lot domanial en licence individuelle : 1 550 ha

Il s'agit de la totalité du reste de la forêt

Les populations de lapin étant en baisse, le principal intérêt de ce massif est la chasse aux oiseaux de passage, principalement la grive et la bécasse.

Les chasseurs fréquentant le massif domanial chasse généralement également sur le territoire de l'ACCA de la Teste de Buch.

Les principaux attraits du territoire domanial sont les suivants :

- variation des milieux : alternance de parcelles régénérées, vieux peuplements, fourrés denses de jeunes semis naturels, ...
- quiétude des lieux : circulation de véhicules interdite, des parcelles éloignées des voies publiques ont une pression de chasse faible.

Nombre de licences vendues :			montant actualisé en 2003
2003-2004	203	pour 12 586 €	soit 12586 €
2002-2003	251	pour 14 368 €	14669 €
2001-2002	233	pour 12 560€	13067 €
2000-2001	241	pour 12 455 €	13174 €
1999-2000	237	pour 12 144 €	13062 €
1998-1999	162	pour 8 741 €	9449 €
1997-1998	170	pour 8 997 €	9793 €

Recette moyenne annuelle de 1997 à 2003 : **12257 €**

On constate donc depuis une dizaine d'année une stabilisation du nombre de chasseurs en forêt domaniale

- Plan de chasse grand gibier

- Il n'y a pas de chasse au grand gibier
- La population sur le massif est faible
- Des IK ont été mis en place en 1999 sur le massif : 3 circuits pour un linéaire total de 16.07 km

Ces circuits ont été parcourus 4 fois par ans. Les résultats sont les suivants :

- 1999 1 contact
- 2000 0 contact
- 2001 0 contact

Il a donc été décidé d'arrêter ces IKA.

La configuration du massif forestier, la pression de chasse sur les territoires voisins et la présence sur le massif domanial de chasseurs aux chiens courants peuvent expliquer la faiblesse de ces populations.

2.4 - Accueil du public

La forêt domaniale de la Teste a sur le sud Bassin un rôle social d'accueil du public très important, à la fois par rapport aux résidents locaux (100000 habitants sur le sud Bassin) mais également pour l'agglomération bordelaise distante d'une heure de voiture.

Cette fréquentation est très importante en saison estivale mais également hors saison dès qu'il fait beau.

2.4.1 - La fréquentation liée à la mer et aux aménagements plans plage

Dès 1968, des parkings d'accès aux plages avec buvettes/restaurants et aires de pique nique ont été aménagés

En 1974, la capacité totale d'accueil était de 2000 places dont 1000 au Petit Nice.

Dans le cadre de la démarche plan plage, un diagnostic de ces sites a été réalisé. Le constat était le suivant :

- parkings de capacité insuffisante entraînant une fréquentation anarchique de la forêt
- accès et sorties dangereuses sur le CD 218
- esthétique et hygiène des restaurants à améliorer
- absence de réseaux et problème d'hygiène (bloc sanitaire, eau, assainissement)
- érosion marine importante entraînant des problèmes de protection de la dune, de la forêt des parkings

De 1983 à 1989, 1 520 K€ (en € 2003) ont été investis dans le cadre du Plan Plage pour réhabiliter et aménager les 4 sites concernés (voir annexe 5)

Les travaux réalisés avaient un triple objectif :

- **accueillir le public** fréquentant la mer sur des sites aménagés disposant d'infrastructures adaptées :
 - création de parkings en écorce sous couvert forestier,
 - amélioration des conditions d'hygiène : (sanitaires, système de collecte des déchets),
 - mise en place de buvettes- restaurant intégré au paysage
 - mise en place d'aire de pique nique
- **assurer la sécurité des personnes** :
 - poste de secours aux plages surveillées
 - voie de sécurité,
 - aire d'hélicoptère,
 - plan de circulation adaptée (voies en sens unique)
 - traitement de la sortie de parkings sur le CD 218
- **assurer la protection des sites** :
 - restauration de la dune
 - clôtures de guidage
 - installation de caillebotis afin de canaliser le public
 - panneaux d'information

Les sites suivants ont été aménagés :

- le petit Nice : 2100 places de stationnement
- la Lagune : 1500
- la Salie Nord 700
- la Salie Sud 250

Des comptages de la fréquentation automobile sont effectués en saison estivale sur tous ces sites

La fréquentation suivante a été constatée pour les étés 2002 à 2004 :

Site	Nbre moyen de véhicules/jour	Fréquentation supposée en personne /jour
Petit Nice	1600véhicules	5500 personnes
Lagune	1250 véhicules	4300 personnes
Salie Nord et Sud	800 véhicules	2800 personnes

A noter que les jours de très forte fréquentation (environ 8 jours par an) ces parkings sont totalement saturés et les véhicules stationnés le long du CD 218.

Depuis une dizaine d'année la fréquentation des campings car est également très importante sur ces sites. Ces véhicules passent régulièrement la nuit sur ces parkings, ce qui pose des problèmes de sécurité (risque en cas d'incendie ou de fort orage) mais également d'hygiène. ;

La création d'une aire permettant aux campings car de passer une nuit sur le site et de vidanger leurs eaux usées serait indispensable.

Suite à l'érosion marine constatée sur le site de la Lagune, l'existence du parking dans sa partie Ouest est remise en cause. En 2002 la voie de secours a été déplacée et cette nouvelle piste disparaîtra probablement dans les années à venir.

Cette érosion obligera :

- à recréer une voie de secours
- à neutraliser 630 places de stationnement qui ne seront plus sécurisées : pas d'évacuation possible par la voie de secours, certaines voies sans issues.

2.4.2 - Fréquentation diffuse liée à la découverte et la promenade

La forêt domaniale dispose d'un réseau de piste cyclable de 12.5 km.

Elles constituent un tronçon du schéma régional des pistes cyclable qui relie la pointe du Verdon au Pays Basque.

Plus localement les cyclistes l'empruntant peuvent ainsi relier la dune du Pyla à la station balnéaire de Biscarosse Plage.

Vu que ces pistes desservent tous les parkings aménagés, elles constituent également un excellent axe de promenade pour les piétons et les pratiquants du roller, ...

Par contre la forêt n'est plus dotée de sentier de randonnée balisé, plusieurs projets sont en cours d'élaboration :

- mise en place du GR8 avec la fédération départementale de randonneurs de la Gironde
- mise en place d'un sentier de découverte des milieux littoraux à la Salie Nord

Une association locale a élaboré un petit sentier de découverte du gemmage à proximité du parking de la Salie Nord.

Notons également que la fréquentation pédestre et de VTT est conséquente sur la route forestière de Maubruc (liaison entre le littoral et Cazaux.)

2.4.3 - Fréquentation du CD 218

C'est cette voie qui désert les campings situés au Nord du massif mais également les parkings plan plage de la forêt domaniale.

Elle relie le Sud Bassin à Biscarosse plage, ce qui explique sa forte fréquentation en saison estivale mais également hors saison puisqu'elle relie deux bassins d'emploi : l'agglomération d'Arcachon, La Teste, Gujan Mestras et le Centre d'Essai des Landes basé à Biscarosse Plage.

Des comptages ont été réalisés en 1999 sur cette voie départementale :

Mois	moyenne journalière	heure en moyenne la plus chargée
Avril	1946 veh/jour	16h-17h avec 253 véhicules
Juillet	5647 veh/jour	18h-19h avec 526 véhicules
Septembre	3597 veh/jour	17h-18h avec 469 véhicules

2.4.4 - Fréquentation indésirable de certains sites

En période estivale deux sites méritent une attention particulière : la plage du Wharf et la plage du Trencat Sud. Ces deux sites sont fréquentés par des pêcheurs ou des surfeurs. Certaines personnes bivouaquent sur la plage et parfois sous couvert forestier. Les surveillances limitent ce camping sauvage mais elles doivent être régulières car la pression sur ces sites est forte.

Rappelons également le problème posé par la fréquentation nocturne des campings car et des particuliers dormant dans leur voiture sur les parkings plan plage.

2.5 - Paysage

2.5.1 - Analyse à l'échelle du massif :

2.5.1.1 - Le contexte territorial

Sans aller jusqu'à une analyse détaillée du contexte extra forestier susceptible de déboucher, comme dans le cas d'un parc paysager, sur un « parti d'aménagement paysager », la position particulière de la Forêt Domaniale de la Teste justifie l'identification, pour une meilleure compréhension des facteurs intervenant sur le paysage, des principaux critères caractérisant les articulations entre la forêt et son environnement à savoir :

- Sa position sur la façade atlantique, à proximité d'un centre urbain important et fortement touristique (Bassin d'Arcachon) et la présence de fenêtres océanes sur des plages connues et fortement fréquentées en période estivale (la Lagune, Le Petit Nice, La Salie Nord et Sud), qui sont à l'origine de l'importance du niveau de fréquentation estival par un tourisme de masse (20 millions de personnes accueillies annuellement sur les 90km de forêts littorales gérées par l'ONF sur le département) et plus particulièrement 12 500 personnes par jour en forêt domaniale de la Teste en juillet et août (cf. chapitre 2.4.1).
- La proximité du site classé de la dune du Pyla et des paysages remarquables constitués par l'embouchure du bassin d'Arcachon (Banc d'Arguin, Cap Ferret).
- La proximité de l'étang de Cazaux.
- Sa situation au sein d'un massif boisé continu de pin maritime: forêt bordée au Sud par la FD Biscarosse, au sud Ouest par le terrain militaire du Trencat, à l'Est et au Nord par des forêts particulières (forêt usagère de La Teste) faisant pour la plupart l'objet

d'une gestion sylvicole. Globalement, les limites de la forêt sont peu perceptibles au sein du continuum que constitue la forêt de pin maritime.

- Sa traversée par la D218 ARCACHON-BISCAROSSE constituant, outre la liaison entre les deux villes, un axe majeur d'accès à l'ensemble des plages océanes du Sud Bassin : 5600 véhicules /jour en juillet 1999 (cf. chapitre 2.4.3).

2.5.1.2 - Les unités paysagères

Les unités paysagères s'organisent selon le schéma classique des forêts littorales de la côte Aquitaine : fonctionnement en unités paysagères globalement parallèles, constituant les principales lignes de force du paysage :

- L'océan Atlantique et les formations sableuses du banc d'Arguin et du Cap ferret
- la plage (estran/haut de plage)
- le cordon dunaire (dune embryonnaire/dune blanche/dune semi-fixée /dune grise)
- l'arrière dune boisée (ourlet/manteau pré-forestier/forêt de protection)
- la forêt de production
- le lac de Cazaux

La présence, l'absence et l'importance de certaines de ces sous-unités sur la frange la plus littorale caractérisent les mécanismes d'évolution du cordon dunaire.

En forêt Domaniale de La Teste, l'instabilité du trait de côte, sous la double influence des courants de vidange du bassin d'Arcachon et des bancs sédimentaires (jeu de « passes »), désorganisent localement ces unités avec, du Nord au Sud :

- La présence d'importants phénomènes d'érosion en partie Nord, le recul du trait de côte aboutissant à la suppression ponctuelle ou totale du cordon dunaire voire de l'arrière dune, avec présence localement importante de falaises sableuses. (le petit Nice, la lagune).
- la présence de phénomènes d'accrétion en partie sud (la Salie).

Sur le plan phytosociologique, la forêt constitue une limite entre les stations plus pauvres du Nord Médoc et celles, plus riches, du Sud Bassin, caractérisée par la présence du chêne liège et par l'importance plus nette de la dynamique végétale arbustive.

2.5.2 - Analyse à l'échelle de la forêt

2.5.2.1 Inventaire des paysages, sites et éléments visuellement remarquables

Le paysage le plus recherché ne se situe pas en forêt, mais à proximité immédiate de l'océan (plages et cordon dunaire), même si la présence de la forêt fait partie intégrante du caractère de ce paysage littoral remarquable.

A l'exception de la frange littorale, les seuls éléments susceptibles d'être mis en valeur ou utilisés comme points d'appui sont les micro-reliefs constitués par les dunes barkanoïdes boisées. Bien que ne constituant pas des éléments visuellement remarquables en tant que tels, leur identification est importante pour servir de base à l'implantation éventuelle de sous parcelles respectant les lignes de force du paysage au sein des unités de gestion.

La pointe Nord de la forêt (parcelle 101) et la partie est (parcelle 1 et 2) sont situées dans le périmètre du site classé de la dune du Pyla.

Au niveau des parcelles 101 Z et 102 Z, l'absence de cordon dunaire, la présence d'une importante falaise sableuse, et le relief en pente douce en direction de l'océan donnent à ces

endroits des positions privilégiées pour la perception des paysages remarquables que constituent l'entrée du bassin d'Arcachon.

Situés en surplomb de l'océan, sur des stations plus pauvres limitant la présence d'un sous étage arbustif important, les peuplements laissent percevoir, à travers les pins, l'alternance des passes et des cordons sableux du banc d'Arguin, les variations des teintes océanes en fonction de la profondeur des fonds sableux, et la présence en arrière plan de la pointe du cap ferret.

A partir de la cabane de Curepipe, parcelle 2f, il existe également un point de vue remarquable sur le lac de Cazaux –Sanguinet et le Gourcq de Peyroutas.

2.5.2.2 - Analyse de la sensibilité en fonction des attentes du public

Le niveau de fréquentation de la forêt, et donc la « sensibilité paysagère » au sens de la prise en compte des aspirations du public, est principalement conditionné par ce point d'appel majeur qu'est la présence de l'océan.

- La forêt n'est pas utilisée en tant que telle, elle est souvent considérée comme une voie d'accès (déplacement des estivants de lieux de villégiature vers les plages), comme un simple cadre (parkings, concessions commerciales), comme une zone de repli (ombrage du couvert) voire comme un espace vacant à utiliser. Cependant, la traversée piétonne de l'espace boisé imposée par le recul des stationnements, la présence du cordon dunaire qui masque la plage mais suggère la présence de l'océan, la découverte progressive de milieux d'une grande variabilité contribuent fortement à associer, par le biais des cinq sens (odeurs, chaleur, présence des cigales, brise marine portant le bruit des vagues...), le couvert forestier à l'espace de détente et de vacances que constitue la plage. La forêt participe ainsi directement au caractère « naturel », « sauvage » et « immense » qui font la force et la réputation des plages du littoral atlantique.

- la forêt est soumise à un tourisme balnéaire de masse : le public concerné dépasse largement les limites communales : agglomération Bordelaise, extérieur du département, voire du pays. Toutes les catégories socioprofessionnelles et tous les niveaux de sensibilité sont donc potentiellement représentés.

- la fréquentation (voire la sur-fréquentation) se concentre notamment sur la période estivale, période pendant laquelle le niveau de fréquentation est de nature à porter atteinte à la pérennité des milieux. Ces atteintes peuvent provoquer ultérieurement d'importantes modifications du paysage (disparition du couvert végétal par piétinement, reprise de l'érosion éolienne, recul du manteau préforestier).

Ce constat de la nécessité d'accueillir un public nombreux tout en assurant la préservation de milieux naturels fragiles est à l'origine des aménagements d'accueil mis en place dans le cadre des « plans plages ».

Même si ce n'est pas la forêt en tant que telle qui est recherchée, il n'en demeure pas moins:

- que toute atteinte à ce cadre que constitue la forêt est très mal perçue par le public : réactions constatées lors de la réalisation de coupes rases.

- que le public est attaché, pour des raisons de confort évidentes, à la présence du couvert forestier au-dessus des zones de stationnement et des aires d'accueil.

- que la majeure partie du public est fortement attaché à la conservation d'un caractère « naturel » et « sauvage » de cette partie du littoral, au détriment d'aménagements plus lourds.

- que la diversité du public et, à l'exception d'un public local minoritaire, son absence de culture forestière, doivent amener le gestionnaire à une grande prudence dans la réalisation des actes sylvicoles pouvant être perçus soit comme une atteinte à la permanence du couvert forestier (coupes rases), soit comme une atteinte à la « naturalité » de l'espace littoral ou forestier, considéré souvent comme un sanctuaire ne nécessitant aucun acte de gestion dans l'imaginaire collectif. Dans tous les cas, ils doivent faire l'objet d'une information du public la plus large possible.
- que les interventions réalisées par l'homme hors période estivale dans le cadre de la gestion conservatoire des dunes littorales restent méconnues du grand public malgré les efforts d'information et de vulgarisation.

2.5.2.3 - Analyse de la sensibilité en fonction des regards du public

La carte de sensibilité paysagère résume les enjeux paysagers : aires d'accueil, voies fréquentées, points noirs paysagers et localisation des zones à forte ou moyenne sensibilité paysagère.

Perception du couvert forestier

La sensibilité paysagère, au sens de la perception de la forêt par le public dans les lieux les plus fréquentés peut être appréhendée de deux manières :

- ***La perception externe du couvert forestier :***

Du fait de l'absence de point de vue privilégiée sur la forêt, la perception externe de la forêt se limite principalement :

- **à la perception « dynamique » qu'en ont les usagers de la RD 218 et le public en transit vers les parkings par les fenêtres océanes.**

Au vu du niveau de fréquentation de ces voies, une attention particulière devra être portée, dans une optique de prise en compte de la perception dynamique des parcelles boisées, au traitement des lisières et à l'intégration paysagère des travaux mis en œuvre (travaux d'exploitation, renouvellement des peuplements, travaux sylvicoles...).

En revanche, la continuité et l'immensité du manteau forestier sur le territoire Girondin n'est pas de nature à favoriser une mise en valeur des spécificités de la forêt par un traitement particulier des limites ou des entrées de forêt : ce traitement pourra être plus efficacement reporté sur le traitement des entrées des fenêtres océanes.

- **à la perception qu'a le public de la lisière forestière, depuis les plages ou le haut du cordon dunaire**

Plus localement, on peut s'interroger sur l'impact paysager de la présence en bordure de forêt d'arbres dépérissant ou secs sur pieds.

En dehors de certains cas spécifiques (dépérissement généralisé sur de grandes surfaces, présence importante de bois renversés consécutivement au recul de trait de côte, zone d'accueil où se posent des contraintes majeures de sécurité), la présence de bois mort sur pied, dépérissant ou ployant sous l'action des vents et des embruns salés renforce l'identité de la zone de transition que constitue l'ourlet préforestier.

Depuis le haut du cordon dunaire, l'importance du manteau forestier contribue à renforcer « l'esprit des lieux » par la perception de l'immensité du couvert forestier sur 180 degrés et l'absence, bien au-delà de la forêt, de limites nettes dans ce continuum.

- **à la perception qu'ont les plaisanciers de la lisière forestière et du cordon dunaire, depuis les chenaux du bassin ou le banc d'Arguin**

Le caractère naturel de cette côte est confortée depuis l'océan par la présence du nord au sud d'une lisière forestière continue puis par la dune littorale. Les infrastructures d'accueil ne nuisent pas à cette perception puisqu'elles sont situées en recul de la côte et sous couvert forestier.

- ***La perception interne du couvert forestier :***

Elle correspond à la perception « statique » de l'ambiance forestière par l'utilisateur au cours de déplacements lents dans les zones les plus fréquentées (piétons, cyclistes). Elle concerne donc essentiellement les alentours des parkings sous couvert forestier et des équipements d'accueil, les fenêtres océanes au-delà des parkings, le haut de dune et les pistes cyclables.

Perception des paysages remarquables

La sensibilité paysagère, au sens de la perception par le public fréquentant la forêt des paysages remarquables extérieurs à la forêt, peut être également prise en compte :

- Par la mise en valeur des fenêtres de vision et des perspectives existantes sur les éléments suggérant la présence de l'océan (cordon dunaire, arrière dune...), notamment par le traitement paysager des fenêtres océanes.
- Par le traitement des vues directes sur l'Océan. En l'absence de cordon dunaire sur la partie Nord, ce dernier est actuellement suffisamment perceptible au travers des peuplements en place.
- Lors de la conception des équipements d'accueil (parkings, cheminements, sentiers piétons, pistes cyclables....) par la mise en valeur des points de vues et de l'approche sensible des milieux traversés (pour mémoire, dans la mesure où l'ouverture de nouvelles fenêtres n'est pas envisagée actuellement).

2.5.2.4. - Analyse de points spécifiques :

Mode de traitement sylvicole

L'ensemble des peuplements est actuellement traité en futaie régulière de pin maritime.

Sur le plan strictement paysager, ce mode de traitement est parfois remis en cause pour adopter des modes de traitements permettant de mieux assurer la permanence du couvert forestier et de limiter l'aspect perçu comme plus « artificiel » de ce mode de traitement.

Au vu des spécificités du massif (importance du couvert forestier mono spécifique continu, faibles variations topographiques) ce mode de traitement reste cependant le plus à même de répondre à une problématique paysagère à une échelle pertinente: les variations que constituent les différents stades du cycle sylvicole, les différents plans que forment la juxtaposition des classes d'âge, les ouvertures que constituent les opérations de renouvellement, sont souvent les seuls facteurs permettant de diversifier le paysage et de limiter l'impression de monotonie, voire d'oppression, que peut constituer la continuité du couvert forestier sur de grandes surfaces planes.

Limites des unités de gestion, infrastructures linéaires

L'analyse des lignes de force du paysage, et plus particulièrement de la manière dont les limites des unités de gestion et les infrastructures s'inscrivent dans ces lignes et/ou les perturbent conditionne à la fois leur intégration dans le paysage et la perception du paysage par l'utilisateur de ces voies ou de ces équipements.

Parcellaire :

L'implantation historiquement géométrique du parcellaire est une manifestation de la gestion forestière de nature à engendrer une perception négative de cette gestion, de par le caractère très « artificiel » de son implantation, allant à l'encontre de la vision « naturelle » que la majorité du public se fait de la forêt.

Hors, la spécificité de la sylviculture du Pin maritime (traitement en futaie régulière, fortes différences de perception en fonction des classes d'âge considérées, renouvellement par coupes rases sur de grandes surfaces, âge d'exploitabilité faible) entraîne inmanquablement des changements brutaux du paysage, de nature à heurter la sensibilité du public si ces changements respectent de manière stricte l'implantation géométrique initiale des unités de gestion.

Il est par ailleurs probable :

- Que la nature résineuse du peuplement accentue cette perception (« passif » des enrésinements),
- Que cette perception concerne majoritairement le public extérieur à la région, le public local étant plus habitué aux changements brutaux de paysages résultant de la sylviculture intensive du pin maritime.

Sans remettre en cause le parcellaire, indispensable à la gestion sylvicole, il est nécessaire d'envisager des actions de nature à limiter son impact à l'occasion des actes de gestion réalisés dans les zones les plus fréquentées.

RD218 :

Parallèle aux lignes de force du paysage et globalement peu perçue en vision externe, la RD 218 s'intègre dans le paysage.

La problématique paysagère à traduire en actions concrètes se situe donc prioritairement au niveau de la perception dynamique des limites forestières depuis la route :

- En s'intéressant à la perception dynamique rapide qu'ont de la forêt les usagers de la route.
- En intégrant, dans le traitement de ces limites, la problématique « incendies de forêt » (débroussailllements relatifs à la prise en compte de l'arrêté préfectoral de DFCI et intégration du pare feu latéral à sable blanc).
- En intégrant dans cette analyse spécifique la présence de la piste cyclable en bordure de route sur une partie du linéaire.

Pistes cyclables :

La piste cyclable littorale (portion Arcachon-Biscarosse) traverse la forêt du nord au sud.

Elle se situe à proximité du littoral sur la partie Nord du parcours, traversant des parcelles boisées. Hormis à proximité des parkings existants, il n'existe pas de points de vues privilégiés sur le cordon dunaire ou l'océan à privilégier ou à conforter. La problématique

paysagère à traduire en actions concrètes se situe prioritairement au niveau de la perception dynamique lente par les usagers des limites forestières. Ces actions sont à coupler avec les actions réalisées dans le cadre de l'entretien de la piste (éclairage, mise en sécurité) et de la mise en œuvre de l'arrêté départemental DFCI (débroussaillage des abords).

Elle se situe à proximité de la RD218 dans la partie Sud du parcours. Il conviendra donc de tenir compte de la proximité de cette piste cyclable dans la traduction concrète des actions paysagères à réaliser pour la mise en valeur de la forêt en bordure de ces voies.

Sentier de grande randonnée :

Un sentier de grande randonnée traversera la forêt du nord au sud. Au vu du faible niveau de fréquentation de cet équipement, il n'apparaît pas nécessaire de réaliser une analyse spécifique.

Les fenêtres océanes

Symbole de l'accueil du public dans un milieu naturel préservé, les fenêtres océanes que constituent les accès aux principaux parkings et équipements mis en place dans le cadre des « plans plage » constituent des « points d'appels » majeurs vers l'océan, de nature à mettre en valeur le fonctionnement particulier des paysages littoraux et à « rattacher » la forêt à son contexte littoral.

Perpendiculaires aux lignes de forces, les accès ouvrent parfois une perspective sur l'océan (ou tout au moins sur la dune, assimilée à la plage et à l'océan par le public),

Il est à noter que cette perspective ne fonctionne complètement que dans la mesure :

- ou l'océan est suffisamment « perceptible » (vision lointaine du cordon dunaire) : les peuplements doivent être suffisamment éloignés pour respecter les échelles de profondeur et éviter de fermer la perspective
- ou cette perspective reste « encadrée » par des peuplements forestiers de part et d'autre de l'accès.

Une attention particulière doit en permanence être portée au traitement de l'entrée de ces fenêtres :

- Afin de renforcer le lien naturel entre la forêt et l'océan (reprise efficace de la toponymie des plages desservies),
- Afin de renforcer auprès du grand public l'image du gestionnaire patrimonial qui est à l'origine de la mise en place de la plupart des équipements d'accueil en milieu naturel sur l'ensemble du littoral,
- Afin de renforcer l'effet de « seuil » que peut constituer, pour le grand public, l'entrée dans un milieu naturel préservé et à respecter en tant que tel,
- Afin de compenser l'absence de possibilités de mise en valeur réelle des entrées de forêt,
- Afin d'informer et de canaliser le public tout en veillant à l'intégration optimale des équipements mis en place et au respect des prescriptions de la charte littoral.

Les équipements d'accueil

Les équipements mis en place dans le cadre des « plans plage » :

- ont fait l'objet d'une analyse paysagère spécifique,

- répondent à des critères établis dans le cadre de la charte littorale (type de mobilier, signalétique, principes généraux et conditions d'implantation...).

Une analyse complémentaire n'apparaît pas nécessaire dans la mesure où le respect des prescriptions de la charte existante permet l'entretien et le renouvellement du mobilier dans un souci d'intégration optimum.

Une analyse spécifique devra être établie cas de projet nouveau.

La frange Ouest et le Lac de Cazaux

La limite Ouest de la forêt (parcelles 1 et 2) se situe en périphérie des zones littorales du Lac de Cazaux, identifiées comme milieu d'intérêt patrimonial et archéologique soumis à une fréquentation importante.

Au vu de la topographie locale et de la végétation extérieure à la forêt, ces limites demeurent cependant peu perceptibles du public fréquentant les abords du lac, et une analyse détaillée n'apparaît pas nécessaire.

2.5.2.5 - Identification des points noirs paysagers

Les points noirs identifiés sont les suivants :

- La Salie Nord : citerne DFCI recouverte de graphitis, ligne EDF aérienne, ligne télécom aérienne
- La Salie Sud : wharf de la salie et équipements attenants (usine de dilacération)
- Limite sud ouest : présence en bordure de RD 218 d'une clôture non entretenue (terrain militaire du Trencat)
- La dune située face à la zone d'érosion de la Lagune : lisère franche liée à la réalisation de coupes préventive à l'érosion, présence de souches déstabilisées sur la corniche,...

2.6 - Richesses culturelles

Le cippe Brémontier situé parcelle BL4 sur la commune de la Teste de Buch a été érigée en 1819 en mémoire à l'inspecteur général des ponts et chaussées Brémontier qui grâce à ses travaux sur les dunes sauva le village de la Teste de Buch de l'ensablement ;

Cette parcelle de 28 ares est maintenant enclavée dans un secteur urbanisé

Sur la parcelle 101, on retrouve également des vestiges d'un bâtiment des « Ecoles de Plein Air ». Cette institution créée en 1936 avait pour but d'envoyer des enfants victimes de problèmes pulmonaires en bord de mer. Ce site n'a fonctionné que quelques années entre 1937 et 1940 ; Le bâtiment a ensuite été occupé par les militaires allemands.

Les principaux éléments du patrimoine historique de cette forêt sont les maisons forestières et les cabanes de résiniers :

- la Maison forestière des Gaillouneys a été construite par le service de ponts et chaussées au début des travaux d'ensemencement de la dune. C'est sur le site des Gaillouneys que vivaient de nombreuses personnes travaillant en forêt : en effet les bois exploités en forêt

étaient acheminés jusqu'aux Gaillouneys . Sur ce site ces bois étaient pesés pour leur commercialisation puis mis à l'eau et chargé sur des challans à destination des mines du Nord de la France ou de la Grande Bretagne. Ce site permettait également la surveillance de la forêt : il était à l'extrémité de la route créée en 1936 et reliant le massif aux villages du Pyla et de la Teste.

La liaison avec Biscarosse fut réalisée ultérieurement par l'armée allemande..

L'électrification de cette maison fut réalisée en 1985 ainsi que l'alimentation en eaux potable

- la maison forestière de la Salie fut construite vers 1870 par le service des Eaux et Forêts. Elle comprenait deux logements de fonction et un logement de passage pour les officiers. Ses occupants étaient chargés de la gestion et de la surveillance de la forêt.
 - une maison similaire au poste de la Salie existait également au Trencat et était composé de deux logements de fonction . Suite à l'échange de 1956 avec le Ministère de l'armée, cette maison a été cédée aux militaires qui en compensation ont construit une nouvelle maison forestière le long du CD 218 à la limite du département des Landes (parcelle 34) Cette maison non utilisée et en mauvais état a été détruite en 2001.
 - la maison forestière du poste des douanes a été construite dans les années 1820 et était composée de deux logements de fonction pour des douaniers. Un poste similaire existait alors au niveau de la dune du Pyla . Il n'existe plus, ayant été ensablé vers 1927. Après la seconde guerre, le bâtiment est remis aux Eaux et Forêts.. Depuis 1988, il est occupé en permanence par un gestionnaire de la forêt.
 - les maisons de la salie et du poste des douanes furent électrifiées en 1982 grâce aux travaux de création du wharf mais leur alimentation en eau potable n'est intervenue qu'en 1999
 - les cabanes de résiniers étaient également nombreuses, la plupart sont détruites :
 - Cabane de Maubruc : elle fut démontée puis reconstruite sur le site de l'écomusée de Marquèz
 - Les cabanes du chemin de fer, Grand lettas, la Salie et Curepipe (nord) furent détruites
 - Seule reste viable à ce jour une cabane au lieu dit « Curepipe » sur la parcelle 2. Elle constitue un témoin de cette époque du gemmage et est située sur un site remarquable : elle surplombe le marais de Peyroutas et l'étang de Cazaux –Sanguinet. Il s'agit d'un bâtiment en bois installé sur un soubassement en pierre. La cheminée est également en pierre.
- En cas de dégradation des moyens devront être mis en œuvre pour maintenir en état cette unique construction traditionnelle.

2.7 - Sujétions diverses

Les classements par rapport au PLU de la commune de La Teste de Buch, document approuvé le 11 12 2001 sont les suivants:

La totalité du massif est classé en zone ND, zone naturelle à protéger

Les zonages suivants sont en application :

- NDL : concerne les espaces protégés au titre de la loi littoral
- NDLr : concerne les espaces protégés au titre de la loi littoral et soumis au plan de prévention des risques « recul du trait de cote »
- NDLfu : concerne les espaces protégés au titre de la loi littoral et au titre du site classé de la forêt usagère

- NDK : espaces ou sont autorisés les infrastructures d'accueil type « camping »
- NDKLr : idem classement précédant mais avec application du plan de prévention des risques « recul du trait de cote »
- NDS : concerne les terrains sans classement particulier

2.8 - Statuts et règlements pour la protection des milieux se superposant au régime forestier

Les mesures de protection suivantes concernent la forêt domaniale de la Teste :

- site naturel classé de la dune du Pyla et de la forêt usagère
décret du 28 06 1994
parcelles 1, 2 et 101 parties
Deux projets importants concernent ce site classé :
 - élaboration d'une chartre forestière (maître d'œuvre Conseil Général)
 - classement en site Natura 2000 (proposition Diren 2005)
- site inscrit depuis le 01 10 1979 : littoral et extension du site de la forêt usagère
concerne la totalité de la forêt
- la loi littorale (loi du 10 juillet 1975)s'applique sur toutes les parcelles situées à l'Ouest du CD 218 mais également sur les parcelles 1 et 2 à Curepipe.
- Plan de prévention des Risques d'avancée dunaire et de recul du Trait de cote ;
Il concerne toutes les parcelles de la seconde série
- Un espace naturel sensible est identifié au Nord de la forêt domaniale. Il concerne les zones littorales privées des Gaillouneys et la parcelle 101 en partie.

2.9 - Consultation des collectivités locales

Par courrier toutes les communes limitrophes de la Teste de Buch ont été contactées afin qu'elles fassent part de leurs remarques sur la gestion de la forêt domaniale et de leurs attentes liées à ce massif. Il n'y pas eu de réponse de leur part.

Une réunion a eu lieu en mairie de la Teste de Buch avec les collectivités locales et diverses associations ;

Cette réunion avait pour but de présenter le massif domanial, les objectifs du futur aménagement et de recueillir les observations et critique des participants

En annexe 6 figure le compte rendu de cette réunion.

TITRE 3 –GESTION PASSEE

3.1 - Traitements sylvicoles

3.1.1 – Historique de l'évolution de la forêt sur la partie littorale de la Teste

Ce chapitre s'appuie sur les conclusions d'un document réalisé en 1995 par JP MAZZAGGIO qui a réalisé une étude sur la prise en compte des feuillus dans la gestion forestière ;

1 Une forêt relique

L'étude des cartes réalisée par MASSE (XVIII siècle) et CASSINI (1750-1789) permettent de tirer les conclusions suivantes :

- une forêt existait entre Arcachon et la forêt usagère de Biscarosse.
- On retrouve deux grandes périodes d'invasion du sable : la fin du XII siècle et ensuite entre le XVI et le XVIII siècle.
- Cette forêt était composée en majorité de pins, les chênes étant éliminés par l'action de l'homme.

2 la fixation des dunes

Les autorités furent sensibilisées à la fixation des dunes côtières suite à des projets d'infrastructures maritimes :

- 1768 Vauban fait étudier l'installation d'un port en eau profonde sur le bassin d'Arcachon
- 1778-1781 Charleroix de Villers étudie le percement d'un canal entre Arcachon et Bayonne

Les populations locales étaient directement menacées par l'avancée des sables :

- les champs étaient envahis
- les dunes proches du bourg de la Teste avançaient de 36 m/an entre 1787 et 1795
- les îlots de forêts anciennes étaient menacés.

Les premiers essais de boisement avaient été réalisés par Alain de Ruat Capital de Buch qui les réalisa vers 1734 sur la Seigneurie de la Teste.

La technique d'installation était connue et appliquée (Abbé d'ESBIEZ à Saint Julien en Born), mais les semis étaient régulièrement détruits par le pâturage ou les incendies provoqués par les bergers.

En 1787 BREMONTIER lance le programme de fixation des dunes grâce à l'appui des pouvoirs publics. (commission des dunes) Les semis sont réalisés entre des cordons de fascines qui bloquent le sable.

Ces semis à base de graines de pin maritime de genêt sont couverts de branchage pour neutraliser l'action du vent.

Ces boisements sont poursuivis par l'Etat, service des ponts et chaussée qui devient propriétaire de ces terrains si les anciens propriétaires avaient renoncé à leurs droits.

De 1807 à 1816 les terrains constituant aujourd'hui la forêt domaniale de la Teste sontensemencés

En 1863, une loi autorise l'Etat à aliéner ces terrains.

Les terrains restants furent confiés à l'administration des Eaux et Forêt qui avait pris la relève du Service des Ponts et Chaussées.

3.1.2 – Traitements antérieurs

Le premier aménagement a été approuvé le 18 novembre 1879.

Le massif domanial se composait de cantons isolés et du massif littoral:

- la teste ancienne située entre le village de la Teste et le Bassin d'Arcachon se composait des Cantons de La Pachon, La Juge, le Port, Le Peymaud, Bernet, les Abatilles, le Moulleau, Cartey, Pilat et Sablonney (soit environ 300 hectares)
- la Teste nouvelle (environ 2 140 ha) était située le long du littoral entre le bassin d'Arcachon et la limite du département de la Gironde

L'aménagement en vigueur définissait deux sections

- l'une comprenant les cantons isolés et la zone littorale était laissée hors aménagement. La zone littorale était maintenue en massif serré et ne comportait que des éclaircies jardinatoires d'arbres dépérissant après gemmage à mort
- l'autre section située à l'Est la zone de protection constituait une série unique d'exploitation et était traitée en pleine futaie par la méthode de réensemencement naturel et des éclaircies. La révolution normale était fixée à 72 ans, mais l'âge des peuplements ne permettant pas son application. On prévoyait donc une révolution transitoire de 60 ans.

Le second aménagement fut approuvé le 24 août 1934 et maintenait le régime de la futaie par la méthode du réensemencement naturel et des éclaircies. Il définissait également deux sections :

- une section hors aménagement de 750 ha formait la série de protection,
- une série de futaie régulière sur 1591 ha constituait la section dite « d'exploitation ». La révolution était fixée à 64 ans

Enfin une nouvelle révision est approuvée le 5 février 1954. La forêt était alors divisée en 3 séries :

- la première série dite de Maubruc (750 ha) était constituée des terrains incendiés en 1944 La révolution était de 68 ans et l'objectif de production était l'obtention de bois d'œuvre
- la seconde série dite de la Barrique (670) était une unité expérimentale ayant pour objectif la production de bois d'industrie à 42 ans avec application du gemmage intensif
- la série hors cadre (618 ha) avait un objectif de protection

3.1.3 - Dernier aménagement forestier

La dernière révision d'aménagement a été approuvée le 26 février 1975. Cet aménagement couvrait la période 1974 – 2003 pour une surface de 2196.68 ha.

L'objectif de production de bois d'œuvre sur ce massif était affirmé, ainsi que la vocation de protection des parcelles les plus à l'Ouest

Apparaît pour la première fois la prise en compte du développement du tourisme sur ce massif : des coupes paysagères sont envisagées ainsi que l'amélioration des infrastructures d'accueil.

Enfin le gemmage est abandonné.

La forêt est divisée en deux séries :

- **La première série dite de « production » est aménagée en futaie de pin maritime par la méthode du groupe de régénération strict** (1611.55 ha) La révolution est fixée à 60 pour un diamètre de 35-40 Cm de diamètre. La régénération se fait par coupes rases, les volumes récoltés sont estimés à 200-250 m³/ha
- **la seconde série dite de « protection » est aménagée en futaie régulière, la régénération naturelle est obtenue après coupe rases sur de petites placettes.** (348.16 ha). Les coupes rases sont également programmées à 60 ans pour un diamètre d'exploitabilité fixé à 35 cm et un volume lors de la coupe de régénération estimée à 160-200m³/ha.

Les coupes de régénération prévues représentaient :

- série 1 : 631.36
- série 2 : 47.80 ha

Sur la période 1974- 2003, les surfaces suivantes ont été effectivement mises en régénération :

- série 1 : 603.74 ha
- série 2 : 76.43 ha

La surface totale régénérée est donc de 680.17 ha, ce qui représente la prévision à 1% près (679.16ha)

La régénération naturelle assistée étant systématiquement utilisée, la surface mise en régénération est proche de la surface effectivement régénérée(93 %). Les parcelles exploitées mais non régénérées sont des parcelles de pins d'origine ibérique qui seront reboisées au cours du cet aménagement.

Le volume exploité, les deux séries cumulées, est de 145 578 m³ soit 97 % de la prévision (150 130m³)

Concernant les coupes d'amélioration, par contre, il a été constaté un écart important par rapport aux prévisions puisqu'il était prévu de parcourir 6 072 ha et de récolter 128 715 m³ alors que **seulement 3 650 ha ont été effectivement parcourus (60% de la prévision) pour 84 560 m³ récoltés (65 % de la révision)**

Ceci s'explique par deux phénomènes :

- les peuplements en place sont souvent moins denses que les scénarios sylvicoles ne le prévoit. Ceci a parfois provoqué l'ajournement ou la suppression de certaines coupes
- certaines régénérations faites sur la période d'aménagement 1974-2003 ont connu des difficultés, ce qui a conduit à retarder la première éclaircie prévue à 18 ans et plus généralement réalisée vers 22 ans en regroupant parfois la première et la seconde éclaircie.

Précisons que le volume de produits accidentel est très faible : 310m³, et qu'il a donc été pris en compte avec les coupes emprise (voirie, érosion dunaire)

Prévisions Nature de la coupe	Prévisions		Réalisation		Prix de vente unitaire en € 2003
	Surface	Volume	Surface	Volume	
E1 série1	1061	14040	565	12345	4,38
E1 série2	131		68	945	8,84
E2 série1	1155	24465	610	9825	7,8
E2 série2	245		253	3890	14,92
E3 série1	978	29010	641	16520	13,24
E3 série2	228		11	194	14,55
E4 série1	1069	36050	777	19799	16,05
E4 série2	199		105	2051	13,39
E5 série1	837	25150	552	13419	18,51
E5 série2	169		68	1507	14,04
PA et Emp série 1				1211	16,5
PA et Emp série 2				2854	8,5
Régénération série 1	631	147460	604	130595	34,51
Régénération série 2	48	2670	76	14983	35,04
Total amélioration	6072	128715	3650	84560	
Total régénération	679	150130	680	145578	

Le prix unitaire moyen des bois de la seconde série ne semble pas linéaire et parfois supérieur à celui des bois en première série. Cela s'explique par le fait que les moyennes sont faites sur des volumes relativement faibles et à des périodes espacées sur les trente ans.

3.2 - Bilan financier du dernier aménagement (en € 2003)

Recettes

coupe	série 1			serie 2			Total
	volume	montant	montant / an	volume	montant	montant / an	par an
régénération	130 595	4 506 833	150 228	14 983	525 004	17 500	167 728
amélioration	73 719	935 572	31 186	11 441	142 095	4 737	35 922
total	203 714	5 442 405	181 414	26 424	667 099	22 237	203 650

Coupes rases	145 578m ³	5 031 837 €	soit	167 727 €/an
Coupes d'amélioration	84 560 m ³	1 077 667 €	soit	35 922 €/an
Chasse		environ		12 250€/an
Concessions		environ		59 000 € /an
TOTAL		274 900 €/an	soit 135 € /ha/an (en surface totale)	

Quelques remarques sur ce bilan financier :

- les recettes de bois correspondent aux recettes réelles sur les trente dernières années actualisées en € 2003. On constate donc des prix de vente unitaires actualisés supérieurs à ceux des prix de vente actuels. La moyenne des recettes des ventes indiquée ci dessus est supérieure à celle constatée sur les dix dernières années
- entre 1994 et 2003 le prix moyen de vente des bois a été de 23 € contre 26 € sur la période 1974-2003 soit une chute d'environ 12 % en € constant.

- les recettes liées à la chasse correspondent à la moyenne des recettes sur les sept dernières années
- les recettes liées aux concessions correspondent la moyenne des recettes sur les 12 dernières années

Travaux

Travaux de mise en régénération

Les travaux de régénération ont été réalisés conformément aux normes suivantes (DILAM des dunes Littorales de Gascogne)

- 112P.M10 : régénération naturelle assistée par semis en plein sur la grande majorité de la surface
- 113P.M20 : régénération naturelle assistée par semis en plein après arrachage et andainage des rémanents de coupe et du sous étage, parcelle 11,12, et parcelle 34 afin de s'affranchir des jeunes pins naturels issus du peuplement en place d'origine ibérique.
- 113P.M30 : régénération artificielle par semis en ligne après ouverture de sillons Cette technique a été généralement utilisée sur des parcelles où le sous étage dense laissait supposer des difficultés de régénération (parcelle 5a, 7a, 8a, 10a, 102p) mais également suite à des échecs de la régénération naturelle assistée et sur des parties de parcelles (28b, 29b, 30,31p,32p,33p,.)
- 113P.M41 : plantation en ligne (parcelles 13, 30c). Ces plantations font suite à des échecs de semis.

Les échecs de régénération, toutes techniques confondues ne concernent que 58 hectares sur les 680 ha régénérés soit 8.5 % de la surface.

Ces chiffres sont à moduler avec la réussite qualitative des régénérations. En effet certaines parcelles n'ont pas été reprises malgré la faible densité des régénérations. Généralement ces peuplements ont une densité de 200 à 500 tiges/ha à 20 ans, le sous étage feuillu est dense et l'objectif de production sur ces parcelles peut être maintenu (parcelles 12b, 29d, 31bd,32b 33b)

Travaux d'entretien des peuplements

Ils ont consisté généralement :

- à faire un dégagement de semis l'année n+2
- à faire un dégagement de semis et le premier dépressage, après cloisonnement, l'année n+4
- à réaliser le second dépressage entre n+7 et n+9
- des élagages de pénétration étaient réalisés systématiquement au moment du second dépressage
- des élagages de formation (entre 3 et 5 mètres) ont été rares et réservés à quelques parcelles bien venantes (parcelle 10,11, 12 13)

Concernant ces travaux de régénération et d'entretien, les indications mentionnées au sommier de la forêt font apparaître une dépense moyenne annuelle sur la période 1976-2003 de 73 500 €

Travaux de création et d'entretien des infrastructures et maintenance des limites

Ont été réalisés des travaux classiques de maintenance et d'entretien sur les voies de desserte, les pare feux et les limites du domaine

En 1976 le réseau de desserte a été complété par des empièvements réalisés sur la route forestière de Maubruc (1000 ml), et du chemin de fer (250 ml). Puis en 1989 et 1992 les derniers tronçons suivants ont été stabilisés : route forestière de Curepipe (600ml), Maubruc (800 ml), Grand Lettas(590ml) et Petit Lettas (1090ml)

Des places de dépôt ont été également réalisées notamment le long du CD 218.

Sur le précédent aménagement les coûts suivants ont été constatés :

- entretien des infrastructures : 14 000 €/an
- investissement : 6 000 €/an

Travaux de création et d'entretien des infrastructures d'accueil

Des travaux très importants ont été réalisés au cours du dernier aménagement dans le cadre du développement touristique : voir chapitre 2.4 et 3.5.6

Les coûts suivants ont été constatés :

- voir annexe 5
- Plan Plage : investissement : 1 520 K€ depuis, soit **72 300 €/an**
entretien : 1 822 K€ depuis 1979, soit 72800 €/an

Concernant le réseau de piste cyclable, les investissements suivants ont été réalisés pour un montant total de **400 000 €** (actualisé en 2003), soit **23 530 €/an** depuis 1987

- empiègement des voies réalisé dans le cadre du Plan Plage
- revêtement Petit Nice - Salie en 1987 et 1998 44 000 €
- réalisation du tronçon Salie - limite département des Landes 289 000 €
(en 1997)
- Contournement de La Lagune en 2002 67 000 €

3.3 - Traitements des autres éléments naturels

Travaux d'entretien du cordon dunaire littoral

Les travaux lourds de reprofilage de la dune ne sont plus réalisés.

Par contre sont poursuivis les travaux d'entretien consistant à :

- couvrir les zones de déflation et de siffle vent par des branchages ou des couvertures de genêts
- fixer le sable des dunes embryonnaires par installation de clôtures brise vent et plantation d'oyat

En zone d'érosion, par contre aucuns travaux ne sont entrepris : solutions techniques peu élaborées et coûteuses.

Cette érosion est anticipée et les peuplements ou infrastructures installées sur des zones susceptibles d'être érodées sont exploités ou démontées préalablement

Les dépenses liées à ces travaux sont de **16 500/an €** sur la période 1995 - 2003

3.4 - Etat des limites et des équipements (cf. carte du parcellaire et des infrastructures)

Les annexes 7, 8 et 9 détaillent les longueurs et emprises des principaux équipements linéaires.

3.4.1 - Etat des limites

Les limites de la forêt domaniale sont bien définies, sauf sur la partie Ouest du massif puisque la limite avec le DPM n'a jamais été bornée.

Voir le chapitre 0.3 concernant les documents de bornage.

3.4.2 - Etat des voies et fossés

Réseau routier (annexe 7)

Routes publiques

La forêt est traversée par le chemin départemental 218 sur un linéaire de 10.1km

Cette voie est très fréquentée, ce qui implique sa prise en compte pour la l'intégration paysagère des coupes

Elle constitue également un équipement structurant pour le massif de par son emplacement central : desserte, dFCI

Routes forestières privées

Plusieurs voies sont ouvertes à la circulation publique dans le cadre de la desserte des plans plages du petit Nice, La Lagune et la Salie Nord et Sud (accès à la MF des douanes)
11,285 ml

Les autres voies sont fermées à la circulation. **12.675 ml**

Fossés

Il n'y a pas de fossé sur ce massif. Le sol sableux et l'absence de nappe perchée permet une infiltration rapide des précipitations

3.4.3 – Place de dépôts

On recense 22 places de dépôts aménagés fin 2003

3.4.4 - D.F.C.I.

Pare feux (annexe 8)

Le massif est cloisonné par de nombreux pare feux ils ont en général une emprise de 10 mètres, et sont maintenus à sable blanc.

Leur linéaire représente 42 km soit une surface cumulée 41.21 ha

Ces infrastructures ont avant tout une vocation de desserte

Il existe le long du CD 218 un garde feux qui permet d'avoir le long de cette route très fréquentée une coupure de végétation plus importante mais également de permettre en cas d'embouteillage en saison estivale entre la Petit Nice et la Salie de faire circuler des engins tout terrain.

Piste DFCI et chemins de déserte (annexe 9)

Le chapitre « réseau routier » détaille les voies revêtues ou empierrées équipant ce massif. Ces routes sont stratégiquement importantes car elles permettent l'évolution d'engins dans de bonnes conditions.

Elles sont en bon état et entretenues annuellement : fauchage des accotements, entretien des chaussées.

Notons la présence d'une voie de secours transformée en piste cyclable qui permet de désenclaver par l'ouest tous les parkings aménagés dans le cadre du plan plage.

Un réseau de chemins permettant l'accès aux parcelles est également identifié et répertorié dans l'atlas régional des équipements DFCI : cf. carte des infrastructures

Ces pistes représentent un linéaire total de 33.7 km

Ils sont entretenus périodiquement (tous les 3 à 4 ans) broyage de l'emprise et élagage

Points d'eau

Les points d'eau utilisables sont les suivants :

- Bornes incendies : ces bornes implantées sur le réseau d'alimentation en eau potable sont au nombre de 12. Elles sont situées en bord du CD 218 sur les parkings aménagés dans le cadre du plan plage ou à proximité des maisons forestières.
- Forages en diamètre 20 : il y en a également douze sur le massif, mais il en existe également en forêt privée à proximité
- Citernes de stockage : elles sont au nombre de trois, d'une capacité de 60m3 chacune

Ce massif est donc bien équipé en points d'eau, avec néanmoins un déficit d'équipements dans sa partie Sud

Barrières et panneaux

Tous les accès pénétrant en forêt et interdits au public partant du CD 218 sont fermés par des barrières en bois ou métalliques ; des panneaux informent les promeneurs de la vocation strictement forestière de ces voies ainsi que sur le règlement s'y appliquant.

Les voies faisant partie de l'atlas départemental DFCI sont identifiées par des panneaux ou par des pochoirs à la peinture sur des arbres.

3.4.5 – Equipements d'accueil du public.

Quatre sites ont été aménagés dans le cadre du programme plan plage (cf. chapitre 2.4).

Les infrastructures mises en place sont normalisées :

- organisation générale du site
- largeur des voies
- sens de circulation
- charte signalétique

En 2003, les équipements suivants sont recensés :

le Petit Nice

- voie de desserte de parking : 4047 ml
- voie de secours : 430ml
- places de stationnement : 2100
- 1 parking bus (5 emplacements)
- deux parkings à motos
- 55 tables banc
- un caillebotis large (1.6) permettant l'accès à la plage avec une plate forme stabilisée sur la plage : 60ml
- accès divers en caillebotis : 25ml
- 1 kiosque d'information sur les milieux naturels et la gestion forestière
- 3 buvettes restaurant
- un bloc sanitaire avec lave main et 5 WC dont un pour handicapés
- un poste de secours permanent destiné à la surveillance de la plage
- une aire d'hélicoptère permanente
- des parkings à vélos
- divers panneaux destinés au guidage des véhicules et des piétons
- des panneaux temporaires liés à la surveillance des plages
- des clôtures permettant de guider les promeneurs et d'éviter qu'ils ne cheminent dans la dune

La Lagune

- voie de desserte de parking : 3 450 ml
- voie de secours 675 ml
- places de stationnement : 1500
- 25 tables banc

- 1 buvette restaurant
- un bloc sanitaire avec lave main et 8 WC dont deux aménagés pour les personnes handicapées
- un poste de secours et de surveillance de la plage temporaire
- une aire d'hélicoptère temporaire
- accès divers en caillebotis : 30ml
- des parkings à vélos
- divers panneaux destinés au guidage des véhicules et des piétons
- des panneaux temporaires liés à la surveillance des plages
- des clôtures permettant de guider les promeneurs et d'éviter qu'ils cheminent dans la dune
-

La Salie Nord

- voie de desserte de parking : 1155 ml
- voie d'accès au parking 690 ml
- place de stationnement : 700
- 15 tables banc
- 1 buvette restaurant
- un bloc sanitaire avec lave main et 8 WC dont deux aménagés pour les personnes handicapées
- un caillebotis 520 m permettant l'accès à la plage
- accès divers en caillebotis : 30ml
- un poste de secours et de surveillance de la plage temporaire (sur le DPM)
- une aire d'hélicoptère temporaire (sur le DPM)
- des parkings à vélos
- divers panneaux destinés au guidage des véhicules et des piétons
- des panneaux temporaires liés à la surveillance des plages (sur le DPM)
- des clôtures permettant de guider les promeneurs et d'éviter qu'ils cheminent dans la dune

La Salie Sud

- voie de desserte de parking : 545 ml
- voie d'accès au parking : 1075 ml
- place de stationnement : 250 places
- 10 tables banc
- 1 buvette restaurant
- un caillebotis 350 m permettant l'accès à la plage
- des parkings à vélos
- divers panneaux destinés au guidage des véhicules et des piétons
- des clôtures permettant de guider les promeneurs et d'éviter qu'ils cheminent dans la dune

L'état général des ces équipements est variable. Toutes les opérations d'entretien et de renouvellement sont réalisées :

- sur des crédits spécifiques alloués par la Commune le Département et l'Etat
- dans le cadre de la normalisation des équipements plan plage

les travaux suivants sont régulièrement mis en œuvre :

- le réseau routier est annuellement entretenu : les nids de poules comblés et des tronçons bénéficient périodiquement d'une réfection généralisée.
- Néanmoins on constate :
- une dégradation générale des rives des chaussées

- un bossellement des chaussées du aux racines des pins
- les places de stationnement en écorces sont régulièrement entretenues et en bon état général
- le mobilier bois (caillebotis, panneaux, tables-bancs) sont également régulièrement entretenus et remplacés après dégradation
- les clôtures de protection et de guidage sont également dans un état satisfaisant.
- Les blocs sanitaires sont en bon état
- Par contre on constate une dégradation de l'état boisé des parkings :
 - du Petit Nice dans sa lisière Ouest : ces peuplements sont situés très près de l'océan. Ils dépérissent régulièrement et leur renouvellement est difficile : secteurs soumis aux embruns salés
 - de la salie Nord : une partie du parking est située sous des peuplements âgés et gemmés : leur renouvellement par bouquet a débuté mais il devra pour des raisons paysagères être étalé sur plusieurs années. Dans le cas ou des problèmes de sécurité se poseraient il y aura lieu soit d'accélérer le renouvellement, soit de fermer certaines parties du parking

Piste cyclables 12.5 km:

Elles font partie du réseau régional permettant la liaison entre la Pointe de Grave et le Pays Basque

Elles ont une largeur de 2 mètres et sont en bon état sur 10.5 km (revêtement en enrobé récent)

Il reste 2km en bicouche, dans un état moyen et qui devra être refait dans les 3 ans.

3.5. - Equipements destinés à l'observation et à la recherche

Un groupe d'intérêt scientifique a été créé en 1993 entre plusieurs organismes forestiers afin de mettre en place une « Coopérative de modélisation de la croissance du Pin maritime »

La coopérative a pour objectif le recueil et la mise en commun de données scientifiques sur la croissance des peuplements, destinées à l'établissement de modèles de croissance et de références techniques.

En forêt domaniale de la Teste deux essais sont installés sur les parcelles 10b et 33c

Un volet important de recherche concerne l'évolution du milieu dunaire, plusieurs actions sont menées :

- le suivi du trait de côte :
- Il a été mis en place en 1988/1989 et consiste à suivre des transects matérialisé sur le terrain
- deux transects sont suivis sur la FD Teste : G19 et G20

- Ce suivi permet de connaître l'évolution géomorphologique de la dune ainsi que l'évolution des formations végétales.

- l'Observatoire de la côte Aquitaine

- une opération « Observatoire de la côte aquitaine » est retenue au contrat de plan Etat Région 2000-2006
- Ce projet regroupe l'Etat, la Région Aquitaine, le BRGM,, et l'ONF
- Il a pour objectif de fournir un outil de gestion prévisionnelle de la côte
- Cette opération comprend trois phases :
 - une évolution historique du trait de côte (1820-2000)
 - un suivi périodique du milieu : levé topo-bathymétrique de la haute plage, vues aériennes, levé des profils de plage
 - un diagnostic d'évolution et recommandations

- le sommier dune

Il a pour but :

- de garder en mémoire les travaux réalisés
- d'analyser l'efficacité des actions menées
- de rendre compte de l'utilisation des crédits publics
- d'être un outil d'évaluation du patrimoine

Il regroupe les éléments suivants :

- la photo aérienne du site en 1998 ainsi que les éléments morphodynamiques : trait de côte, facies, morphologie
- le descriptif technique et financier des travaux réalisés
- une cartographie de ces travaux
- un report des évolutions morphologiques liées à la dynamique naturelle ou à un événement climatique.

TITRE 4 - SYNTHES : OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX

Cet aménagement est réalisé pour une période de 18 ans : 2004 -2018

Il assure donc une continuité avec l'aménagement précédent couvrant la période 1974 - 2003. Les coupes réalisées par anticipation à l'agrément du présent document (période 2004-2005) ont été effectuées dans le prolongement des prévisions du document précédent et en obtenant les autorisations nécessaires dans le cadre de la réglementation liée au Site Classé (avis favorable de la Commission départementale des sites du 12 octobre 2005 concernant la coupe rase de la parcelle 1 b)

4.1 - Problèmes posés - Solutions retenues

Le contexte social et touristique du secteur sud bassin a énormément changé depuis trente ans :

- développement démographique des agglomérations
- développement de la fréquentation estivale en bord de plage

La fréquentation des infrastructures d'accueil : parking, piste cyclable est donc importante tout au long de l'année.

De plus la route reliant Biscarosse plage à La dune du Pyla est également très fréquentée.

Ce public a des exigences vis à vis de cette forêt qui doivent être prises en compte :

- **état irréprochable des équipements mis à disposition**
- **silviculture adaptée, qui rend supportable les impacts paysagers des coupes rases de régénération**

Concernant les peuplements forestiers, plusieurs facteurs sont à prendre en compte :

L'histogramme des classes d'âge montre que :

- qu'il existe très peu des vieux bois âgés de 50 à 60 ans.
- Qu'il reste quelques parcelles âgées de plus de 65 ans généralement situées aux abords des parkings ou limitrophes de coupes rases réalisées récemment
- un excédent de bois âgés de 30 à 50 ans

Il conviendra donc de retenir une surface à régénérer le plus près possible de la surface d'équilibre sans pour autant s'obliger à exploiter des peuplements trop jeunes

La répartition spatiale des classes d'âges est également une difficulté puisque de nombreux peuplements situés le long du CD218 ont le même âge. **L'intégration paysagère des coupes devra prendre en compte ce problème et conduira éventuellement à anticiper ou à différer la régénération de certains peuplements**

La partie Sud Est du massif (parcelles 31, 32 33) présente les caractéristiques suivantes :

- elles ont de 19 à 22 ans, ce qui représente le long du cd 218 des peuplements homogènes sur 2.5 km.

- La réussite de la régénération a généralement été bonne dans la partie ouest des parcelles (bord de route) et plus laborieuse à l'intérieur des parcelles, avec généralement des bois plus branchus

Il conviendra donc de mener une sylviculture dynamique sur ces parcelles de façon à, éventuellement lors du prochain aménagement, pouvoir anticiper des coupes rases pour des raisons paysagères ou sylvicoles (production de bois d'œuvre de qualité incertaine)

Le sous bois dense et dynamique est un atout pour le paysage et la biodiversité. Par contre il devient un handicap lors des régénérations :

- en augmentant les coûts des entretiens
- en rendant plus aléatoire la réussite des régénérations : il est constaté que plus le sol s'enrichi chimiquement et plus la réussite des régénérations est aléatoire
- il conviendra de faire le maximum afin d'obtenir des régénérations complètes en pin maritime
- il faudra tout de même accepter d'avoir des échecs localisés de la régénération ou des densités de jeunes peuplements inférieurs aux normes, dans la mesure où l'objectif production de bois d'œuvre est conservé et si les trouées sont boisées en feuillus.

Certaines parcelles d'origine ibérique ne peuvent pas être reboisées par régénération naturelle assistée.

Elles devront donc être reconstituées par des techniques artificielles qui généralement sont plus aléatoires, et ne préservent pas aussi bien les qualités environnementales des parcelles.

L'intégration paysagère des coupes rases devra être systématiquement recherchée en adaptant l'emprise et la localisation des coupes aux enjeux paysagers mais également en mettant en place des lisières irrégulières

Enfin l'érosion dunaire est à prendre en compte :

- dans la gestion forestière en conservant des peuplements de protection sur une assez grande largeur
- dans la conception des infrastructures d'accueil du public en prévoyant leur installation à une distance compatible avec leur durée de vie.

La vocation environnementale de ce massif doit également être prise en compte et confortée :

- mise en œuvre de techniques sylvicoles respectueuses de la biodiversité : importance du sous bois feuillu
- maintien d'îlots de vieillissement de vieux pins, refuge pour l'avifaune et l'entomofaune
- importance donnée aux feuillus en tant qu'essence principale de la strate arborée : pentes Est de dunes, échecs de régénération en pins maritimes, ...
- mise en œuvre de mesures de conservation pour les habitats prioritaires et les espèces floristiques remarquables.

Le site classé de la dune du Pyla et de la forêt usagère concerne deux secteurs de la forêt domaniale. Ce classement est justifié par les qualités paysagères et environnementales de ces sites. **Ces deux vocations devront être confortées en fonction des enjeux réels**

4.2 - Définition des objectifs principaux - Division de la forêt en séries

Malgré le développement de l'activité touristique et des contraintes paysagères, il n'a pas été jugé de remettre en cause la division en deux séries de l'ancien aménagement.

La première série est dénommée « série de production tout en assurant de protection générale des milieux et des paysages »

Les règles sylvicoles devront permettre la production de bois d'œuvre de pin maritime tout en prenant en compte des dispositions paysagères (surface de coupes rases, traitement des lisières) et la préservation de la biodiversité (rôle du sous étage feuillu, ...)

La seconde série est donc dénommée « série d'accueil du public et de protection physique et paysagère ».

Les zones strictement d'accueil (parking plan plage) sont en totalité situées dans la seconde série.

Elle sera traitée en futaie régulière mais des règles sylvicoles particulières s'appliqueront en fonction des milieux rencontrés

- sur la zone dunaire seront mis en œuvre les travaux conservatoires nécessaires afin de conforter les qualités environnementales de ces milieux
- les peuplements forestiers constituant l'ourlet pré-forestier (sous-parcellaire Z) seront gérés de manière irrégulière de façon à préserver leur rôle de protection
- les zones d'accueil du public dense (parking) seront traitées par petits bouquets ou pied par pied de façon à optimiser la prise en compte des contraintes de sécurité et de paysage
- les peuplements forestiers autres bénéficieront d'une sylviculture adaptée à leur rôle de protection physique et à leurs intérêts environnementaux. Ils auront de plus un objectif secondaire de production sur les parties les plus fertiles et de protection paysagère à proximité des zones fréquentées. La surface et la disposition spatiale des coupes rases seront particulièrement étudiées.

La production ligneuse sera axée sur la production de bois d'œuvre de qualité.

4.3 - Décisions fondamentales relatives à la première série

4.3.1 - Mode de traitement - Méthode d'aménagement

La forêt sera traitée en futaie régulière de pin maritime.

4.3.2 - Essences objectifs et critères d'exploitabilité

L'essence principale objectif est le pin maritime, sauf sur quelques sous-parcelles (sous parcelles F) où la production de pin n'est pas possible (fortes pentes) ou non souhaitables (peuplement feuillu en place)

Les critères d'exploitation sont ceux de la Directive Locale d'aménagement des dunes Littorales de Gascogne :

Classe de fertilité	Age d'exploitabilité	Diamètre objectif
1	45	45
2	50	40
3	55	40
4	60	35
5	65	30

Le sous étage sera dans la mesure du possible conservé dans un souci d'améliorer les qualités paysagères et environnementales des peuplements.

Parmi les essences feuillues les chênes seront privilégiés par rapport à l'arbousier

Dans les parcelles à vocation feuillue, il n'y a pas d'essence objectif. Les chênes pédonculés, lièges et tauzins et éventuellement l'arbousier sont les essences principales.

A noter qu'actuellement certaines zones en fortes pentes sont encore boisées en pin maritime. Lors de la coupe rase des sous-parcelles voisines, ces pins seront exploités tout en maintenant éventuellement 10 à 20% pour des raisons paysagères.

Lors des travaux de régénération ces zones ne seront pas travaillées, le développement des essences feuillues étant l'objectif.

Pour les calculs de l'effort de régénération, l'âge d'exploitabilité des peuplements feuillus est fixé à 120 ans.

Celui des peuplements résineux sur les pentes Est est fixé à 55 ans

Pour les calculs de SM et SD les peuplements irréguliers ne sont pas pris en compte vu qu'ils n'ont pas d'âge associé. De plus ces peuplements représentent des surfaces relativement peu importantes, leur non prise en compte altère donc peu les valeurs calculées de Sd et Sm

4.3.3 - Détermination de l'effort de régénération

- Surface à régénérer d'équilibre : Se

Dans une forêt équilibrée, la surface à régénérer pendant la période 2004-2022 (18 ans) serait de :

$$Se = \frac{SF2 \times 18}{50} + \frac{SF3 \times 18}{55} + \frac{SF4 \times 18}{60} + \frac{PF \times 18}{120} + \frac{PP.MV \times 18}{55}$$

SF2 : peuplements de fertilité 2

SF3 : peuplements de fertilité 3

SF4 : peuplements de fertilité 4

PF : peuplements feuillus

PP.MV : peuplements de pin maritime sur versant Est

$$Se = \frac{321.07 \times 18}{50} + \frac{889.91 \times 18}{55} + \frac{142.05 \times 18}{60} + \frac{56.42 \times 18}{120} + \frac{37.71 \times 18}{55} =$$

470.25 ha sur 18 ans soit 26.12 ha/an

- Surface à régénérer maximale théorique : Sm

L'âge limite d'exploitation du pin maritime est de 70-80 ans selon La DILAM « dunes littorales de Gascogne », pour les séries de production.

Etant donné que sur cette série nous avons des contraintes paysagères à prendre en compte, l'âge de 80 est retenu pour le calcul de SM.

Les contraintes liées au vieillissement sont les suivantes :

- sur 2004-2021 : les peuplements régénérés avant 1941 auront 80 ans fin 2021, soit 89.86 ha de peuplements soit **89.86 ha sur 18 ans.**
- sur 2022-2039 : les peuplements régénérés avant 1959 auront 80 ans fin 2039, soit 301.58 de peuplements soit **150.79 ha sur 18 ans.**
- sur 2040-2057 : les peuplements régénérés avant 1977 auront 80 ans fin 2057, soit 818.39 ha de peuplements soit **272.79 ha sur 18 ans.**
- sur 2058-2075 : les peuplements régénérés avant 1995 auront 80 ans fin 2075, soit 1212.24 ha de peuplements soit **303.06 ha sur 18 ans.**

La contrainte maximale théorique Sm est de 303.06 ha sur 18 ans, ce qui reste inférieure à Se (470.25 ha) donc **il n'y a aucune contrainte liée au vieillissement des peuplements.**

- Surface à régénérer minimale théorique : Sd

L'âge minimal d'exploitation du pin maritime en série de production est fixé à 35 ans par la DILAM

Ceci correspond à un volume unitaire lors de la coupe rase de 0.43 m³ en fertilité 3, niveau de fertilité le plus courant dans cette série. le sacrifice d'exploitabilité est donc important.

L'âge d'exploitabilité minimale pour la forêt domaniale de la Teste est donc porté à 40 ans

Les contraintes liées à la disponibilité en peuplements exploitables sont les suivantes :

- obligation de ne pas couper les peuplements régénérés après 1981 dans les 18 ans soit : **913.88 ha dans les 18 ans,**
- obligation de ne pas couper les peuplements régénérés après 1999 dans les 36 ans, soit 1277.20 ha, soit **638.6 ha en 18 ans.**

La contrainte minimale théorique Sd est de 638.60 ha sur 18 ans, ce qui est supérieure à Se (470.25 ha) donc **il y a donc pas de contrainte liée à la disponibilité des peuplements.**

Comme $Sm < Se < Sd$, alors la seule référence théorique à considérer est Se.

- Effort de régénération retenu : Sr

L'effort de régénération retenu est le suivant :

* Surface en attente de régénération (peuplements d'origine ibérique)	32.03 ha
* Surface à raser et régénérée sur la durée de l'aménagement	483.00 ha
* Surface à raser partiellement et non régénérée (pentes Est) (conversion de peuplements résineux en peuplements feuillus)	7.51 ha
TOTAL	522.54 ha

Sr est supérieur à Se(470.25ha) mais de manière peu importante :

- la surface réellement exploitée sera de 490.51 hectares ce qui est assez proche de Se
- 32.03 ha correspondent à des pins d'origine ibérique exploités avant 2004 mais qui sont à reboiser
- la Sr de la seconde série sera elle inférieure à Se, ce qui compensera le déficit de surface à régénérer de la seconde série

4.3.4 - Classement des unités de gestion (parcelles et sous parcelles)

Groupe de régénération

Nous distinguons trois sous groupe de régénération :

- Sous-groupe de régénération en attente de reboisement (Coupe avant le 01/01/2004 mais reboisement au cours de cet aménagement),
- Sous-groupe de régénération au sens strict (Coupe et reboisement sur la période 2004-2021),
- Sous groupe de conversion (confortement de la vocation feuillue des pentes Est).

La surface totale du **groupe de régénération** est arrêtée à **522.54 ha**.

Les coupes sont assises par contenance pure.

ATTENTION : Lorsque qu'une unité de gestion est divisée en sous unités, le principe suivant a été retenu :

- la partie en amélioration est dénommée « a » : exemple 19aa ou 19ba
- la partie en régénération est dénommée « r » et éventuellement suivi d'un chiffre si cette régénération n'est pas simultanée sur toute la surface en régénération : exemple 19ar1, 19ar2

Cette numérotation a été mise en place afin de ne pas figer la numération de ces parcelles vu que l'emprise exacte des îlots de régénération n'est pas définie dans l'aménagement :

- les années et surfaces de passage en coupe sont indiquées
- les coupes sont cartographiées de manière indicative dans la carte n°8 « Carte de localisation des coupes » mais leurs locations exactes et leurs formes seront définies au moment de l'inscription à l'état d'assiette comme indiqué au chapitre 5.4.4.3 (Actions paysagères : dispositions particulières liées à l'intégration des coupes de régénération)

Attente régénération		Groupe strict				Conversion P.M - Feuillus	
U.G	Surface	U.G	Surface	U.G	Surface	U.G	Surface
7b	4,02	1ar1,r2	19,44	22br	7,00	3fr	2,78
8b	2,75	1b	10,38	22c	15,77	14f	0,83
34b	10,50	2ar1,r2,r3	39,25	22dr	7,00	18f	1,31
35c	14,76	3b	4,45	23ar1,r2	17,00	21f	1,32
		4a	19,43	23cr	3,30	24f	1,27
		6a	5,71	23er	2,00		
		7ar1,r2,r3	37,69	23g	2,18		
		8ar1,r2	35,38	24ar	7,00		
		9a	4,59	24d	7,67		
		14ar	7,00	24e	2,67		
		14e	5,18	24hr	2,50		
		15ar	2,75	24k	10,88		
		15br	4,00	25c	13,34		
		15c	4,19	25d	11,23		
		17ar1,r2	28,00	26br	4,00		
		18ar1,r2,r3	28,50	27cr	9,00		
		19ar1,r2	14,00	34ar	7,00		
		19br1,r2	9,50	34dr1,r2	16,47		
		20r	15,00	35a	8,51		
		21ar1,r2	16,00	35br	8,00		
		22a	5,02	35dr	5,00		
Total	32,03		315,48		167,52		7,51

Groupe d'amélioration

Il comprend toutes les autres parcelles forestières en dehors du groupe de régénération.

Le **groupe d'amélioration** a une surface de **924.62 ha**.

Les coupes sont assises par contenance

U.G.	Surface	U.G.	Surface	U.G	Surface	U.G	Surface
1f	2,03	12f	4,88	23ca	2,70	29b	1,11
2f	3,13	13a	7,39	23d	5,94	29c	17,98
3a	30,22	13f	0,59	23ea	3,02	29d	1,85
3fa	6,69	14aa	1,83	24aa	0,94	29f	0,87
4b	14,75	14b	6,94	24b	5,23	30a	18,33
4f	4,29	14c	2,40	24c	4,98	30b	10,84
5a	27,05	14d	5,08	24g	3,53	30c	9,55
5b	7,45	15aa	0,64	24ha	0,63	30f	1,72
5c	4,53	15ba	0,50	24i	2,69	31a	17,24
5f	3,63	15d	0,42	24j	2,19	31b	7,53
6b	6,16	15f	1,28	24l	2,12	31c	9,28
6c	16,15	16	31,97	24m	1,59	31d	8,07
6d	4,23	17aa	23,96	25a	7,89	31f	4,57
6f	4,53	17f	0,94	25b	9,86	32a	18,08
7f	3,98	18aa	13,13	26a	14,42	32b	21,20
8f	1,98	19aa	10,29	26ba	1,82	32f	3,94
9b	43,46	19ba	5,82	26c	12,26	33a	2,39
9f	1,52	19c	0,71	27a	19,87	33b	20,59
10a	41,35	20a	10,82	27b	17,71	33c	4,75
10b	4,04	21aa	10,72	27ca	2,01	33f	2,04
10f	5,07	22ba	4,91	27f	1,05	34aa	3,79
11a	44,77	22da	0,79	28a	23,65	34c	9,77
11f	6,00	22e	14,39	28b	13,26	34f	2,71
12a	36,65	22f	6,17	28c	13,14	35ba	0,53
12b	14,66	23aa	12,95	28f	2,42	35da	3,45
12c	3,46	23b	8,62	29a	15,44	35f	2,18
TOTAL		924,62					

Récapitulation des groupes

Groupe de régénération	SFR	522.54 ha
Groupe d'amélioration	FR	924.62 ha
TOTAL		1447.16 ha

4.4 - Décisions fondamentales relatives à la seconde série

4.4.1 - Mode de traitement - Méthode d'aménagement

La série sera traitée en futaie régulière de pin maritime

Néanmoins, certaines sous parcelles bénéficieront d'un traitement particulier lié à leur rôle spécifique :

- sous parcelles « Z » : bouclier de protection sur lequel il n'y pas de récolte de bois

- sous parcelle « P » : parking sur lesquels les pins sont exploités pour des raisons de sécurité ou de gestion des installations.

La régénération sur les zones d'accueil se fera donc

- par parquet (surface de 0.5 à 2 hectares) aux abords proches des parkings
- par bouquets sur les zones de parking (sous parcellaire P)

4.4.2 - Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Sur les parcelles boisées l'essence principale objectif est le pin maritime, sauf sur quelques sous-parcelles (sous parcelles F) où la production de pin n'est pas possible (fortes pentes) ou non souhaitables (peuplement feuillus en place)

Les critères d'exploitation sont ceux de la Directive Locale d'aménagement des dunes Littorales de Gascogne et sont identiques à ceux de la première série.

Par contre, les surfaces unitaires des coupes rases ainsi que leur forme seront adaptées à l'objectif de protection et d'accueil

Classe de fertilité	Age d'exploitabilité	Diamètre objectif
1	45	45
2	50	40
3	55	40
4	60	35
5	65	30

Vu que les peuplements de cette seconde série ont une productivité inférieure aux peuplements de la première série, l'âge d'exploitabilité des peuplements sera donc supérieur en seconde série.

Le sous étage sera également conservé dans un souci d'améliorer les qualités paysagères et écologique des peuplements mais également et surtout afin d'améliorer le rôle de protection de ces parcelles.

Ce sous étage joue un rôle important dans l'objectif assigné à cette série : briser les effets du vent et protéger les peuplements de la première série situés plus à l'Est

Pour les calculs de l'effort de régénération, l'âge d'exploitabilité des peuplements feuillus est fixé à 120 ans.

L'âge d'exploitabilité des peuplements situés sur parking est également fixé à 120 ans

Pour les calculs de SM et SD les peuplements irréguliers ne sont pas pris en compte (pas de récolte sur ces boisements de protection)

4.4.3 - Détermination de l'effort de régénération

- Surface à régénérer d'équilibre : Se

$$Se = \frac{SF2 \times 18}{50} + \frac{SF3 \times 18}{55} + \frac{SF4 \times 18}{60} + \frac{SF5 \times 18}{65} + \frac{(PP.MP + PF) \times 18}{120}$$

SF2 : peuplements de fertilité2

SF3 : peuplements de fertilité3

SF4 : peuplements de fertilité4

SF5 : peuplements de fertilité5

PF : peuplements feuillus

PP.MP : peuplements de pin maritime sur parking

$$Se = \frac{1.85 \times 18}{50} + \frac{71.32 \times 18}{55} + \frac{118.87 \times 18}{60} + \frac{34.19 \times 18}{65} + \frac{34.54 \times 18}{120} =$$

74.32 ha sur 18 ans soit 4.13 ha/an

- Surface à régénérer maximale théorique : Sm

L'âge limite d'exploitation du pin maritime est de 90 à 120 ans selon La DILAM « dunes littorales de Gascogne », pour les séries de protection.

Etant donné que sur cette série nous avons des contraintes d'accueil et paysagères à prendre en compte, l'âge de 120 ans

est retenu pour le calcul de SM.

Les contraintes liées au vieillissement sont les suivantes :

- sur 2004-2021 : les peuplements régénérés avant 1901 auront 120 ans fin 2021, soit 0 ha de peuplements soit **0 ha sur 18 ans.**
- sur 2022-2039 : les peuplements régénérés avant 1919 auront 120 ans fin 2039, soit 3.83 de peuplements soit **1.92 ha sur 18 ans.**
- sur 2040-2057 : les peuplements régénérés avant 1937 auront 120 ans fin 2057, soit 11.31 ha de peuplements soit **3.8 ha sur 18 ans.**
- sur 2058-2075 : les peuplements régénérés avant 1955 auront 120 ans fin 2075, soit 37.05 ha de peuplements soit **9.26 ha sur 18 ans.**
- sur 2076-2093 : les peuplements régénérés avant 1973 auront 120 ans fin 2093, soit 142.09 ha de peuplements soit **28.42 ha sur 18 ans.**
- sur 2094-2112 : les peuplements régénérés avant 1992 auront 80 ans fin 2112, soit 180.93 ha de peuplements soit **30.15 ha sur 18 ans.**

La contrainte maximale théorique S_m est de 30.15 ha sur 18 ans, ce qui reste inférieur à S_e (74.32 ha) donc **il n'y a aucune contrainte liée au vieillissement des peuplements.**

- Surface à régénérer minimale théorique : S_d

L'âge minimal d'exploitation retenu en série de protection est 40 ans, correspondant à l'âge proposé par la DILAM

Les contraintes liées à la disponibilité en peuplements exploitables sont les suivantes :

- obligation de ne pas couper les peuplements régénérés après 1981 dans les 18 ans soit : **157.10 ha dans les 18 ans,**
- obligation de ne pas couper les peuplements régénérés après 1999 dans les 36 ans, soit 180.02 ha, soit **90.01 ha en 18 ans.**

La contrainte minimale théorique S_d est de 90.01 ha sur 18 ans, ce qui est supérieure à S_e (74.32 ha) donc **il y a donc pas de contrainte liée à la disponibilité des peuplements.**

Comme $S_m < S_e < S_d$, alors la seule référence théorique à considérer est S_e .

- Effort de régénération retenu : S_r

L'effort de régénération retenu est de **84.75 ha**

Néanmoins, la surface de coupe rase n'est en réalité que de **54.20 ha**

Ces 54,20 ha sont donc inférieurs à S_d (90.01) et S_e (74.32) pour plusieurs raisons :

- d'une part, une partie des parcelles de la seconde série est située en zone d'accueil dense où l'intégration paysagère des coupes doivent être bonne. Ceci amène donc à laisser vieillir des peuplements sur ces zones
- D'autre part ce déficit est compensé par la surface du groupe de régénération de la première série qui elle est excédentaire
- enfin, des coupes de régénération par bouquets seront réalisées sur le sous-parcellaire P (zone de parking) mais elles ne sont pas mentionnées dans ce groupe de régénération. En effet, elles ne figurent pas à l'état d'assiette, leur programmation étant aléatoire et dépendra essentiellement: du recul du trait de côte et de l'état sanitaire des peuplements

4.4.4 - Classement des unités de gestion (parcelles et sous parcelles)

Groupe de régénération

L'effort de régénération retenu est le suivant :

* Surface en attente de régénération	30.55 ha
* Surface à raser et régénérée sur la durée de l'aménagement	54.20 ha
TOTAL	84.75 ha

Toutes les parcelles seront régénérées sur la durée de l'aménagement
Les coupes sont assises par contenance pure.

Unité de gestion	Surface
101d	0,90
101j	1,27
102gr	1,00
102hr	2,00
104ar	1,50
105br	1,50
105dr	2,00
105g	2,03
105h	1,17
105i	0,95
106b	4,45
106c	4,78
107a	6,93
107b	6,02
107c	8,58
107d	5,57
108ar	10,00
108b	7,07
108c	8,89
108d	8,15
Total	84,75

Groupe d'amélioration

Il comprend toutes les autres sous parcelles forestières en dehors du groupe de régénération :

- sous parcelles boisées parcourues ou non par des coupes de régénération
- sous parcelle P concernant les zones de parking
- sous parcelle Z concernant le peuplement d'arrière dune
- sous parcelle dune constituant le cordon dunaire littoral
- sous parcelle 106 W actuellement occupée par des installations du SIBA mais qui devrait redevenir un milieu dunaire en cours d'aménagement

Le **groupe d'amélioration** a une surface de **392.06 ha** ou **260.09 ha** en surface réduite.

Les coupes sont assises par contenance pure.

U.G.	Surface totale	Surface réduite	U.G.	Surface totale	Surface réduite	U.G.	Surface totale	Surface réduite
101a	0,92	0,92	102p	13,00	13,00	105da	1,32	1,32
101b	1,66	1,66	102z	6,91	6,91	105e	1,57	1,57
101c	1,25	1,25	102dune	0,68		105p	2,17	2,17
101e	0,92	0,92	103a	3,21	3,21	105z	8,48	8,48
101f	0,86	0,86	103b	2,90	2,90	105dune	31,19	
101g	0,63	0,63	103c	4,86	4,86	106a	4,97	4,97
101h	0,93	0,93	103d	11,83	11,83	106d	7,99	7,99
101i	0,58	0,58	103e	11,17	11,17	106z	13,52	13,52
101k	3,31	3,31	103z	13,03	13,03	106dune	26,10	
101p	12,96	12,96	103dune	2,36		106w	2,19	
101z	6,04	6,04	104aa	17,35	17,35	107z	12,07	12,07
101dune	6,25		104b	9,75	9,75	107dune	13,42	
102a	3,38	3,38	104c	12,95	12,95	108aa	1,56	1,56
102b	5,61	5,61	104p	5,55	5,55	108z	14,34	14,34
102c	10,29	10,29	104z	9,69	9,69	108dune	20,96	
102d	4,27	4,27	104dune	28,82				
102e	3,19	3,19	105a	3,98	3,98			
102ga	1,24	1,24	105ba	2,35	2,35			
102ha	3,25	3,25	105c	2,30	2,30			
Surface totale en ha				392,06				
Surface réduite en ha					260,09			

Récapitulation des groupes

Groupe de régénération	SFR	84.75 ha
Groupe d'amélioration	SFR	260.09 ha
Groupe d'amélioration (non boisé)		131.97 ha
TOTAL		<u>476.82 ha</u>

TITRE 5 - PROGRAMME D'ACTIONS

5.1 - Disposition concernant le foncier

Les limites de la forêt domaniale sont nettement repérables sur le terrain.

La plupart des limites du périmètre ou du parcellaire sont entretenues dans le cadre de l'entretien des pare feux ou des chemins DFCI

Néanmoins, des entretiens périodiques sont tout de même à prévoir :

- périmètre à entretenir manuellement (parcelle 1 et 2) :
2500ml à entretenir tous les cinq ans soit 500ml /an soit **250 €/an**
- entretien des bornes
91 bornes à dégager tous les 5 ans soit **150 €/an**
- entretien de limites de parcelles
5000ml à entretenir tous les cinq ans soit 1000ml /an soit **300 €/an**
- entretien ou mise en place du sous parcellaire à la peinture
 - délimitation du sous parcellaire lors que l'aspect du peuplement ne le permet pas visuellement (limite zone de protection, placeaux d'âges voisins, ...)
 - identification du sous parcellaire
203 unités de gestion x 75 € soit 15 000 € soit **850€/an**
- entretien et renouvellement des plaques de parcelles
environ 180 plaques à remplacer tous les 10 ans soit
18 plaques /an x 25 € par plaque (fourniture et pose) soit **450 € /an**
- TOTAL** **2000 €/an**

5.2 - Programme d'actions relatif à la première série

5.2.1 - Opérations sylvicoles : coupes

Mesures générales concernant les coupes

Les scénarios sylvicoles retenus sont issus de ceux proposés par la DILAM Dunes de Gascogne.

Par contre, des modifications sont apportées de façon :

- à proposer des premières éclaircies ayant un V/N et un V/HA supérieurs à ceux de la DILAM Ceci suppose d'avoir une hauteur dominante de déclenchement de la première éclaircie située vers 12 mètres
- ne passer que 4 fois en éclaircie pendant la durée du peuplement

Les coupes sont nommées E1 : 1^{ère} éclaircie, E2 : 2^{ème} éclaircie, E3 : 3^{ème} éclaircie, E4 : 4^{ème} éclaircie.

Les cloisonnements réalisés au moment du premier dépressage seront entretenus de façon à permettre l'exploitation mécanisée et le débardage des bois

Aucune parcelle n'a été diagnostiquée de fertilité 1 ou 5 dans cette série.

Les tableaux suivants résument les sylvicultures proposées ainsi que les caractéristiques moyennes des éclaircies.

	Fertilité 2	Fertilité 3	Fertilité 4
E1	18 ans	22 ans	27 ans
E2	23 ans	28 ans	34 ans
E3	28 ans	35 ans	42 ans
E4	36 ans	45 ans	52 ans
CR	50 ans	55 ans	60 ans

L'annexe 10 détaille les données dendrométriques des peuplements avant et après éclaircie ainsi que les caractéristiques des éclaircies

Il est tout de même prévu une 5^{ème} éclaircie (E5) sur certains peuplements âgés de plus de 35 ans. Ces peuplements ont été généralement conduits conformément à une norme prévoyant 5 éclaircies : ils sont donc après la quatrième éclaircie à une densité trop importante pour attendre la coupe rase et doivent être parcourus une dernière fois en coupe d'amélioration

Ces normes sont indicatives.

Les éclaircies sont théoriquement prévues conformément aux normes, mais leur programme a tenu compte :

- de la densité réelle des peuplements.
- De l'hétérogénéité de certaines parcelles : la réussite des régénérations des parcelles 30, 31 et 33 est irrégulière si bien que ces peuplements sont généralement denses dans leur partie ouest et plus faible dans les zones Est. La première éclaircie marquée en 2003 n'a pas permis de régulariser complètement ces parcelles si bien que le passage en coupe suivant est programmé avec un itinéraire en 3 éclaircies et en déclenchant le passage en fonction des parties les plus denses et si le volume par hectare est suffisant pour la commercialisation de la coupe.
- Du retard dans l'exploitation lors de l'éclaircie précédente suite à la mévente des éclaircies en 1999 et 2003 : les éclaircies des parcelles 3b et 6a ont été marquées en 1999 mais elles n'ont été exploitées qu'en 2005. Les peuplements présents ont une hauteur dominante l'éclaircie suivante, mais il a été décidé d'attendre quelques années avant de repasser en coupe.
- Du retard dans l'exploitation du à la tempête de 1999 : l'E1 des parcelles 7a et 8 a (72 hectares) a été vendue en 1999. Suite à la tempête de 1999, des reports d'exploitation ont été accordés si bien que cette exploitation devrait se terminer fin 2005. La hauteur dominante de ces peuplements déclenche la prochaine éclaircie, mais il a été décidé d'attendre que le peuplement se ferme et de conduire ces peuplements avec un itinéraire en 3 éclaircies.
- de la nécessité d'optimiser la commercialisation des premières éclaircies Ces coupes d'amélioration ont été retardées ou avancées de façon à constituer des lots importants et homogènes

Par contre sur les parcelles du GIS « Coopérative de données croissance du pin maritime », les éclaircies ne peuvent pas être programmées à l'avance. En effet le protocole du dispositif prévoit le passage en coupe en fonction de l'accroissement en diamètre du peuplement, donc en fonction de sa réaction à l'éclaircie précédente.

Programme d'assiette des coupes

Programme indicatif des coupes: Groupe de régénération – 522.54 ha sur 18 ans.

Cf. annexe 11

L'emprise des coupes rases n'est pas définitivement déterminée par la carte d'aménagement et la carte de localisation des coupes.

Cette dernière donne une indication de la localisation de la coupe rase et sa surface.

Par contre son emprise exacte sera définie avant le marquage de la coupe de façon, notamment dans les zones à forte ou moyenne sensibilité paysagère à :

- bien tenir compte du relief qui peut modifier la perception de la coupe
- ajuster les lisières en fonction des coupes déjà réalisées sur les parcelles voisines
- intégrer ou condamner des méthodes d'intégration paysagère en fonction de l'expérience acquise lors des coupes précédentes.

Programme indicatif des coupes: Groupe d'amélioration – 824.62ha sur 18 ans.

Cf. annexe 12

Possibilités

La possibilité contenance du groupe de régénération (surface parcourue en coupe rase et coupe d'amélioration) est de 703 ha/18ans, soit 39 ha/an. La récolte moyenne par an est estimée à 142 865 m³/18 ans soit 7 937 m³/an.

La possibilité contenance du groupe est de 1 025 ha/18ans, soit 57 ha/an. La récolte moyenne par an est estimée à 45 044 m³/18 ans soit 2502 m³/an.

La récolte moyenne annuelle et par hectare sur cette série est donc de: **7,21 m³/ha/an**
Comparée aux valeurs données par la DILAM, cette récolte se situe entre l'accroissement moyen des peuplements de fertilité 4 (6.7 m³/ha/an) et de la classe 3 (8.7 m³/ha/an)

5.2.2 - Opérations sylvicoles : travaux

Mesures générales concernant les travaux de régénération

De même que pour les coupes, des modèles ont été conçus pour suivre les travaux de régénération et d'amélioration.

Les itinéraires techniques conseillés seront donc les suivants :

Cf. annexe 15

- norme 112P.M10B : **régénération naturelle assistée par semis de pins maritimes, variante, sous étage dense.** Cette technique sera systématiquement utilisée sauf si le peuplement en, place ne le permet pas : semenciers d'origine ibérique.
- 113P.M30 : semis en ligne de pins maritimes. Cette technique sera utilisée ponctuellement pour reconstituer les parcelles ou des pins ibériques sont présents mais également pour reprendre les zones où la régénération naturelle a échoué.
- 113P.M41 : plantation de pins maritimes : cette technique sera éventuellement utilisée dans des cas similaires à ceux exposés précédemment.

Les caractéristiques suivantes de ces techniques sont précisées :

- **régénération naturelle assistée :**
 - la préparation du sol se fait en deux temps : destruction de la quasi-totalité du sous étage au rouleau débroussailleur ou au broyeur avant martelage (n-2) puis travail du sol au rouleau débroussailleur avant la coupe rase (n)
 - maintien d'une partie du sous étage : quelques zones riches en chênes ou des individus isolés de chênes (10-20/ha) ou quelques cépées de fort diamètre d'arbousiers (<5/ha)
 - effectuer un travail soigné dans les secteurs où le sous étage est dense.
 - Réalisation d'un semis de sécurité, en plein à la volée (8kgde graine/ha)
 - réalisation d'un dégagement de semis l'année n+2 ou n+3 vu la dynamique importante de la végétation adventice : genêts, arbousier essentiellement
 - ouverture d'un cloisonnement avant le premier dépressage conformément aux prescription de la DILAM année n+4 ou n+5 (hauteur moyenne du peuplement compris entre 1 et 2 mètres)
- **la norme 113P.M20 sera évitée :** régénération artificielle par semis en plein après arrachage du sous étage. Cette technique assure généralement une bonne régénération mais présente les inconvénients suivant :
 - destruction du sous étage feuillu, strate qui a un fort intérêt environnemental et paysager
 - exportation dans les andains de l'horizon humifère
 - présence d'andains ayant généralement un impact paysager négatif
- **régénération artificielle par semis en ligne ou par plantation :**
 - elle est réalisée après un travail partiel du sol
 - les semis réalisés récemment après labour partiel à la charrue à socle semblent avoir réussis. Si cette réussite est confirmée cette technique peut être utilisée car elle permet de conserver le sous étage feuillu : les entretiens mécaniques ultérieurs ne seront réalisés qu'une interligne sur deux.
 - Le semis après labour partiel à la charrue à disque mérite d'être encore testé, les résultats des tests réalisés à ce jour étant variables

Des échecs de régénération sont constatés périodiquement ; ils peuvent avoir plusieurs causes :

- mauvaise levée de semis suite à une sécheresse importante

- dégâts de rongeurs
- mauvaise levée sur les stations les plus riches et généralement dotée d'un sous étage de chêne important.

Les prescriptions suivantes seront mises en œuvre en première série :

- densité après 3-6 ans (avant le premier dépressage) inférieur à 600 pins maritimes /ha : reboisement artificiel complet par semis ou plantation sauf si les échecs sont localisés sur des placeaux inférieurs à 2 hectares et si un peuplement feuillu peut s'installer
- densité après 3-6 ans supérieur à 600 pins/ha : pas de regarnis

Des prescriptions complémentaires concernant les parcelles 1 et 2 situées en site classé sont indiquées au chapitre 5.2.4

Mesures générales concernant les travaux d'amélioration

Les normes 115P.M11, 115P.M21, 115P.M31 seront appliquées

Par contre, en contradiction avec ces normes, l'élagage de pénétration programmé au moment du second dépressage ne sera pas réalisé systématiquement.

Il sera réservé aux peuplements situés à proximité des parkings de façon à améliorer l'aspect paysager des boisements et à faciliter la pénétrabilité pour les services de secours.

Un élague de formation de 600 tiges à 3 mètres pourra par être réalisé au moment de la première éclaircie sur les peuplements suivants :

- peuplements de fertilité 2 et 3
- peuplements situés à proximité des voies ouvertes à la circulation publique de façon à faciliter l'intervention éventuelle des services de secours

Remarques sur les prix mentionnés dans les normes

Les prix mentionnés dans les normes sont des prix moyens observés dans la région.

Les prix mentionnés sont indicatifs et même si l'aménagement tente de prédire l'évolution des coûts, il subsiste toujours des aléas climatiques et économiques.

Programme indicatif des travaux

Les tableaux figurant en **annexe 17** constituent le programme indicatif des travaux par année et par parcelle.

Pour l'établissement de ce programme, les âges d'intervention retenus sont ceux constatés généralement dans les parcelles à forte dynamique du sous étage et bon démarrage des semis.

Un diagnostic précis est évidemment recommandé avant de programmer toute intervention dans les cas ou :

- la végétation adventice ne concurrence pas les plants
- la croissance des semis est moyenne

Ils sont également synthétisés en **annexe 18** sur un planning pluriannuel qui récapitule par parcelle les coupes et travaux.

L'équilibre annuel des dépenses sur les travaux d'entretien des peuplements n'a pas été recherché vu l'aspect aléatoire de cette programmation de travaux en régénération naturelle : invendus, démarrage plus ou moins rapide des semis et de la végétation adventice.

Les sigles suivants ont été utilisés dans ce tableau :

- DEBR : débroussaillage en plein avant martelage
- R : année d'inscription à l'état d'assiette
- SEMN : année de la coupe rase, débroussaillage en plein et semis à la volée
- SEMA : travail du sol et semi-artificiel
- DS : dégagement de semis en plein 2 ans après la coupe rase
- DSL : entretien d'une interligne sur deux et dégagement des semis en ligne
- DSD : ouverture de cloisonnement et premier dépressage 4 ans après la coupe
- OP1 : entretien d'une interligne sur deux et premier dépressage en ligne, 4 ans après le semis
- OP2 : entretien du cloisonnement et second dépressage, 10 ans après la coupe
- OP2P : entretien du cloisonnement, second dépressage et élagage de pénétration
- OP2L : entretien de l'interligne et second dépressage, 10 ans après le semis
- EL3 : débroussaillage de l'interligne et élagage à 3 mètres
- REG : regarnis
- DEB : débroussaillage du cloisonnement ou d'une interligne sur deux avant une coupe d'amélioration
- E1, E2, E3, E4, E5 : passage en coupe d'amélioration

Les coûts totaux annuels des travaux sont indiqués en fin de document dans le tableau « Bilan des recettes et des dépenses ». (**annexe 23**)

Sont à ajoutés aux coûts mentionnés sur ces tableaux le montant forfaitaire de 4000 €/an relatif à des entretiens divers réalisés sur les peuplements : ouverture de fossés de séqué, traitement contre la chenille processionnaire, achat de petit matériel, ...

5.2.3 - Dispositions en faveur de l'accueil du public

La première série n'est concernée que par le projet de passage du GR8 et la piste cyclable au sud de la forêt. (non cartographié)

Le GR8 sera incorporé au schéma départemental de randonnée équestre.

Les coûts de création et d'entretien seront supportés par le maître d'ouvrage du schéma départemental.

Les conditions et les coûts de gestion de la piste cyclable sont indiquées au chapitre 5.3.3

Seront également étudiés favorablement les projets de piste équestre dans la mesure où ils s'intègrent à des itinéraires plus conséquents et si toutes les conditions pour la bonne gestion de ces pistes sont réunies : maître d'ouvrage, crédits pour la création et l'entretien.

Cette série est donc concernée essentiellement par l'intégration des opérations sylvicoles de façon à avoir des paysages diversifiés et des coupes intégrées (voir chapitres 5.4.4)

Il conviendra également de veiller au respect des dispositions du programme Plan Plage notamment la normalisation de la signalétique.

5.2.4- Dispositions particulières liées au site classé.

Les parcelles 1 et 2 de la première série font partie du site classé de la dune du Pyla et de la forêt usagère.

Les principales caractéristiques de ces deux parcelles sont les suivantes :

- parcelles situées à l'est du massif domanial, en périphérie du site classé
- parcelle comprenant un versant Est de dune et un vaste plateau d'exposition Ouest
- station forestière de type 2332 a, soit station oligotrophe sur sol peu évolué moyennement humifère
- peuplement de pins maritime âgés au 01 01 2004 de 41 ans pour la parcelle 1 et 39 ans pour la parcelle 2.
- peuplement de fertilité 2
- présence d'un sous étage relativement dense à base de chêne pédonculé (couverture au sol d'environ 50%)
- présence d'espèces peu fréquentes sur le massif dans ce sous étage : houx, fruitiers, ..
- pas de richesse faunistique particulière connue
- absence d'infrastructure d'accueil du public (sentier, piste cyclable,...)
- fréquentation pedestre très faible du site (chasseurs, quelques promeneurs)
- versant Est (sous parcellaire 1f et 2f) visible en partie depuis le lac de Cazaux Sanguinet
- Plateau non visible depuis les axes fréquentés ou aménagés du massif.

L'ensemble des objectifs de gestion et des interventions proposées devront être cohérents avec les documents de gestion qui seront élaborés si les dossiers suivants aboutissent :

- projet de classement en zone Natura 2000
- élaboration d'une charte forestière.

Il n'est envisagé aucune exploitation sur les sous parcellaire 1f et 2f pour des raisons paysagères et écologiques (5.16 hectares soit 7 % de la surface classée)

Les peuplements à base de chênes pédonculés et bouquets de pins seront laissés en état et constitueront des îlots de vieillissement.

Au niveau de gestion sylvicole des parcelles 1a, 1b et 2a il est envisagé de procéder au renouvellement de ces peuplements de la manière suivante :

- interventions échelonnées sur 12 ans mais débutant dès 2005 (arbres ayant atteints les dimensions d'exploitabilité). Avis favorable de la Commission départementale des sites du 12 octobre 2005
- intervention sur des unités de gestion de 10 à 13 hectares
- application des techniques de régénération naturelle assistée avec les adaptations suivantes :
 - maintien du sous étage sous forme d'individus isolés ou de bouquets sur environ 20 % de la surface
 - utilisation pour le semis de sécurité de graines récoltées sur ces parcelles si le classement des peuplements est possible (critères génétiques et phénotypiques)
 - lors de dégagements de semis les rejets ou jeunes semis de houx et fruitiers seront conservés

- les cloisonnements ouverts seront de type 12 mètres de bande boisée et 4 mètres de cloisonnement de façon à garder un maximum de surface sans débroussaillage mécanique. Cette largeur de bande permet tout de même d'assurer les opérations de débardage sans avoir à pénétrer dans cette bande (absence de dégâts dans le sous étage).
- une réussite partielle de régénérations sera acceptée dans la mesure où la production de bois d'œuvre sur au moins 50% de la surface est assurée et si les vides sont boisés en essences feuillues

Concernant l'intégration paysagère de ces coupes, vu que les parcelles 1a, 1b et 2a ne sont pas visibles par le grand public, il n'est pas prévu de mesure particulière.

Afin de conforter la vocation environnementale de ces parcelles, outre le respect du sous étage feuillu, seront conservés des îlots de vieillissement d'une surface unitaire de 20 à 30 ares.

Ces îlots constitueront des refuges supplémentaires pour la faune sauvage.

De plus ces vieux arbres permettront aux espèces cavernicoles de s'installer

Des arbres morts seront également conservés (1 à 2 tiges/ha) lors des régénérations afin de permettre le développement d'une faune spécifique (insectes notamment).

5.3 - Programme d'actions relatif à la deuxième série

5.3.1 - Opérations sylvicoles : coupes

Mesures générales concernant les coupes

Les scénarios sylvicoles retenus sont identiques à ceux retenus en première série. Apparaissent des peuplements de fertilité 5 qui ont un objectif de production secondaire (à l'identique des peuplements de fertilité 4 dans une moindre mesure).

En effet ces peuplements de fertilité 4 et 5 situés généralement très près du cordon littoral ont avant tout un rôle de protection physique des milieux, puis des vocations environnementales, paysagères et éventuellement d'accueil à proximité des sites d'accueil.

Dans cette série, les âges d'exploitation mentionnés dans les normes sont purement indicatifs. En effet, les impératifs liés essentiellement à l'accueil du public et à l'intégration paysagère des coupes rases seront prioritaires pour déterminer les passages en coupe de régénération.

Les coupes sont nommées E1 : 1^{ère} éclaircie, E2 : 2^{ème} éclaircie, E3 : 3^{ème} éclaircie, E4 : 4^{ème} éclaircie.

Les cloisonnements réalisés au moment du premier dépressage seront entretenus de façon à permettre l'exploitation mécanisée et le débardage des bois.

Les tableaux suivants résument les sylvicultures proposées ainsi que les caractéristiques moyennes des éclaircies.

	Fertilité 2	Fertilité 3	Fertilité 4	Fertilité 5
E1	18 ans	22 ans	27 ans	36 ans
E2	23 ans	28 ans	34 ans	45 ans
E3	28 ans	35 ans	42 ans	57 ans
E4	36 ans	45 ans	52 ans	
CR	50 ans	55 ans	60 ans	65 ans

L'annexe 10 détaille les données dendrométriques des peuplements avant et après éclaircie ainsi que les caractéristiques des éclaircies

Les éclaircies sont théoriquement prévues conformément aux normes, mais leur programme a tenu compte :

- de la densité réelle des peuplements.
- Du retard dans l'exploitation du à la tempête de 1999 : l'E2 des parcelles 104a
- de la nécessité d'optimiser la commercialisation des ces éclaircies Ces coupes d'amélioration ont été retardées ou avancées de façon à constituer des lots importants et homogènes

Gestion des peuplements irréguliers d'arrière dune (sous parcellaire Z)

Aucune coupe n'est programmée sur ces parcelles

Les arbres seront laissés jusqu'à leur terme et dépériront sur place.

Il convient de conforter cette irrégularisation en évitant toute intervention sur le peuplement de façon à privilégier cette régénération par trouée.

Les peuplements à structure irrégulière et présentant un mélange d'essence sont mieux adaptés à un rôle de protection que des peuplements réguliers

Il faut également prendre en compte que l'état sanitaire de ces peuplements est très lié à l'état du cordon dunaire qui les protège : une dune dégradée et mal végétalisée entraîne généralement des dépérissements dans l'ourlet pré-forestier et des difficultés de régénération.

Les mesures prises pour la conservation du cordon littoral (chapitre 3.4.4) sont donc essentielles pour avoir des peuplements de protection jouant leur rôle.

L'évolution de l'érosion marine sera surveillée au niveau des parcelles 102 et 103 de façon à éventuellement abandonner les interventions sylvicoles programmées sur des unités de gestion de trouvant suite au recul du trait de côte trop près de l'océan

Par contre, en face de zones d'accrétion aucune mesure ne sera prise pour favoriser l'extension de la forêt vers l'ouest. En effet, l'intérêt écologique de la dune grise est tel que ce milieu doit être préservé.

Gestion des peuplements irréguliers sur parking (sous parcellaire P)

Il s'agit essentiellement de peuplements adultes qui seront conservés jusqu'à leur terme d'exploitabilité physique.

Ils seront exploités par bouquets de quelques ares lorsqu'ils présenteront des dangers pour les usagers.

Ces exploitations ne sont pas planifiées dans le programme des coupes. Elles seront réalisées à l'initiative du gestionnaire.

La mise en œuvre de ces exploitations et la gestion des régénérations sont détaillées au chapitre suivant « Accueil du public »

Programme d'assiette des coupes

Programme indicatif des coupes: Groupe de régénération – 55.70 ha sur 18 ans.

Cf. annexe 13

Comme en première série l'emprise exacte des coupes rases n'est pas définitivement déterminée par la carte d'aménagement et la carte de localisation des coupes.

Cette dernière donne une indication de la localisation de la coupe rase et sa surface.

Programme indicatif des coupes: Groupe d'amélioration – 144.99 ha sur 18 ans.

Cf. annexe 14

Possibilités

La possibilité contenance du groupe de régénération (surface parcourue en coupe rase et coupe d'amélioration) est de 55.70 ha/18ans, soit 3.09 ha/an. La récolte est estimée à 14294 m³/18 ans soit 794 m³/an.

La possibilité contenance du groupe d'amélioration est de 144.99 ha/18ans, soit 8 ha/an. La récolte moyenne par an est estimée à 5251 m³/18 ans soit 292 m³/an.

La récolte moyenne annuelle et par hectare sur cette série est donc de: **2,27 m³/ha/an**
Comparée aux valeurs données par la DILAM, cette récolte est inférieure à l'accroissement moyen des peuplements de fertilité 5 (4,2 m³/ha/an)

5.3.2 - Opérations sylvicoles : travaux

Mesures générales concernant les travaux de régénération

Les normes de travaux de régénération seront identiques à ceux retenus pour la première série

Les itinéraires techniques conseillés seront donc les suivants :

- norme 112P.M10B : **régénération naturelle assistée par semis de pins maritimes, variante, sous étage dense. Cette technique sera systématiquement**

utilisée sauf si le peuplement en, place ne le permet pas : semenciers d'origine ibérique.

- 113P.M30 : semis en ligne de pins maritimes. **Cette technique sera utilisée ponctuellement pour reconstituer les parcelles ou des pins ibériques sont présent mais également pour reprendre les zones où la régénération naturelle a échoué.**
- 113P.M41 : plantation de pins maritimes : cette technique sera éventuellement utilisée dans des cas similaires à ceux exposés précédemment.

Les prescriptions suivantes seront mises en œuvre en seconde série :

- **densité après 3-6 ans (c'est à dire entre la levée du semis et le premier dépressage) inférieur à 300 sujets de pins maritimes par ha** : reprise complète du semis par semis ou plantation en ligne tout en prenant en compte les facteurs suivants :
 - surface concernée : si les îlots à reconstituer sont inférieurs à 1 hectare et si un sous étage feuillu existe, il n'y aura pas lieu de reconstituer cette zone
 - impact paysager : des îlots non boisés et envahis de végétation en bord de route seront à éviter, l'impact visuel de travaux du sol type labour partiel sera également à prendre en compte
- **densité après le premier dégagement comprise entre 300 et 600 tiges (de pin maritime) par ha** : plantation de jeunes pins en regarnis
- **densité après le premier dégagement supérieure à 600 tg/ha et présence d'un sous étage dense à base d'espèces présentant un intérêt pour la biodiversité** (chênes, fruitiers, ..), les regarnis ne seront pas effectués et le peuplement résineux en place fera l'objet d'un suivi attentif afin que les arbres en place permettent tout de même d'assurer la production de bois d'œuvre

Mesures générales concernant les travaux d'amélioration

Les normes 115P.M11, 115P.M21, 115P.M31 seront appliquées

Les élagages de pénétration programmés au moment du second dépressage seront réalisés sur les peuplements situés à proximité des parkings de façon à améliorer leur aspect paysager et à faciliter la pénétrabilité pour les services de secours.

Un élagage de formation de 600 tiges à 3 mètres pourra également par être réalisé au moment de la première éclaircie sur les peuplements suivants :

- peuplements de fertilité 2 et 3
- peuplements situés à proximité des voies ouvertes à la circulation publique de façon à faciliter l'intervention éventuelle des services de secours

Z) Travaux à réaliser sur les peuplements irréguliers d'arrière dune (sous parcellaire)

Suite au dépérissement des peuplements surannés, une régénération naturelle plus ou moins dense de pins maritimes s'installe généralement accompagnées par des feuillus.

Ceci est constaté si l'état du cordon est satisfaisant.

La régénération s'installe sans travaux particuliers en quelques années.

Il appartient au gestionnaire de vérifier, dans le cas où des trouées de régénération de quelques dizaines d'ares se créent que le mélange d'essence existe.

Eventuellement, il interviendra soit pour favoriser le pin maritime s'il est peu présent, soit pour favoriser les feuillus si la régénération résineuse est dense et complète.

Ces travaux ne sont pas programmés mais sont réalisés à l'initiative du gestionnaire.

Programme indicatif des travaux

Les tableaux figurant en **annexe 17** constituent le programme indicatif des travaux par année et par parcelle.

Ils sont également synthétisés en **annexe 18** sur un planning pluriannuel qui récapitule par parcelle les coupes et travaux.

Les coûts totaux annuels des travaux sont indiqués en fin de document dans le tableau « Bilan des recettes et des dépenses ». (**annexe 21**)

5.3.3 - Dispositions en faveur de l'accueil du public

5.3.3.1. Travaux d'investissement

Ces travaux d'investissement doivent être réalisés dans le cadre du dispositif plan Plage, ce qui apporte une garantie :

- sur les types d'installation à installer (normalisation des équipements)
- sur les conditions de financement qui sont actuellement de :
 - 25 % Commune de La Teste de Buch
 - 25 % Département de la Gironde
 - 25 % Région Aquitaine
 - 25 % Etat – Ministère du Tourisme

Parking de la Lagune :

L'érosion marine risque d'emporter la partie Ouest du parking entraînant la disparition de 630 places de stationnement et de la voie de secours.

Ce parking doit donc être complètement réorganisé.

De plus la pression importante des camping-cars sur ce site justifie la création d'infrastructure permettant leur accueil dans des conditions de sécurité et d'hygiène satisfaisante.

Le site de la Lagune semble pouvoir accueillir ce type d'installation, vu son classement au PLU de la commune.

Néanmoins, il faudra veiller préalablement à ce que les différentes réglementations se superposant sur ce site (loi littoral, PPR recul du trait de côte) permettent : le déplacement des places de stationnement et la création d'une aire d'accueil pour camping-cars.

Une étude globale du projet est chiffrée à 750 000, comprenant :

- le repli des installations risquant de partir à la mer
- la création de 620 places de stationnement
- la création d'une voie de secours
- la création de cheminements piétons
- la création d'une aire d'accueil pour camping car.

Piste cyclable Petit Nice- Salie sud

Actuellement la piste cyclable reliant Arcachon à Biscarosse traverse le massif domanial en passant par les sites plan plage

Ce tracé a des avantages indéniables : déserte des plages, découverte de l'océan,...

Par contre elle présente également des inconvénients dus à son sur-fréquentation par les piétons : piste encombrée, présence de sable ou de gravillons sur la bande de roulement, ...

Il est donc proposé de créer une seconde piste à l'Est du CD 218 qui reliera la fin de la piste du conseil général (face à la parcelle 14) à la partie déjà aménagée au sud de la Salie

Ce projet représente un investissement de **320 000 €**

Pouvant être financé de la manière suivante :

- 25 % Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud
- 25 % Département de la Gironde
- 25 % Région Aquitaine
- 25 % Etat – Ministère du Tourisme

Bilan des travaux d'investissement : 1 070 000, soit 59000 € par an.

5.3.3.2. Travaux d'entretien

Parkings

Ils consistent à entretenir et améliorer les équipements existants conformément au cadre Plan Plage

Le montant annuel des travaux à mettre en œuvre est estimé à **200 000 €/ an**

Cf annexe 18

Ces entretiens sont financés par :

	Entretien courant	Entretien périodique
- la Commune de la Teste de Buch	55 %	50 %
- le Département de la Gironde	20 %	40 %
- l'Etat – ONF	25 %	10 %

Les éléments suivants doivent permettre de hiérarchiser la priorité des interventions sur les parkings :

- il convient tout d'abord de vérifier que la sécurité des usagers est satisfaisante : élagage ou abattage des arbres dangereux, entretien de la voirie, et des places de stationnement, fonctionnalité des voies de secours
- il faut veiller à ce que la réglementation liée à la protection contre les incendies soit respectée: débroussaillage autour des parkings
- il convient ensuite de mettre en œuvre les mesures de protection des milieux nécessaires : clôture de guidage, entretien de la dune littorale,..
- seront ensuite réalisés les travaux nécessaires au maintien en bon état des sites : propreté, entretien de la signalétique, des sanitaires, des tables de pique nique,...

Gestion des peuplements forestiers situés sur les parkings.

Les peuplements seront renouvelés par bouquets, conformément au chapitre 5.4.1.

Les coûts d'exploitation, et de reconstitution seront supportés par le programme plan plage.

De telles reconstitutions ont déjà été entreprises depuis une dizaine d'années avec des résultats aléatoires : les reboisements sur des zones abritées sont généralement réussis (Salie nord), par contre dès que l'on a des dépérissements en lisière exposée, le reboisement de ces espaces subissant des vents forts et un mitraillage par le sable et les embruns, les échecs sont courants

Actuellement il est proposé d'intervenir de la manière suivante, sur les secteurs protégés :

- anticiper les mortalités en exploitant sur quelques arbres tous les arbres (500 à 200m²)
- évacuer les branchages
- clôturer le bouquet (ganivelle de 50cm)
- reboiser par plantation en pins et espèces feuillues indigènes : arbousiers, chênes
- informer le public de la nécessité de ces travaux.

Par contre au Petit Nice cette technique ne peut pas être retenue. Ce parking situé très près de l'océan présente de dépérissements importants sur sa lisière ouest.

Le cordon littoral étant étroit et bas, il ne protège pas les peuplements des embruns.

Il semble donc difficile de reconstituer un couvert forestier aussi près de l'océan

Par contre il peut être envisagé d'implanter des îlots d'arbustes qui feront un abri latéral aux véhicules et permettront une meilleure intégration paysagère des infrastructures

La technique d'installation de ces boisements ainsi que le choix des essences est encore à améliorer néanmoins il peut être proposé d'intervenir de la manière suivante :

- exploitation des arbres morts
- création d'îlots clôturés de 100 à 500 m²
- plantation de pins maritimes (qui plafonnera vers 3-4 mètres)
- plantation de variétés résistantes aux embruns : chênes verts, tamaris, eucalyptus avec paillage et protection des plants
- arrosage pendant au moins deux ans (goutte à goutte souhaitable)
- mise en place de protections individuelles jouant le rôle de brise-vent,
- information du public

Pistes cyclables

Elles nécessitent pour l'entretien annuel un programme de travaux d'environ **27 000 €**

Cf annexe 19

Ces entretiens sont financés par :

	Entretien courant	Entretien périodique
- COBAS	80 %	60 %
- le Département de la Gironde	20 %	40 %

5.3.4. – Mesures concernant la protection contre les risques naturels d'ordre physique

Gestion des zones en érosion

Des mesures d'accompagnement du recul du trait de côte seront prises au fur et mesure de l'avancée de l'océan

- exploitation des arbres risquant de tomber à l'eau
- évacuation des branches
- éventuellement démantèlement des souches de façon à éviter la présence de souches entières sur la plage
- démontage des infrastructures risquant d'être détruites par l'érosion : voirie, bâtiments
- mise en sécurité du public dans les secteurs à falaise active : information, clôtures de guidage.

Gestion du cordon littoral

Le bon état de ce cordon littoral est un atout pour la préservation de l'ourlet pré-forestier et des peuplements de protection

Il convient donc d'accompagner la dune dans son évolution et non pas de vouloir à tout prix la végétaliser ou la fixer avec une géomorphologie déterminée à l'avance

Les travaux suivants peuvent être mis en œuvre de façon à conforter le rôle de protection et les qualités environnementales de ces milieux :

- traitement par couverture en branchage, de genêts ou brandes des déflations, caoudeyres et siffle-vent, brèches
- pose de brise vent afin de bloquer le sable en haut de plage
- plantation d'oyat
- clôture de guidage du public
-

Le coût annuel de ces travaux mis en œuvre est estimé à 22 000 €

Il est pris en charge dans son intégralité depuis 2001 par l'Etat - Ministère de l'Agriculture

Néanmoins, ces travaux seront mis en œuvre après avoir évalué les enjeux réels de l'évolution du cordon littoral : il conviendra par exemple d'intervenir rapidement si le transport de sable menace des infrastructures ou si des brèches dans une falaise provoque l'ensablement du bouclier situé à l'arrière.

Par contre, le traitement des zones de déflation situées par exemple sur le banc d'accrétion de Salie de mérite pas de traitement particulier : enjeux limités (infrastructures et milieu forestier éloigné) et dynamique de la végétation telle que généralement la couverture végétale s'installe tout de même.

Il convient également de prendre en compte la richesse végétale de ce milieu : voir chapitre suivant 5.4.1.5

5.3.5 - Dispositions particulières liées au site classé.

La parcelle 101 (unité de gestion a, f, k, z partie et dune partie) de la seconde série fait partie du site classé de la dune du Pyla et de la forêt usagère.

La particularité de ce site est qu'il se situe à l'extrémité sud de la dune du Pyla.

Ce secteur était en érosion jusqu'en 2000 et actuellement la falaise constituée par la sous parcelle « 101 dune » fait près de 40 mètres de haut à la limite nord de la forêt domaniale.

Cette falaise constitue un site privilégié pour l'observation des passes du Bassin d'Arcachon et du banc d'Arguin.

Les principales caractéristiques de ces sous parcelles ainsi que les mesures de gestion particulières retenues sont les suivantes :

Rappelons que comme pour les parcelles 1 et 2 de la première série, ce secteur sera éventuellement concerné par un classement en zone Natura 2000 et (ou) par l'élaboration d'une charte forestière

- **101 a** (0.91 ha) : peuplement de pins maritimes âgés de 21 ans issu de régénération naturelle. Une seconde et une troisième éclaircie sont programmées pendant cet aménagement.

Le sous étage feuillu est clairsemé (arbousier couvrant 1/10ème de la surface), il devra être respecté lors du passage en coupe.

- **101 f** (0.85 ha): versant Est de dune très abrupte boisé en pins maritimes avec un sous étage de chênes pédonculés et arbousiers. Il sera conservé en état.

- **101 k** (3.31 ha) : ce peuplement a 23 ans et a été installé par semi-artificiel en ligne suite à un échec de régénération. Il est peu dense (425 tiges/ha), le sous étage à base d'arbousier est par contre vigoureux. Il est programmé une éclaircie de ce peuplement, opération réalisée après un débroussaillage partiel d'une ligne sur deux, de façon à conserver un sous étage feuillu dense.

- **101 z partie** (environ 4 ha) : Ce peuplement de pins maritimes d'arrière dune est régulier et âgé d'environ 95 ans. Le sous étage est inexistant, les embruns salés limitant tout développement des feuillus.

Il est exposé au vent puisque le cordon dunaire est à cet endroit quasi - inexistant.

L'état sanitaire des arbres est satisfaisant, quelques mortalités sont constatées en lisière ouest.

Les arbres seront maintenus jusqu'à ce qu'ils dépérissent. Lorsque ces trouées apparaîtront il conviendra de vérifier :

- que ces arbres morts ne posent pas de problème de sécurité (proximité du parking du Petit Nice)
- que la régénération s'installe au moins sur la partie Est la moins exposée.
- que la partie ouest se végétalise en végétation herbacée ou arbustive de façon à constituer une protection pour les peuplements situés à l'arrière.

- **101 dune** (environ 2 hectares) Il s'agit d'une falaise qui bien que n'étant plus active n'est pas encore régularisée.

Le versant Ouest n'est pas végétalisé, et la corniche occupée par de la dune blanche.

Les mesures à prendre sur ce site sont les suivantes :

- intervention sur les brèches apparaissant sur la corniche par couverture de branchage
- sensibilisation du public afin qu'il ne piétine pas cette franche végétalisée, éventuellement mise en place de clôtures de guidage
- au fur et à mesure du dépérissement du peuplement de pins en place, ne pas vouloir le réinstaller trop près de la corniche
- veiller à ce qu'une végétation de type dune blanche puis dune grise et enfin fourré s'installe de façon à recréer un bouclier protégeant les peuplements situés à l'arrière.

L'intérêt paysager des peuplements situés les plus à l'Ouest est important car ils sont visibles de la plage et du banc d'Arguin.

Les interventions sylvicoles préconisées étant très limitées (pas d'exploitation, accompagnement de l'installation de la dune), le paysage évoluera lentement au fur et à mesure de dépérissements sans que cela ne porte préjudice à la qualité paysagère de cette côte.

5.4. - Dispositions communes aux deux séries :

5.4.1 Opérations en faveur du maintien de la biodiversité

5.4.1.1- Gestion du sous étage feuillu

Ce sous étage particulièrement important sur cette forêt doit être intégré dans toutes les opérations sylvicoles

En effet, ces feuillus ont un effet positif sur :

- la biodiversité (avec le cortège faunistique et floristique qui est naturellement associé),
- la litière car les feuilles de chêne pédonculé sont améliorantes pour la litière (réduisent l'acidité du sol et favorisent l'activité des micro-organismes du sol),
- l'élagage naturel (sur 10-12 m de bille de pieds environ),
- la résilience vis-à-vis des agents pathogènes (cortèges de prédateurs des nuisibles des pins naturellement présent sur les feuillus).
- la prévention du risque feu de forêt en limitant le développement d'espèces herbacées à risque
- la diversité paysagère en rompant la monotonie des peuplements

Ce sous étage est particulièrement riche sur les stations 231 et 232 (en couverture mais également en variété) :

Sa conservation est prise en compte :

- au moment des coupes rases en conservant
 - les plus beaux sujets de chênes pédonculés, liège, ou des cépées de houx et d'espèces fruitières. Une vingtaine de sujets au maximum seront conservés par hectares
 - les plus belles cépées, lorsque le sous étage est constitué par de l'arbousier, (au maximum 5 /ha)
- au moment des dégagements de semis, et des dépressage, les rejets de chênes et autres espèces feuillues (à l'exception de l'arbousier) seront maintenues dans une limite maximale de 50% de la couverture au sol. En effet sur certaines parcelle très riche en

chênes, cette essence peut compromettre la régénération. Les dégagements de semis et dépressage devront tout de même permettre une régénération naturelle de pins maritimes. Ces peuplements pourront être moins denses que ne le prévoient les normes mais il faudra tenter d'obtenir au moins 600 tiges après le second dépressage.

- Au moment des éclaircies : des sujets pourront être favorisés si leur présence est rare ou si l'on souhaite développer ce sous étage pour des raisons paysagères.

. cas particulier du chêne liège

Cette espèce présente sur ce massif de manière très localisée mérite d'être favorisée par rapport au pin maritime et aux autres feuillus.

Lors de toutes les opérations sylvicoles, les sujets de chênes lièges seront privilégiés. L'objectif de production du pin maritime sur des îlots riches en cette variété ne sera pas maintenu.

5.4.1.2 - Gestion des peuplements feuillus irréguliers en plein (ICH)

Ils correspondent généralement à des échecs de régénération. Ils sont à base de chênes en mélange avec des arbousiers et des pins épars.

- Il conviendra de mettre en œuvre des opérations qui auront pour but :
 - d'éclaircir les bouquets de pins dans l'objectif de favoriser le développement des feuillus, tout en conservant quelques sujets résineux dans un but de diversité des espèces
 - d'éclaircir les peuplements feuillus afin d'obtenir à terme des peuplements de type taillis vieillis ou futaie sur souche à base de chêne
 - de limiter l'arbousier à un rôle d'accompagnement.

5.4.1.3 - Gestion des pentes Est (VPM, VCHP, VARB)

L'objectif de production de bois d'œuvre de pin maritime sur ces parcelles est abandonné. Par contre elles peuvent jouer un rôle intéressant pour la biodiversité et être des zones refuges pour la faune sauvage.

Il conviendra d'obtenir à terme

- des peuplements mélangés : 70% du couvert en feuillus et 30 % en résineux
- des peuplements où l'arbousier ne sera pas la seule espèce feuillue
- des sujets de grandes dimensions de façon à jouer rôle paysager

Pour ce faire, les opérations suivantes seront réalisées :

- **pente boisée en pins maritimes ayant atteint le diamètre d'exploitabilité :**
 - le peuplement résineux sera exploité
 - il sera conservé **20 à 50 pins /ha** de façon à créer une hétérogénéité dans le paysage
- **pente boisée en pin maritime âgé de 10 à 45 ans : les pentes ne seront pas traitées** lors des passages en éclaircie des parcelles voisines. La sélection naturelle permettra le développement des sujets dominant
- **pente exploitée en coupe rase depuis moins de 10 ans :**
 - ne plus réaliser de semis sur ces pentes

- **prévoir une intervention vers 10 ans** qui permettra : de favoriser le mélange d'essences : favoriser les chênes, limiter l'arbousier et conserver des pins à la densité maximale de 50pins /ha
- **pente boisée de peuplements feuillus de plus de 10 ans** : laisser la sélection naturelle se faire

5.4.1.4 - Gestion des lisières

Une attention particulière sera portée à la gestion des lisières pour des raisons paysagères et DFCI. Il n'y aura pas de traitement particulier des lisières liée à la biodiversité.

5.4.1.5 - Gestion du cordon dunaire

Rappelons que la présence des milieux naturels rencontrés au niveau du cordon dunaire ont motivé le classement en site Natura 2000 du secteur sud ouest du massif.

Lorsque le document d'objectif de ce site sera élaboré, toutes les interventions réalisées sur ces milieux seront conformes aux prescriptions du DOCOB.

Dans l'attente de ce document, il convient de prendre en compte la biodiversité sur ces milieux de la manière suivante :

- préservation la dune grise (habitat prioritaire de la Directive habitat) : limiter sa colonisation par des espèces arbustives
- surveillance les roselières et cariçaies d'arrière dune (éviter leur colonisation par des espèces ligneuses
- attention particulière portée aux stations connues de plantes patrimoniales (épervière laineuse, linaria à feuille de thym...)
-

5.4.1.6 - Bilan financier

En ne prenant pas en compte les travaux à réaliser sur le cordon dunaire, ni les surcoûts liés à la prise en compte de la biodiversité lors de certains travaux sylvicoles, le montant moyen annuel des **travaux spécifiques liés à la valorisation du patrimoine naturel est estimé à 1 500 €**

Ce montant correspond aux travaux mentionnés aux chapitres 5.4.1.3 et 5.4.1.4 :

- dépressage de peuplements feuillus : 750€ /ha
- interventions sur les pentes Est : 750 €/ha
- intervention sur l'ourlet pré-forestier, ...

5.4.2 - Disposition en faveur de la faune sauvage

L'ensemble des interventions sylvicoles de type débroussaillage, dégagement de semis, dépressage doit se dérouler si possible en dehors de la période de nidification des oiseaux nicheurs au sol : engoulevent notamment. Cette période de nidification aussi appelée printemps ornithologique commence en mars et se termine en août.

Le développement de zones refuge pour la faune est également à privilégier : il s'agit de parquets ou aucune sylviculture ne s'applique, tels que les îlots de vieillissement, les pentes Est de dune, les petits îlots feuillus.

La conservation d'arbres morts ou caverneux permet le développement d'une faune spécifique (chiroptères notamment). Ces arbres seront conservés à la densité de 1 ou 2 tiges /ha dans les peuplements en cours d'amélioration mais également (à une densité moindre) lors des régénérations situées à l'écart des sites fréquentés par le public.

Enfin toutes les mesures liées à la diversification floristique permettent également de favoriser la faune sauvage.

La source située sur la parcelle 108 mérite d'être entretenue, car elle constitue le seul point d'eau permanent de la forêt.

5.4.3 - Gestion de l'équilibre faune/flore - chasse

5.4.3.1 Evolution de certaines espèces

Une qualité reconnue du massif domanial au niveau cynégétique est **la qualité des milieux pour l'accueil de la faune migratrice et en particulier de la bécasse**

Les populations hivernant sur le massif recherchent des milieux qui sont bien présent, grâce notamment à la technique de régénération naturelle :

- jeunes boisement denses toujours présent sur ce massif
- peuplement clairière
- sous étage et strate arbustive dense (arbousier, ...)

Le retour des carnets de prélèvement étant très faible (inférieur à 10%), il n'est pas possible d'avoir une estimation significative du nombre d'oiseaux tués.

Néanmoins, on peut supposer que comme sur le reste de la région les populations sont stables. Cette espèce est sensible et fragile, les fluctuations des populations peuvent être importantes

Les mesures de gestion suivantes doivent être respectées :

- respect des horaires de chasse afin d'éviter la chassée à la passée
- faire respecter le Prélèvement Maximal Autorisé fixé pour 2004-2005 et 2005-2006 à 3 bécasses par jour et 30 sur l'année
- surveiller les évolutions météorologiques (périodes de grands froids annoncés) et fermer le territoire dès le réseau bécasse ONCFS envoie des avis de seuil critique.

Si les populations devaient fortement baisser, il pourrait être envisagé de diminuer la pression de chasse en limitant le PMA et le nombre de jours de chasse autorisés.

Concernant le lapin, la mise en réserve du cordon dunaire entre la Lagune et le wharf permet à cette espèce de disposer d'un milieu propice à sa reproduction

Des lièvres sont également régulièrement observés notamment dans la zone en réserve.

Concernant le grand gibier, la suppression de la chasse au chien courant du petit gibier sédentaire permettrait très sûrement de favoriser la présence du chevreuil sur la forêt.

Cette mesure n'est envisagée pour l'instant, il n'est pas envisagé de mettre en place un plan de chasse sur ce massif.

Il n'est constaté aucun dégâts significatifs sur les jeunes boisements.

En fonction de leur présence pouvant devenir problématique il pourra être pratiqué :

- des battues aux nuisibles (renard)
- des tirs de sangliers

5.4.3.2 Méthode de suivi à mettre en place

Concernant la présence de la bécasse, les indices de présence calculés suite aux séances nocturne de baguage semble être les seules techniques fiables permettant d'appréhender l'évolution des populations(nombre d'individus et âge)

Mais Le baguage de bécasse n'est intéressant que parce qu'il est réalisé sur l'ensemble du territoire national. Une interprétation par région peut être faite, mais avec prudence : les couloirs de migration sont en effet dépendant des conditions climatiques locales. Une densité de population peut être irrégulière localement d'une année à l'autre mais rester la même sur une plus grande échelle.

En conclusion, la gestion de cette espèce doit être définie au mieux au niveau départemental. Des prescriptions sur les conditions de chasse pourront ensuite être déclinées par massif suivant la pression de chasse constatée.

Les chevreuils étant en nombre insuffisants, les réalisations des IK n'ont pas donné de résultats exploitables.

Ils pourraient être remis en place si l'on constate une augmentation des populations.

5.4.3.3 Lotissement

Le lotissement actuel n'est pas remettre en cause, tant sur la formule de chasse au petit gibier en licences individuelles que sur l'importance du territoire en réserve.

Si un plan de chasse au chevreuil devait être mis en place sur le massif, il semble difficile d'organiser des battues traditionnelles vu la situation du massif par rapport aux voies de circulation.

Par contre la réalisation de ce plan de chasse par licence individuelle et chasse à l'approche est envisageable.

5.4.4 : Dispositions en faveur des paysages

5.4.4.1 - Suppression des points noirs paysagers

L'impact paysager des points noirs suivants peut être atténué à moyen terme :

- enfouissement de la citerne DFCI de la Salie – Projet à mener avec l'Association de DFCI de la Teste de Buch
- démontage de l'usine de dilacération du wharf – Projet à mener avec le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon

Par contre la résorption des réseaux aériens sont de la responsabilité d'organismes externes (EDF, France Télécom) dont les priorités d'enfouissement des lignes ne concernent pas les espaces forestiers.

A proximité de ces réseaux aériens des mesures sylvicoles pourront être mise en œuvre afin de limiter leur impact paysager négatif: conserver des îlots boisés à proximité, éviter que ces réseaux ne se situent au centre d'une trouée de régénération, ...

De même, la mise en place d'une clôture plus esthétique le long du terrain militaire du Trencat est de la responsabilité de la Base Aérienne de Cazaux.

Néanmoins, il sera tenu compte de la présence de cette lisière constituée par la forêt militaire (lisière reculée mais fermée, présence de la clôture) en essayant d'avoir, en empruntant le CD218, une symétrie dans la perception des peuplements, ce qui implique : de reculer les peuplements des parcelles 29, 30 et 31 et de les maintenir en bordure relativement fermés.

Quant au front de mer en érosion à La Lagune, il semble difficile de résoudre les nuisances paysagères tant que l'érosion est active.

5.4.4.2 - Valorisation esthétique d'éléments remarquables ou susceptibles de le devenir

Limite ouest et cordon dunaire

L'ensemble de la zone littorale, du haut de plage au microrelief d'arrière dune, constitue une zone de très forte sensibilité paysagère.

Cette zone, particulièrement sensible à l'érosion littorale, présente également une mosaïque de milieux à forte valeur patrimoniale.

Historiquement, la prise en compte de la fragilité et de la richesse de ces milieux a conduit le gestionnaire à prendre d'importantes mesures de préservation, de protection et/ou de restauration, à l'origine des paysages actuels.

En conséquence, il n'apparaît pas nécessaire de prévoir de mesures complémentaires, la prise en compte dans les actes de gestion de la fragilité et des particularités de ces milieux apparaissant comme suffisante pour une préservation durable des paysages littoraux.

Sites remarquables

L'analyse ne fait pas ressortir la nécessité d'une mise en valeur spécifique de points de vues privilégiés sur l'océan en l'état actuel des peuplements.

Les actions à mener seront entreprises ponctuellement:

- en cas de constat d'un dépérissement généralisé sur des surfaces importantes (exploitation de bois morts) ou en cas de problèmes spécifiques liés au recul du trait de côte (exploitation des bois renversés déstabilisant le front d'attaque ou exploitation préventive d'une bande boisée directement menacée).
- dans le cadre de la problématique du renouvellement des peuplements des franges littorales (parcelle 101z et 102z) : lors de l'apparition de la régénération dans les

trouées de mortalité, il faudra veiller à ce que des points de vues sur l'océan subsistent à partir du parking du Petit Nice ou de la piste cyclable.

Le point de vue sur le lac de Cazaux - Sanguinet à partir de la parcelle 2f ne sera pas mis en valeur vu que ce site n'est pas fréquenté par le public

Fenêtres océanes

En complément à un traitement analogue à celui de la RD218 (prise en compte de la perception dynamique de la forêt par les usagers) il convient de prendre en compte les spécificités de ces sites lors des opérations ultérieures de gestion : voir chapitres suivants relatifs aux coupes, aux travaux et à l'intégration des équipements d'accueil.

5.4.4.3 - Précautions nécessaires dans l'exécution des coupes

1 - Principes généraux

Au regard des spécificités de l'essence objectif (Pin Maritime) et du mode de traitement envisagé (Futaie régulière et régénération par coupes rases), il conviendra de respecter autant que possible les principes suivants visant à atténuer ou à intégrer les actions forestières envisagées :

- **Adapter le mode de traitement** à l'impact paysager :
 - régénération par **bouquets** sur des lieux les plus fréquentés (perception statique du paysage)
 - régénération par **parquet** de 1 à 2 hectares à proximité des zones d'accueil
 - travail par **grandes trouées** dans le sens des lignes de force du paysage permettant la diversification du paysage, **l'alternance de milieux ouverts et de milieux fermés** le long du CD 218 (perception dynamique des peuplements)
- **Espacer les coupes de régénération dans l'espace et dans le temps** afin de créer une mosaïque harmonieuse de peuplements
- **Adapter les formes de la trouée de régénération** aux perspectives de vue : utilisation du microrelief, évaluer l'impact des formes géométriques et des limites rectilignes.
- **Favoriser le mélange d'essences**
- **Traiter des lisières** en bordure des voies les plus fréquentées
 - Diminution de « l'effet tunnel » par éloignement des peuplements
 - Amélioration de la perception du couvert forestier par l'individualisation des troncs (diminution ponctuelle de la densité et interventions sur le sous étage).
 - Amélioration de la transition entre les peuplements fermés et les peuplements ouverts par la mise en place d'une lisière de moindre densité et (ou) un sous étage plus clairsemé.
- **Prise en compte du positionnement des îlots de vieillissements** mis en place dans le cadre des actions en faveur de la biodiversité :
 - positionnement à l'interface entre deux peuplements
 - positionnement en rideau filtrant ou en premier plan en bordure d'axes fréquentés
 - positionnement permettant la mise en valeur des microreliefs existants

2 - Parcellaire

Sans remettre en cause le parcellaire, indispensable à la gestion sylvicole, il est nécessaire, pour les opérations de renouvellement des forêts littorales et dans les zones les plus fréquentées de prévoir, au moins dans les zones de forte sensibilité paysagère, l'implantation de sous parcelles dont les formes épousent la microtopographie et respectent les lignes du paysage.

Une coupe de régénération pourra donc concerner plusieurs sous parcelles contiguës.

3 - Coupes d'amélioration

L'analyse paysagère fait ressortir la nécessité de prendre en compte la perception dynamique externe de la lisière forestière sur l'ensemble du parcours de la RD 218

Les actions à entreprendre intègrent également la réglementation DFCI, et l'intégration des pistes cyclables...

Elles porteront essentiellement sur intensité des éclaircies et les consignes de martelage en bordure de la voie et seront réalisées à l'occasion des interventions inscrites à l'état d'assiette

Objectifs des actions:

- Améliorer la perception des limites externes et atténuer la perception des limites parcellaires de la forêt par le traitement des lisières
- Améliorer le confort visuel des usagers par l'alternance de milieux ouverts et de milieux fermés et l'atténuation des changements brutaux de paysages consécutifs à la géométrie du parcellaire et au traitement en futaie régulière
- Intégrer la prise en compte les points noirs paysagers
- Intégrer la prise en compte des obligations légales de débroussaillage (arrêté départemental PFCI)
- Intégrer le pare feu latéral
- Intégrer la présence de la piste cyclable sur une partie du parcours

Principes retenus :

- Aide à la décision par établissement de coupes type et exemples de traitement des limites entre deux types de peuplements
- Prise en compte progressive à l'occasion de la réalisation des actes de gestion planifiés par l'aménagement:
 - Lors de la réalisation des travaux sylvicoles (mise à distance des parties boisées, sélection des essences, mise à distance par dépressage)
 - Lors du martelage des coupes d'amélioration inscrites à l'état d'assiette (mise à distance des parties boisées, sélection des essences, élagage, mise à distance des tiges)
 - Lors des interventions spécifiques liées à l'application de l'arrêté départemental PFCI

Les coupes types et schémas de principes figurent en *annexe 21 et 22*

4 - Coupes de régénération

L'analyse paysagère fait ressortir la nécessité

- D'avoir recours à des techniques spécifiques de nature à mieux intégrer les coupes rases (traitement de lisière, maintien de bouquets judicieusement implantés, maintien d'un premier plan...) en complément ou lors des opérations de renouvellement.

- D'avoir recours à des techniques de renouvellement :
 - par bouquet (quelques ares) dans le cas spécifique des zones fréquentées perceptibles en vision statique, notamment les Parkings et les fenêtres océanes au-delà des voies ouvertes à la circulation.
 - par parquet (1 à 2 ha) à proximité des zones d'accueil

Objectifs des actions envisagées:

- Améliorer l'intégration paysagère des opérations de renouvellement engagées et programmées
- Atténuer les changements brutaux de paysages consécutifs à la géométrie du parcellaire
- Améliorer le confort visuel des usagers par l'alternance de milieux ouverts et de milieux fermés
- Intégrer la prise en compte des obligations légales de débroussaillage (arrêté départemental PFCI)

Principes retenus :

- Aide à la décision par établissement d'un schéma de principe d'implantation des plages de renouvellement.
- Prise en compte par le gestionnaire des préconisations et étude détaillée de l'implantation définitive des plages de régénération : après inscription à l'état d'assiette
 - ajustement à la microtopographie
 - prise en compte des peuplements contigus et des coupes déjà réalisées,
 - implantation éventuelle des îlots,
 - traitements des limites

Une carte de localisation des coupes rases est jointe au document de gestion

Rappelons qu'elle permet au gestionnaire de situer les coupes de régénération mais

l'implantation définitive, des trouées de régénération et des îlots de vieillissement, se feront dans les conditions indiquées ci avant.

5.4.4.4 - Précautions nécessaires dans l'exécution des travaux

Travaux sylvicoles :

Pour l'ensemble du massif :

- les cloisonnements seront implantés de façon être les moins visibles possibles
- l'évolution des tracteurs de débardage se fera dans des cloisonnements débroussaillés de façon à éviter la dégradation du sous bois.

A proximité des fenêtres océanes :

- les périodes d'interventions seront adaptées
- la finition des travaux devra être irréprochable
- un élagage de pénétration sera réalisé sur les jeunes boisements

Travaux de restauration dunaire :

A proximité des fenêtres océanes, des précautions particulières seront prises de façon à mieux intégrer les dispositifs :

- couverture végétale : utilisation de brandes ou de genêts plutôt que de branchage
- brise vent en matériaux naturels (filet en fibre de coco ou à base de bambou, ; .)

5.4.4.5 - Précautions nécessaires dans l'intégration des équipements

Equipements d'accueil

La bonne intégration des équipements d'accueil a été prise en compte dans la charte graphique des mobiliers et de la signalétique élaborée dans le cadre du programme plan-plage.

Les équipements complémentaires non normalisés (blocs sanitaires, limiteurs de hauteur pour les véhicules de grand gabarit, ...) feront l'objet d'une attention particulière avant d'être installés.

Ces équipements devront être régulièrement entretenus, et démontés ou remplacés dès qu'ils sont dégradés.

Accès aux fenêtres océanes

Il convient de mettre en valeur les entrées des parkings de façon à ce que le public perçoive clairement qu'il accède à un site particulier.

Ces entrées doivent donc :

- être matérialisée par un dispositif particulier (actuellement un panneau d'entrée avec plan de situation joue ce rôle)
- être traitée de manière similaire sur les trois sites (signalétique, mobilier)
- si possible bénéficier d'une vue dégagée sur un élément remarquable : océan, cordon dunaire.

Etudes paysagères spécifiques

Elles seront nécessaires si des travaux importants étaient envisagés en zone d'accueil : déplacement du parking de la Lagune, ...

5.4.5 - Mesures générales concernant l'équipement de la forêt

5.4.5.1.Desserte routes forestières revêtues et empierrées (routes plan plage exclue)

L'équipement du massif en routes stabilisé est bon et ne mérite pas de nouveaux équipements.

Travaux d'investissement :

Ils consistent à une réfection généralisée de la chaussée tous les 20 ans dans le cas de route empierrée et tous les 40 ans dans le cas de routes revêtues

- réfection généralisée des routes empierrées (scarification, rechargement et mise en forme):

5% de 6.8 km à 6 €/m2 soit environ 7 000 €

- réfection généralisée des routes revêtues (scarification, rechargement, cloutage et bicouche) :

2.5% de 5.8 km à 10 €/m² soit environ 5 000 €

Total investissement **12 000 €/an**

Travaux d'entretien :

- entretien des accotements, barrières et signalétique :

12.67 km à 250€/km soit environ 3000 €

- reprise ponctuelle des nids de poules sur route ~~exp~~pierrée :

10% de 6.8 km à 2000€/km soit environ 1500 €

- reprise ponctuelle des nids de poules sur route revêtue :

6.66% de 5.8 km à 3000€/km  soit environ 1000 €

Total entretien 5 500 €/an

5.4.5.2.Places de dépôts

Travaux d'investissement :

Deux places de dépôts situés parcelles 31 et 32 méritent d'être agrandies (terrassement et empierrement partiel) :

5000 € par place de dépôt soit 10 000, ce qui représente un montant annuel de **550 €/an**

Travaux d'entretien :

Ils consistent à l'entretien des chaussées, nivellement des zones de stockage et nettoyage divers :

22 places existent et 2 sont à créer soit 24 sites et 25€ par an, soit **600 € /an**

5.4.5.3. Bilan des mesures liées à l'équipement de la forêt

Voies revêtues et empierrées	investissement	12 000 €/an
Voies revêtues et empierrées	entretien	5 500 €/an
Places de dépôt	investissement	550 €/an
Places de dépôt	entretien	600 €/an

5.4.6 DFCI

La mise en conformité par rapport à l'arrêté préfectoral du 11 juillet 2005 relatif à la prévention des feux de forêt, impose au propriétaire des voies ouvertes à la circulation publique le débroussaillage de 20 mètres de part et d'autre de la voie.

Le CD 218 étant une voie départementale, il appartient au Conseil Général de La Gironde de mettre en œuvre cette opération.

Cette réglementation s'applique également aux voies des parkings plan plage.

Le coût de ces travaux est pris en compte dans le programme annuel d'entretien des plan plage.

La création et la maintenance des installations DFCI peuvent être financées par l'Association Autorisée de DFCI de La Teste de Buch.

Une convention quinquennale fixe les conditions dans lesquelles intervient l'ASA :

- généralement les travaux d'investissement sont réalisés directement par l'ASA
- les travaux d'entretien peuvent également être financés par l'ASA.

Chemins DFCI : 33.731 km

Ils sont suffisamment denses.

Il n'y a donc pas d'investissement nécessaire, par contre les travaux d'entretien sont nécessaires :

- gyrobroyage et élagage de l'emprise tous les 3 ans
- ou passage du rotavator et élagage tous les 3 ans également
- entretien en complément signalétique

Soit 11 km /an à raison de 250 € /km soit 2750 €/an

Pare feux : 42 km

- entretien annuel au rotavator des gardes feux bord de route : P.F. 7 et 16
soit 4.67 ha à 120 €/ha soit **560 € /an**
- entretien au rotavator tous les 3 ans des autres garde feux
soit 12.18 ha /an à 120€ /ha soit **1440 € /an**
- refrofilage tous les 15 ans
soit 2.77 ha /an à 250€/ha soit **700 € /an**

TOTAL 2700 €/an

Point d'eau –Investissement

En accord avec les services de secours, il est envisagé :

- d'installer une citerne enterrée de 60 m³ sur la parcelle 26 au carrefour du pF de Bayonne et de la route de Maubruc (un puits foré existe déjà) coût estimé à 15 000 €
- dès qu'elle sera dégradée, de remplacer la citerne hors sol situé au départ de la route du chemin de fer et de la remplacer par une citerne enterrée coût estimé à 15 000 €
- d'améliorer le réseau de point d'eau en installation au bord du CD 218, parcelle 32 b au départ du chemin 9.5 un puits foré et une citerne enterrée coût estimé à 17 000 €

Bilan : 47 000 € soit

2600 €/an

Point d'eau –Entretien

- les entretiens consistent à maintenir en bon état de fonctionnement les installations et à entretenir leurs abords ;
- le fonctionnement des points d'eau est vérifié par les services de secours
- l'entretien des abords et la signalétique des équipements est estimé à :
entretien tous les 3 ans de 23 installations (27 existantes et 3 à créer)
soit 10 par an **soit 300 €/an**

Bilan des infrastructures DFCI

Chemins DFCI entretien	2 750 €/an
Pare feux, entretien	2 700 €/an
Point d'eau –Investissement	2 600 €/an
Point d'eau –Entretien	300 €/an

5.4.7 - Mesures générales d'ordre sanitaire

- la processionnaire du pin :

Des traitements biologiques sont à réaliser périodiquement s'ils sont justifiés par les pontes dénombrées à la fin de l'été

Ces traitements seront réalisés : sur les zones fréquentées par le public, les abords de voies fréquentées (CD218 et pistes cycles) et les peuplements fragilisés.

- L'armillaire :

Si des dépérissements localisés apparaissent (suite à des départs de feux par exemple), des fossés de séquée seront ouverts afin de limiter la propagation racinaire du mycélium

5.4.8 - Programme d'observation et de recherche

Le suivi des placettes « Coopérative de modélisation de la croissance du Pin maritime »
«est à poursuivre conformément aux protocoles initiaux.

Le suivi dunaire réalisés dans le cadre de l'observatoire du littoral doit également être poursuivi :

- suivi du trait de côte,
- suivi des 2 transects d'évolution morphodynamique
- sommier dune

5.4.9 - Actions de communication

Les actions suivantes sont à initier ou à poursuivre :

- réalisation d'une plaquette de présentation du présent aménagement destiné aux collectivités et associations locales
- mise en place de panneaux d'information sur la nécessité de régénérer la forêt et dans le cas du pin maritime de réaliser des coupes rases
- poursuivre les visites guidées en forêt afin de mieux faire connaître l'action du forestier ainsi que la fragilité des milieux littoraux.

Document ONF

PREVISIONS DE RECOLTES

Forêt Domaniale de la Teste

Série n° 1 et 2

Surface totale : 2 030,94

SFR en ha : 1 792,01

Période d'aménagement: 2004 - 2021

RECOLTES ANNUELLES MOYENNES EN M3		prévisibles durant l'aménagement	passées durant les dernières années
* FEUILLUS Taillis et houppiers exclus	Chêne 50 et + Chêne 30/45 Chêne 25 et - Total Chêne	0	0
	Hêtre 40 et + Hêtre 30/45 Hêtre 25 et - Total Hêtre	0	0
	Peuplier Autres feuillus		
	TOTAL FEUILLUS taillis et houppiers exclus	0	0
* RESINEUX Houppiers exclus	Sapin 25 et + Sapin 20 et - Total Sapin	0	0
	Epicéa 25 et + Epicéa 20 et - Total Epicéa	0	0
	Pin sylvestre 25 et + Pin sylvestre 20 et - Total Pin sylvestre	0	0
	Pin maritime 25 et + Pin maritime 20 et - Total Pin maritime	9 929 1 596 11 525	6 213 1 457 7 670
	Autres résineux 25 et + Autres résineux 20 et - Total autres résineux	0	0
	TOTAL RESINEUX houppiers exclus	11 525	7 670
	* GLOBAL		
	Total tiges Taillis Houppiers feuillus Houppiers résineux		
	TOTAL y compris taillis et houppiers	11 525	7 670
	soit m3/ha	5,67	3,78
	m3/ha SFR dont produits accidentels	6,43	4,28
* DETAILS AUTRES FEUILLUS ET AUTRES RESINEUX			

ETUDE REALISEE PAR :

DIRECTION DE L'ETUDE ET REDACTION :

SULPY Jean-Pierre, aménagiste à l'Agence de Bordeaux

ETUDE DE TERRAIN ET INVENTAIRES :

DEUTSCH Jean François, agent patrimonial de l'UT Bassin d'Arcachon

HEDERICH Charles, agent patrimonial de l'UT Bassin d'Arcachon

ROTH Bernard, agent patrimonial retraité de l'UT Bassin d'Arcachon

SULPY Jean-Pierre, aménagiste à l'Agence de Bordeaux

ETUDE PAYSAGERE :

FOUGERAS Philippe, conseiller paysage de l'Agence de Bordeaux

CARTOGRAPHIE :

JOLLY Fabrice

DACTYLOGRAPHIE :

SULPY Jean Pierre

Moyens informatiques :

- Logiciel EXCEL 97
- Logiciel Word 97
- Logiciel Arcview - Data Expert

A La Teste de Buch, le 05 11 2004

L'Aménagiste

SULPY Jean Pierre

Vérifié et proposé,

A Bordeaux, le

Le Responsable du Programme Aménagement

ALVERE Michel

Contrôlé et présenté à l'approbation

Par le Responsable du Service Gestion Durable

De la Direction Territoriale Sud-ouest

A Toulouse, le

Michel LACAN



Direction Territoriale Sud-Ouest
Agence Interdépartementale de Bordeaux
Unité Territoriale du Bassin d'Arcachon

Département de la GIRONDE – 33
Arrondissement de BORDEAUX
Canton de La Teste de Buch
Région IFN : codification IFN : 33.0
codification ONF : 512
DILAM Dunes littorales de Gascogne

FORET DOMANIALE DE La TESTE de BUCH

Surface (arrondie à l'are) : 2 030.94 ha

**REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER
2004-2021
18 ans**

I – ANNEXES

II - DOCUMENTS CARTOGRAPHIQUES

- Novembre 2005 -

Annexe 1

Forêt Domaniale de La Teste

Tableau de concordance entre parcelles cadastrales et parcelles forestières

RELEVÉ MATRICE CADASTRALE au compte de l'ONF				
SECTION	N°	LIEU DIT	CONTENANCE ha	Parcelle Forestière
BL	4	BD DE PYLA	0 ha 28 a 21 ca	Cippe Brémontier
Sous Total Section BL			0 ha 28 a 21 ca	
CK	6	LA ROQUETTE	9 ha 65 a 51 ca	101
CK	6			101
CK	6			eau
CK	7	LA ROQUETTE	15 ha 83 a 20 ca	eau
CK	8	LA ROQUETTE	0 ha 56 a 98 ca	101
CK	8			101
CK	8			101
CK	8			eau
CK	9	LA ROQUETTE	0 ha 20 a 08 ca	eau
CK	10	LA ROQUETTE	0 ha 28 a 16 ca	eau
CK	11	LA ROQUETTE	3 ha 42 a 37 ca	101
CK	11			eau
CK	12	LA ROQUETTE	0 ha 79 a 36 ca	101
CK	12			eau
CK	13	LA ROQUETTE	0 ha 41 a 25 ca	101
CK	14	LA ROQUETTE	1 ha 79 a 40 ca	101
CK	14			101
CK	14			101
CK	14			eau
CK	23	GAILLOUNEYS NORD PYLA	0 ha 02 a 72 ca	MF Gaillouneys
CK	24	GAILLOUNEYS NORD PYLA	0 ha 92 a 17 ca	MF Gaillouneys
CK	43	GAILLOUNEYS NORD PYLA	1 ha 29 a 00 ca	PF de Bayonne
CK	44	GAILLOUNEYS NORD PYLA	0 ha 27 a 68 ca	PF20
CK	66	LA ROQUETTE	1 ha 01 a 43 ca	PF19
CK	66			101
CK	66			eau
CK	72	GAILLOUNEYS NORD PYLA	7 ha 69 a 70 ca	13
CK	72			13
CK	74	LA ROQUETTE	0 ha 72 a 40 ca	101
CK	74			eau
CK	76	LA ROQUETTE	8 ha 14 a 64 ca	101
CK	76			EAU
CK	78	LA ROQUETTE	1 ha 06 a 35 ca	GF21
CK	78			eau
CK	79	LA ROQUETTE	21 ha 23 a 50 ca	101
CK	79			EAU
Sous Total Section CK			75 ha 35 a 90 ca	
CL	1	LA BARRIQUE	16 ha 98 a 40 ca	Eau
CL	2	LA BARRIQUE	13 ha 84 a 77 ca	102
CL	2			Eau
CL	3	LA BARRIQUE	1 ha 10 a 84 ca	102
CL	4	LA BARRIQUE	23 ha 18 a 91 ca	101
CL	4			102
CL	4			15
CL	5	LA BARRIQUE	1 ha 00 a 92 ca	101
CL	5			102
CL	5			15
CL	7	LA BARRIQUE	15 ha 08 a 52 ca	14
CL	7			PF 16

SECTION	N°	LIEU DIT	CONTENANCE ha	Parcelle Forestière
CL	8	LA BARRIQUE	0 ha 66 a 56 ca	14
CL	9	LA BARRIQUE	1 ha 78 a 17 ca	PF Bayonne
CL	10	LA BARRIQUE	9 ha 38 a 27 ca	14
CL	11	LA BARRIQUE	0 ha 38 a 25 ca	14
CL	11			RF de la balise
CL	12	LA BARRIQUE	2 ha 44 a 97 ca	14
CL	12			PF 16
CL	13	LA BARRIQUE	9 ha 75 a 36 ca	102
				15
CL	14	LA BARRIQUE	1 ha 20 a 17 ca	102
				15
				EAU
CL	15	LA BARRIQUE	0 ha 40 a 12 ca	102
CL	16		8 ha 01 a 34 ca	102
				eau
CL	17	LA BARRIQUE	1 ha 05 a 21 ca	102
CL	18	LA BARRIQUE	0 ha 84 a 84 ca	PF 17
CL	19	LA BARRIQUE	14 ha 95 a 99 ca	17
CL	19			RF de la balise
CL	20	LA BARRIQUE	0 ha 86 a 70 ca	P17
CL	20			RF de la balise
CL	21	LA BARRIQUE	20 ha 16 a 86 ca	17
CL	21			PF 16
CL	22	LA BARRIQUE	1 ha 16 a 24 ca	17
CL	22			PF 16
CL	23	LA BARRIQUE	15 ha 98 a 31 ca	16
CL	24	LA BARRIQUE	0 ha 79 a 20 ca	103
CL	24			16
CL	25	LA BARRIQUE	25 ha 17 a 13 ca	102
CL	25			103
CL	25			eau
CL	26	LA BARRIQUE	1 ha 45 a 20 ca	103
CL	26			16
CL	27	LA BARRIQUE	8 ha 34 a 80 ca	103
CL	27			EAU
CL	28	LA BARRIQUE	37 ha 15 a 48 ca	103
CL	28			16
CL	28			19
CL	29	LA BARRIQUE	0 ha 98 a 56 ca	16
CL	29			19
CL	30	LA BARRIQUE	7 ha 76 a 87 ca	16
CL	31	LA BARRIQUE	0 ha 40 a 40 ca	19
CL	32	LA BARRIQUE	16 ha 89 a 70 ca	19
CL	33	LA BARRIQUE	1 ha 23 a 00 ca	Route Pte Arcachon
CL	34	LA BARRIQUE	6 ha 63 a 23 ca	18
CL	34			PF 16
CL	35	LA BARRIQUE	0 ha 46 a 04 ca	18
CL	35			PF 16
CL	36	LA BARRIQUE	9 ha 47 a 93 ca	17
CL	36			PF 16
CL	37	LA BARRIQUE	0 ha 83 a 93 ca	17
CL	37			18
CL	38	LA BARRIQUE	0 ha 95 a 62 ca	18
CL	39	LA BARRIQUE	21 ha 86 a 75 ca	19
CL	39			PF de Cazaux
CL	40	LA BARRIQUE	0 ha 87 a 03 ca	PF de Bayonne
CL	79	LA BARRIQUE	10 ha 57 a 31 ca	101
CL	79			15
CL	79			PF 18
Sous Total Section CL			312 ha 17 a 84 ca	

SECTION	N°	LIEU DIT	CONTENANCE ha	Parcelle Forestière
CZ	1	LA SALIE NORD	11 ha 31 a 55 ca	104
CZ	2	LA SALIE NORD	29 ha 14 a 50 ca	19
CZ	2			20
CZ	2			104
CZ	3	LA SALIE NORD	0 ha 78 a 08 ca	19
CZ	3			20
CZ	4	LA SALIE NORD	5 ha 57 a 44 ca	19
CZ	4			20
CZ	5	LA SALIE NORD	0 ha 55 a 88 ca	19
CZ	5			20
CZ	6	LA SALIE NORD	20 ha 49 a 71 ca	19
CZ	6			20
CZ	7	LA SALIE NORD	0 ha 15 a 68 ca	18
CZ	7			PF 16
CZ	8	LA SALIE NORD	0 ha 16 a 68 ca	18
CZ	8			PF 16
CZ	9	LA SALIE NORD	43 ha 75 a 90 ca	18
CZ	9			21
CZ	9			PF 16
CZ	10	LA SALIE NORD	0 ha 90 a 60 ca	PF DE Bayonne
CZ	11	LA SALIE NORD	1 ha 00 a 82 ca	PF 15
CZ	12	LA SALIE NORD	36 ha 51 a 95 ca	22
CZ	12			PF 16
CZ	12			RF du Chemin de Fer
CZ	13	LA SALIE NORD	2 ha 10 a 82 ca	23
CZ	14	LA SALIE NORD	0 ha 33 a 03 ca	23
CZ	15	LA SALIE NORD	0 ha 39 a 22 ca	23
CZ	16	LA SALIE NORD	0 ha 22 a 30 ca	23
CZ	17	LA SALIE NORD	1 ha 27 a 68 ca	104
CZ	17			PF 14
CZ	18	LA SALIE NORD	17 ha 67 a 36 ca	23
CZ	19	LA SALIE NORD	0 ha 55 a 44 ca	23
CZ	20	LA SALIE NORD	24 ha 47 a 93 ca	23
CZ	20			104
CZ	21	LA SALIE NORD	1 ha 37 a 54 ca	Route Salie Nord
CZ	22	LA SALIE NORD	17 ha 32 a 00 ca	23
CZ	22			104
CZ	23	LA SALIE NORD	0 ha 38 a 56 ca	23
CZ	24	LA SALIE NORD	5 ha 44 a 80 ca	23
CZ	24			Rf de la Salie Sud
CZ	25	LA SALIE NORD	4 ha 61 a 20 ca	23
CZ	25			Rf de la Salie Sud
CZ	26	LA SALIE NORD	0 ha 39 a 71 ca	23
CZ	27	LA SALIE NORD	8 ha 14 a 80 ca	23
CZ	28	LA SALIE NORD	1 ha 56 a 15 ca	105
CZ	28			PF 12
CZ	29	LA SALIE NORD	28 ha 07 a 81 ca	24
CZ	30	LA SALIE NORD	0 ha 25 a 98 ca	24
CZ	31	LA SALIE NORD	1 ha 50 a 06 ca	24
CZ	32	LA SALIE NORD	1 ha 17 a 32 ca	24
CZ	32			Rf de la Salie Sud
CZ	33	LA SALIE NORD	0 ha 15 a 24 ca	24
CZ	34	LA SALIE NORD	6 ha 35 a 40 ca	24
CZ	34			105
CZ	35	LA SALIE NORD	55 ha 91 a 20 ca	104
CZ	35			105
CZ	36	LA SALIE NORD	0 ha 63 a 36 ca	24
CZ	36			105
CZ	36			Rf de la Salie Sud
CZ	37	LA SALIE NORD	0 ha 43 a 40 ca	Route Salie Sud

SECTION	N°	LIEU DIT	CONTENANCE ha	Parcelle Forestière
CZ	37			MF de la Salie
CZ	38	LA SALIE NORD	8 ha 78 a 26 ca	24
CZ	38			Route Salie Sud
CZ	38			MF de la Salie
CZ	39			105
CZ	39			MF Poste Douanes
CZ	40	LA SALIE NORD	0 ha 00 a 85 ca	MF Poste Douanes
CZ	41	LA SALIE NORD	9 ha 22 a 00 ca	105
CZ	41			MF Poste Douanes
CZ	42	LA SALIE NORD	6 ha 83 a 86 ca	105
CZ	43	LA SALIE NORD	2 ha 52 a 34 ca	105
CZ	44	LA SALIE NORD	5 ha 86 a 47 ca	24
CZ	44			27
CZ	44			PF 11
CZ	45			24
CZ	45			27
CZ	45			PF 11
CZ	45			MF de la Salie
CZ	46	LA SALIE NORD	0 ha 01 a 67 ca	MF La Salie
CZ	47	LA SALIE NORD	0 ha 19 a 09 ca	MF de la Salie
CZ	48	LA SALIE NORD	0 ha 17 a 25 ca	MF de la Salie
CZ	49	LA SALIE NORD	0 ha 24 a 62 ca	MF de la Salie
CZ	50	LA SALIE NORD	1 ha 52 a 05 ca	24
CZ	50			105
CZ	50			MF de la Salie
CZ	51			24
CZ	51	LA SALIE NORD	20 ha 18 a 89 ca	27
CZ	51			PF 11
CZ	52			27
CZ	52	LA SALIE NORD	1 ha 17 a 36 ca	106
CZ	53	LA SALIE NORD	0 ha 57 a 36 ca	26
CZ	54	LA SALIE NORD	18 ha 89 a 68 ca	25
CZ	54			26
CZ	54			PF 16
CZ	54			PF de Maubruc
CZ	55	LA SALIE NORD	0 ha 68 a 60 ca	25
CZ	55			PF 16
CZ	56	LA SALIE NORD	3 ha 02 a 08 ca	PF DE Bayonne
CZ	57	LA SALIE NORD	29 ha 70 a 49 ca	25
CZ	57			PF 16
CZ	58	LA SALIE NORD	0 ha 86 a 85 ca	PF 13
CZ	59	LA SALIE NORD	22 ha 33 a 32 ca	22
CZ	59			PF 16
CZ	60	LA SALIE NORD	0 ha 96 a 60 ca	22
CZ	60			PF 16
CZ	61	MAUBRUC	36 ha 91 a 70 ca	9
CZ	61			RF du petit lettas
CZ	62	MAUBRUC	0 ha 51 a 24 ca	PF de Lescourre
CZ	63	MAUBRUC	4 ha 72 a 50 ca	3
CZ	63			RF de Cazaux
CZ	64	MAUBRUC	0 ha 41 a 10 ca	PF de limite Est
CZ	65	MAUBRUC	0 ha 88 a 00 ca	PF du Petit Lettas
CZ	68	LE GRAND LETTAS	87 ha 74 a 84 ca	7
CZ	68			8
CZ	68			PF de limite Est
Sous Total Section CZ				605 ha 82 a 48 ca
DE	1	MAUBRUC	67 ha 03 a 64 ca	9
DE	1			10
DE	1			RF du petit lettas
DE	1			RF de Maubruc

SECTION	N°	LIEU DIT	CONTENANCE ha	Parcelle Forestière
DE	2	MAUBRUC	0 ha 94 a 88 ca	PF de Maubruc
DE	3	MAUBRUC	110 ha 80 a 00 ca	11
DE	3			12
DE	3			RF de Maubruc
DE	3			RF du Grand Lettas
DE	4	MAUBRUC	1 ha 21 a 70 ca	PF de Lescourre
DE	5	MAUBRUC	1 ha 74 a 60 ca	PF de Peyroutas
DE	6	MAUBRUC	85 ha 10 a 00 ca	5
DE	6			6
DE	6			RF de Maubruc
DE	6			RF de Curepipe
DE	7	MAUBRUC	0 ha 95 a 54 ca	
DE	8	MAUBRUC	1 ha 05 a 96 ca	
DE	10	MAUBRUC	0 ha 81 a 54 ca	GF de Limite Est
DE	11	MAUBRUC	81 ha 91 a 00 ca	3
DE	11			4
DE	11			RF de Maubruc
DE	11			RF de Cazaux
DE	11			PF de curepipe
DE	12	MAUBRUC	1 ha 84 a 32 ca	PF de Curepipe
DE	13	MAUBRUC	78 ha 18 a 00 ca	1
DE	13			2
DE	14	MAUBRUC	3 ha 38 a 80 ca	1
DE	14			2
DE	14			3
DE	14			PF de Curepipe
DE	14			PF de Peyroutas
DE	15	MAUBRUC	0 ha 00 a 63 ca	Cabane de Curepipe
DE	16	MAUBRUC	0 ha 01 a 05 ca	2
DE	25	LES COUPEYRES	1 ha 95 a 20 ca	Propriété non ONF
Sous Total Section DE			436 ha 96 a 86 ca	
DH	1	LA SALIE SUD	1 ha 88 a 10 ca	PF de Bayonne
DH	2	LA SALIE SUD	22 ha 76 a 63 ca	26
DH	2			RF de Maubruc
DH	3	LA SALIE SUD	5 ha 10 a 84 ca	27
DH	4	LA SALIE SUD	0 ha 57 a 86 ca	27
DH	4			RF du Wharf
DH	5	LA SALIE SUD	29 ha 86 a 27 ca	27
DH	5			RF du Wharf
DH	6	LA SALIE SUD	1 ha 70 a 52 ca	106
DH	7	LA SALIE SUD	16 ha 90 a 00 ca	106
DH	8	LA SALIE SUD	31 ha 91 a 60 ca	106
DH	9	LA SALIE SUD	1 ha 56 a 96 ca	106
DH	9			PF 9
DH	10	LA SALIE SUD	0 ha 61 a 28 ca	PF10
DH	11	LA SALIE SUD	25 ha 45 a 73 ca	29
DH	11			PF de Peyroutas
DH	12	LA SALIE SUD	50 ha 47 a 98 ca	28
DH	13	LA SALIE SUD	14 ha 74 a 80 ca	106
DH	15	LOUS LAMANCH NORD	0 ha 47 a 78 ca	29
DH	16	LOUS LAMANCH NORD	10 ha 72 a 38 ca	29
DH	19	LOUS LAMANCH NORD	0 ha 45 a 50 ca	PF 8
DH	20	LOUS LAMANCH NORD	17 ha 91 a 00 ca	30
DH	24	LOUS LAMANCH NORD	0 ha 44 a 77 ca	30
DH	25	LOUS LAMANCH NORD	2 ha 81 a 63 ca	PF de Bayonne
DH	26	LOUS LAMANCH NORD	21 ha 35 a 31 ca	30
DH	30	LOUS LAMANCH NORD	0 ha 55 a 92 ca	PF 6
DH	31	LOUS LAMANCH NORD	25 ha 84 a 76 ca	31
Sous Total Section DH			284 ha 17 a 62 ca	
DI	1	LOUS LAMANCH SUD	41 ha 67 a 20 ca	107

SECTION	N°	LIEU DIT	CONTENANCE ha	Parcelle Forestière
DI	1			108
DI	2	LOUS LAMANCH SUD	7 ha 96 a 00 ca	107
DI	3	LOUS LAMANCH SUD	10 ha 46 a 80 ca	107
DI	4	LOUS LAMANCH SUD	27 ha 92 a 80 ca	108
DI	4			RF de la limite
DI	5	LOUS LAMANCH SUD	68 ha 62 a 55 ca	34
DI	5			108
DI	5			PF 3
DI	5			PF 7
DI	5			RF de la limite
DI	6	LOUS LAMANCH SUD	1 ha 19 a 24 ca	PF 5
DI	7	LOUS LAMANCH SUD	16 ha 90 a 40 ca	35
DI	7			107
DI	7			PF 3
DI	8	LOUS LAMANCH SUD	2 ha 50 a 00 ca	35
DI	9	LOUS LAMANCH SUD	9 ha 73 a 20 ca	35
DI	9			107
DI	9			PF 3
DI	10	LOUS LAMANCH SUD	1 ha 05 a 65 ca	35
DI	10			107
DI	10			PF 3
DI	11	LOUS LAMANCH SUD	20 ha 36 a 44 ca	35
DI	11			107
DI	11			PF 3
DI	13	LOUS LAMANCH SUD	3 ha 75 a 60 ca	35
DI	13			PF 7
DI	14	LOUS LAMANCH SUD	4 ha 76 a 00 ca	35
DI	14			PF 7
DI	15	LOUS LAMANCH SUD	4 ha 16 a 10 ca	34
DI	15			PF 7
DI	16	LOUS LAMANCH SUD	0 ha 12 a 50 ca	34
DI	16			PF 7
DI	17	LOUS LAMANCH SUD	30 ha 09 a 62 ca	33
DI	17			PF 1
DI	18	LOUS LAMANCH SUD	0 ha 55 a 33 ca	PF 2
DI	19	LOUS LAMANCH SUD	22 ha 52 a 80 ca	32
DI	20	LOUS LAMANCH SUD	0 ha 58 a 79 ca	32
DI	21	LOUS LAMANCH SUD	19 ha 67 a 12 ca	32
DI	22	LOUS LAMANCH SUD	0 ha 61 a 76 ca	PF 4
DI	23	LOUS LAMANCH SUD	19 ha 57 a 64 ca	31
DI	24	LOUS LAMANCH SUD	0 ha 73 a 57 ca	31
DI	25	LOUS LAMANCH SUD	2 ha 52 a 90 ca	PF de Bayonne
Sous Total Section DI			318 ha 10 a 01 ca	
TOTAL	FD de La TESTE		2032 ha 88 a 92 ca	

Annexe 2
Forêt Domaniale de La Teste
**Liste des autorisations de passage et concession
au 31 12 2003**

N° css	Nature concession	Concessionnaire
TESTE*001	Ligne électrique (111)	EDF33MER
TESTE*002	Ligne électrique (111)	EDF33MER
TESTE*003	Ligne électrique (111)	EDF33MER
TESTE*004	Ligne électrique (111)	EDF33MER
TESTE*005	Ligne électrique (111)	EDF33MER
TESTE*006	Ligne électrique (111)	EDF33MER
TESTE*007	Ligne électrique (111)	EDF33MER
TESTE*022	Cpteur électrique (115)	MARQUET Alain
TESTE*023	Cpteur électrique (115)	MOUSSU Alain
TESTE*024	Cpteur électrique (115)	CLOUZY Rémi
TESTE*025	Cpteur électrique (115)	BEYNARD Michel
TESTE*026	Cpteur électrique (115)	MIRY Catherine
TESTE*028	Cpteur électrique (115)	BORROT Pascale
TESTE*021	Passage véhicules (736)	Bassin d'Arcachon
TESTE*014	Canalisation gaz (151)	GAZ DU SUD OUEST
TESTE*018	Eaux usées (241)	SIBA
TESTE*015	Citerne eau (251)	COMMUNE La Teste
TESTE*019	Borne téléphonique (255)	DSITRICT SUD BASSIN
TESTE*020	Bâtiment d'intérêt général (postes de secours et blocs sanitaires)	COMMUNE La Teste
TESTE*027	Circuit d'interprétation0	Lou Paliquey
TESTE*009	Restaurants-buvette (4140)	ROUILLAN Michel
TESTE*010	Restaurants-buvette (4140)	BAQUERIN Noëlle
TESTE*011	Restaurants-buvette (4140)	BAILLARGEAT Philippe
TESTE*013	Restaurants-buvette (4140)	SARL MELISSA
TESTE*016	Restaurants-buvette (4140)	MESNARD AUBENEAU
TESTE*017	Restaurants-buvette (4140)	MOREAU Frédéric

Annexe 2
Forêt Domaniale de La Teste
**Liste des autorisations de passage et concession
au 31 12 2003**

N° css	Nature concession	Concessionnaire
TESTE*001	Ligne électrique (111)	EDF33MER
TESTE*002	Ligne électrique (111)	EDF33MER
TESTE*003	Ligne électrique (111)	EDF33MER
TESTE*004	Ligne électrique (111)	EDF33MER
TESTE*005	Ligne électrique (111)	EDF33MER
TESTE*006	Ligne électrique (111)	EDF33MER
TESTE*007	Ligne électrique (111)	EDF33MER
TESTE*022	Cpteur électrique (115)	MARQUET Alain
TESTE*023	Cpteur électrique (115)	MOUSSU Alain
TESTE*024	Cpteur électrique (115)	CLOUZY Rémi
TESTE*025	Cpteur électrique (115)	BEYNARD Michel
TESTE*026	Cpteur électrique (115)	MIRY Catherine
TESTE*028	Cpteur électrique (115)	BORROT Pascale
TESTE*021	Passage véhicules (736)	Bassin d'Arcachon
TESTE*014	Canalisation gaz (151)	GAZ DU SUD OUEST
TESTE*018	Eaux usées (241)	SIBA
TESTE*015	Citerne eau (251)	COMMUNE La Teste
TESTE*019	Borne téléphonique (255)	DSITRICT SUD BASSIN
TESTE*020	Bâtiment d'intérêt général (postes de secours et blocs sanitaires)	COMMUNE La Teste
TESTE*027	Circuit d'interprétation0	Lou Paliquey
TESTE*009	Restaurants-buvette (4140)	ROUILLAN Michel
TESTE*010	Restaurants-buvette (4140)	BAQUERIN Noëlle
TESTE*011	Restaurants-buvette (4140)	BAILLARGEAT Philippe
TESTE*013	Restaurants-buvette (4140)	SARL MELISSA
TESTE*016	Restaurants-buvette (4140)	MESNARD AUBENEAU
TESTE*017	Restaurants-buvette (4140)	MOREAU Frédéric

Annexe 2
Forêt Domaniale de La Teste
**Liste des autorisations de passage et concession
au 31 12 2003**

N° css	Nature concession	Concessionnaire
TESTE*001	Ligne électrique (111)	EDF33MER
TESTE*002	Ligne électrique (111)	EDF33MER
TESTE*003	Ligne électrique (111)	EDF33MER
TESTE*004	Ligne électrique (111)	EDF33MER
TESTE*005	Ligne électrique (111)	EDF33MER
TESTE*006	Ligne électrique (111)	EDF33MER
TESTE*007	Ligne électrique (111)	EDF33MER
TESTE*022	Cpteur électrique (115)	MARQUET Alain
TESTE*023	Cpteur électrique (115)	MOUSSU Alain
TESTE*024	Cpteur électrique (115)	CLOUZY Rémi
TESTE*025	Cpteur électrique (115)	BEYNARD Michel
TESTE*026	Cpteur électrique (115)	MIRY Catherine
TESTE*028	Cpteur électrique (115)	BORROT Pascale
TESTE*021	Passage véhicules (736)	Bassin d'Arcachon
TESTE*014	Canalisation gaz (151)	GAZ DU SUD OUEST
TESTE*018	Eaux usées (241)	SIBA
TESTE*015	Citerne eau (251)	COMMUNE La Teste
TESTE*019	Borne téléphonique (255)	DSITRICT SUD BASSIN
TESTE*020	Bâtiment d'intérêt général (postes de secours et blocs sanitaires)	COMMUNE La Teste
TESTE*027	Circuit d'interprétation0	Lou Paliquey
TESTE*009	Restaurants-buvette (4140)	ROUILLAN Michel
TESTE*010	Restaurants-buvette (4140)	BAQUERIN Noëlle
TESTE*011	Restaurants-buvette (4140)	BAILLARGEAT Philippe
TESTE*013	Restaurants-buvette (4140)	SARL MELISSA
TESTE*016	Restaurants-buvette (4140)	MESNARD AUBENEAU
TESTE*017	Restaurants-buvette (4140)	MOREAU Frédéric

Annexe 3
Forêt Domaniale de La Teste
Etat synthétique des peuplements

Parcelle	Sous parc	Surface	Surf reduite	Essence	Ho	Fertilité	Année de régération	Age au 01/01/2004	Origine	Typologie	N/H	V/H	V/N	Station	%ss	Ess
1	a	19,44	19,44	Pm	22,50	2	1963	41	SB	FP.M2SB41-45	280	280	1,00	232a	5	CH
1	b	10,38	10,38	Pm	22,50	2	1963	41	SB	FP.M2SB41-45	270	250	0,93	232a	5	CH
1	f	0,19	0,19	CH					V	ICHPV					8	CH
1	f	1,84	1,84	CH					V	ICHPV					8	CH
2	a	39,25	39,25	PM	21,00	2	1965	39	SB	FP.M2SB36-40	280	260	0,93	232a	5	CH
2	f	3,13	3,13	CH					V	ICHPV					8	CH
3	a	30,22	30,22	Pm	18,00	3	1971	33	SNC	FP.M3SN31-35	350	185	0,53	232b	6	CH
3	b	0,95	0,95	Pm	21,00	2	1971	33	SNC	FP.M2SN31-35	370	250	0,68	232b	6	CH
3	b	3,51	3,51	Pm	21,00	2	1971	33	SNC	FP.M2SN31-35	370	250	0,68	232b	6	CH
3	f	0,62	0,62	Pm					V	IP.MV					7	CH
3	f	1,06	1,06	Pm					V	IP.MV					7	CH
3	f	1,72	1,72	Pm					V	IP.MV					7	CH
3	f	2,67	2,67	Pm					V	IP.MV					7	CH
3	f	3,40	3,40	Pm					V	IP.MV					7	CH
4	a	19,43	19,43	Pm	20,00	2	1969	35	SN	FP.M2SN31-35	330	200	0,61	232b	7	CH
4	b	1,81	1,81	Pm	17,00	3	1972	32	SNC	FP.M3SN31-35	390	170	0,44	233a	7	CH
4	b	3,05	3,05	Pm	17,00	3	1972	32	SNC	FP.M3SN31-35	390	170	0,44	233a	7	CH
4	b	9,90	9,90	Pm	17,00	3	1972	32	SNC	FP.M3SN31-35	390	170	0,44	233a	7	CH
4	f	0,19	0,19	Pm					V	IP.MV					6	CH
4	f	4,10	4,10	Pm					V	IP.MV					6	CH
5	a	0,21	0,21	Pm	16,00	3	1977	27	SL	FP.M3SL26-30	600	140	0,23	232b	6	CH
5	a	2,08	2,08	Pm	16,00	3	1977	27	SL	FP.M3SL26-30	600	140	0,23	232b	6	CH
5	a	2,50	2,50	Pm	16,00	3	1977	27	SL	FP.M3SL26-30	600	140	0,23	232b	6	CH
5	a	9,38	9,38	Pm	16,00	3	1977	27	SL	FP.M3SL26-30	600	140	0,23	232b	6	CH
5	a	12,88	12,88	Pm	16,00	3	1977	27	SL	FP.M3SL26-30	600	140	0,23	232b	6	CH
5	b	7,45	7,45	Pm	17,00	3	1974	30	SNC	FP.M3SN26-30	600	180	0,30	232b	5	CH
5	c	4,53	4,53	Pm	17,00	3	1974	30	SN	FP.M3SN26-30	425	160	0,38	233a	4	CH
5	f	3,63	3,63	Pm					V	IP.MV					6	CH
6	a	5,71	5,71	Pm	19,00	2	1971	33	PL	FP.M2SL31-35	558	324	0,58	232b	8	CH
6	b	6,16	6,16	CH						ICH				232b	6	CH
6	c	16,15	16,15	Pm	17,00	3	1971	33	SNC	FP.M3SN31-35	400	217	0,54	232b	6	CH
6	d	4,23	4,23	Pm	19,00	2	1971	33	SB	FP.M2SB31-35	1000	360	0,36	232b	9	CH
6	f	1,96	1,96	CH						ICH					9	CH
6	f	2,58	2,58	CH						ICH					9	CH

Parcelle	Sous parc	Surface	Surf reduite	Essence	Ho	Fertilité	Année de régération	Age au 01/01/2004	Origine	Typologie	N/H	V/H	V/N	Station	%ss	Ess
7	a	37,69	37,69	Pm	20,00	3	1963	41	SB	FP.M3SB41-45	350	230	0,66	232b	1	A
7	b	0,23	0,23	Pm		3		0	AT	ATPM				233a	1	A
7	b	0,97	0,97	Pm		3		0	AT	ATPM				233a	1	A
7	b	2,82	2,82	Pm		3		0	AT	ATPM				233a	1	A
7	f	0,04	0,04	A					V	IARBV					8	A
7	f	0,89	0,89	A					V	IARBV					8	A
7	f	3,05	3,05	A					V	IARBV					8	A
8	a	1,52	1,52	Pm	20,00	3	1966	38	SB	FP.M3SB36-40	320	210	0,66	232b	5	A
8	a	33,86	33,86	Pm	20,00	3	1966	38	SB	FP.M3SB36-40	320	210	0,66	232b	5	A
8	b	0,17	0,17	Pm		3		0	AT	ATPM				233a	1	A
8	b	0,66	0,66	Pm		3		0	AT	ATPM				233a	1	A
8	b	1,93	1,93	Pm		3		0	AT	ATPM				233a	1	A
8	f	0,23	0,23	A					V	IARBV					8	A
8	f	0,48	0,48	A					V	IARBV					8	A
8	f	1,27	1,27	A					V	IARBV					8	A
9	a	4,59	4,59	Pm	19,00	3	1963	41	SNC	FP.M3SN41-45	340	210	0,62	233a	7	A
9	b	0,18	0,18	Pm	17,00	3	1970	34	SN	FP.M3SN31-35	380	190	0,50	233a	7	A
9	b	0,66	0,66	Pm	17,00	3	1970	34	SN	FP.M3SN31-35	380	190	0,50	233a	7	A
9	b	0,77	0,77	Pm	17,00	3	1970	34	SN	FP.M3SN31-35	380	190	0,50	233a	7	A
9	b	1,57	1,57	Pm	17,00	3	1970	34	SN	FP.M3SN31-35	380	190	0,50	233a	7	A
9	b	2,86	2,86	Pm	17,00	3	1970	34	SN	FP.M3SN31-35	380	190	0,50	233a	7	A
9	b	37,42	37,42	Pm	17,00	3	1970	34	SN	FP.M3SN31-35	380	190	0,50	233a	7	A
9	f	1,52	1,52	Pm					V	IP.MV					7	CH
10	a	5,33	5,33	Pm	18,00	2	1976	28	SL-SNC	FP.M2SL26-30	550	170	0,31	233a	5	A
10	a	12,03	12,03	Pm	18,00	2	1976	28	SL-SNC	FP.M2SL26-30	550	170	0,31	233a	5	A
10	a	23,99	23,99	Pm	18,00	2	1976	34	SL-SNC	FP.M2SL26-30	550	170	0,31	233a	5	A
10	b	4,04	4,04	Pm	18,00	2	1976	28	SNC	FP.M2SN26-30	Stir			233a	3	A
10	f	0,68	0,68	Pm					V	IP.MV					7	CH
10	f	4,38	4,38	PM					V	IP.MV					7	CH
11	a	0,38	0,38	Pm	16,00	2	1979	25	SNC	FP.M2SN21-25	650	130	0,20	233a	1	CH
11	a	1,86	1,86	Pm	16,00	2	1979	25	SNC	FP.M2SN21-25	650	130	0,20	233a	1	CH
11	a	2,35	2,35	Pm	16,00	2	1979	25	SNC	FP.M2SN21-25	650	130	0,20	233a	1	CH
11	a	4,21	4,21	Pm	16,00	2	1979	25	SNC	FP.M2SN21-25	650	130	0,20	233a	1	CH
11	a	35,97	35,97	Pm	16,00	2	1979	25	SNC	FP.M2SN21-25	650	130	0,20	233a	1	CH
11	f	0,93	0,93	Pm					V	IP.MV					6	CH
11	f	1,98	1,98	Pm					V	IP.MV					6	CH
11	f	3,09	3,09	Pm					V	IP.MV					6	CH
12	a	7,87	7,87	Pm	14,00	2	1983	21	SNC	FP.M2SN21-25	650	120	0,18	233a	1	CH
12	a	28,78	28,78	Pm	14,00	2	1983	21	SNC	FP.M2SN21-25	650	120	0,18	233a	1	CH

Parcelle	Sous parc	Surface	Surf reduite	Essence	Ho	Fertilité	Année de régération	Age au 01/01/2004	Origine	Typologie	N/H	V/H	V/N	Station	%ss	Ess
12	b	14,66	14,66	Pm	14,00	3	1980	24	SN	FP.M2SN21-25	360	90	0,25	233a	8	CH
12	c	3,46	3,46	CH						ICH				233a	10	CH
12	f	1,98	1,98	Pm					V	IP.MV					7	CH
12	f	2,90	2,90	Pm					V	IP.MV					7	CH
13	a	7,39	7,39	Pm	12,50	2	1986	18	PL	FP.M2PL16-20	750	110	0,15	233a	1	A
13	f	0,59	0,59	Pm					V	IP.MV					5	A
14	a	8,83	8,83	Pm	22,00	4	1928	76	SN	FP.M4SN70+	230	230	1,00	233a	8	A
14	b	6,94	6,94	Pm		4AC	1997	7	SNC	FP.M4SN6-10				233a	7	A
14	c	2,40	2,40	Pm		4AC	1997	7	SNC	FP.M4SN6-10				233a	7	A
14	d	5,08	5,08	Pm	18,00	4	1955	49	SN	FP.M4SN46-50	300	180	0,60	233a	4	A
14	e	5,18	5,18	Pm	22,00	4	1928	76	SN	FP.M4SN70+	260	230	0,88	233a	9	A
14	f	0,83	0,83	Pm					V	IP.MV					8	A
15	a	3,39	3,39	Pm	23,00	4	1928	76	SN	FP.M4SN70+	310	300	0,97	233a	9	A
15	b	4,50	4,50	Pm	23,00	4	1928	76	SN	FP.M4SN70+	310	300	0,97	233a	9	A
15	c	4,19	4,19	Pm	21,00	4	1928	76	SN	FP.M4SN70+	160	135	0,84	233a	8	A
15	d	0,42	0,42	Pm	23,00	4	1928	76	SN	FP.M4SN70+	310	300	0,97	233a	9	A
15	f	1,28	1,28	A (PM)					V	IARBV					8	A
16		31,97	31,97	Pm	17,50	4	1963	41	SN	FP.M4SN41-45	410	210	0,51	233a	6	A
17	a	8,90	8,90	Pm	19,50	3	1966	38	SN	FP.M3SN36-40	395	190	0,48	233a	7	A
17	a	43,06	43,06	Pm	19,50	3	1966	38	SN	FP.M3SN36-40	395	190	0,48	233a	7	A
17	f	0,94	0,94	Pm					V	IP.MV					8	CH
18	a	20,57	20,57	Pm	19,50	3	1961	43	SN	FP.M3SN41-45	345	210	0,61	233a	7	A
18	a	21,06	21,06	Pm	19,50	3	1961	43	SN	FP.M3SN41-45	345	210	0,61	233a	7	A
18	f	0,65	0,65	Pm					V	IP.MV					8	CH
18	f	0,66	0,66	Pm					V	IP.MV					8	CH
19	a	24,29	24,29	Pm	19,00	3	1960	44	SN	FP.M3SN41-45	360	195	0,55	233a	6	A
19	b	15,32	15,32	Pm	19,00	3	1960	44	SN	FP.M3SN41-45	340	200	0,59	233a	6	A
19	c	0,71	0,71	Pm		3ac		AT	AT	ATPM				233a	5	A
20		25,82	25,82	Pm	19,50	3	1958	46	SN	FP.M3SN46-50	320	200	0,63	233a	5	A
21	a	12,28	12,28	Pm	20,00	3	1957	47	SN	FP.M3SN46-50	280	230	0,82	233a	8	A
21	a	14,44	14,44	Pm	20,00	3	1957	47	SN	FP.M3SN46-50	280	230	0,82	233a	8	A
21	f	1,32	1,32	Pm					V	IP.MV					7	CH
22	a	1,52	1,52	Pm	19,00	4	1956	48	SN	FP.M4SN46-50	185	165	0,89	233a	7	A
22	a	3,51	3,51	Pm	19,00	4	1956	48	SN	FP.M4SN46-50	185	165	0,89	233a	7	A
22	b	11,91	11,91	Pm	19,00	4	1956	48	SN	FP.M4SN46-50	300	240	0,80	233a	5	A
22	c	3,85	3,85	Pm	21,00	3	1956	48	SN	FP.M3SN46-50	235	213	0,91	233a	7	A
22	c	11,92	11,92	Pm	21,00	3	1956	48	SN	FP.M3SN46-50	235	213	0,91	233a	7	A
22	d	7,79	7,79	Pm	19,00	4	1956	48	SN	FP.M4SN46-50	300	240	0,80	233a	5	A
22	e	3,28	3,28	Pm		3	2004	3	SNC	FP.M3SN1-5				233a	5	A

Parcelle	Sous parc	Surface	Surf reduite	Essence	Ho	Fertilité	Année de régération	Age au 01/01/2004	Origine	Typologie	N/H	V/H	V/N	Station	%ss	Ess
22	e	11,11	11,11	Pm		3	2001	3	SNC	FP.M3SN1-5				233a	5	A
22	f	3,00	3,00	CH (Pm)					V	ICHPV					8	CH
22	f	3,17	3,17	CH (Pm)					V	ICHPV					8	CH
23	a	29,95	29,95	Pm	19,50	3	1957	47	SN	FP.M3SN46-50	300	190	0,63	233a	8	A
23	b	8,62	8,62	Pm		3AC	1998	6	SNC	FP.M3SN6-10				233a	6	A
23	c	0,83	0,83	Pm	21,00	3	1953	51	SN	FP.M3SN51-55	220	210	0,95	233a	6	A
23	c	5,17	5,17	Pm	21,00	3	1953	51	SN	FP.M3SN51-55	220	210	0,95	233a	6	A
23	d	5,94	5,94	Pm		3	2003	1	SNC	FP.M3SN1-5				233a	3	A
23	e	5,02	5,02	Pm	21,00	3	1953	51	SN	FP.M3SN51-55	220	210	0,95	233a	6	A
23	g	2,18	2,18	Pm	19,50	3	1957	47	SN	FP.M3SN46-50	280	220	0,79	233a	8	A
24	a	7,94	7,94	Pm	20,00	4	1938	66	SN	FP.M4SN66-70	320	270	0,84	233b	8	A
24	b	1,67	1,67	Pm	21,00	3	1957	47	SN	FP.M3SN46-50	300	230	0,77	233a	8	A
24	b	3,56	3,56	Pm	21,00	3	1957	47	SN	FP.M3SN46-50	300	230	0,77	233a	8	A
24	c	4,98	4,98	Pm		3	2002	2	SNC	FP.M3SN1-5				233a	3	A
24	d	7,67	7,67	Pm	20,00	3	1966	38	SN	FP.M3SN36-40	380	290	0,76	233a	6	A
24	e	2,67	2,67	Pm	19,00	2	1971	33	SNC	FP.M2SN31-35	350	280	0,80	233a	7	a
24	f	1,27	1,27	Pm					V	IP.MV					7	CH
24	g	3,53	3,53	Pm		3AC	1998	6	SNC	FP.M3SN6-10				233a	5	A
24	h	3,13	3,13	Pm	20,00	4	1938	66	SN	FP.M4SN66-70	300	270	0,90	233a	8	A
24	i	2,69	2,69	Pm	22,00	3	1953	51	SN	FP.M3SN51-55	290	300	1,03	233a	8	A
24	j	2,19	2,19	CH						ICH					8	A
24	k	10,88	10,88	Pm	23,00	3	1938	66	SN	FP.M4SN66-70	240	290	1,21	233a	8	A
24	l	0,13	0,13	Pm	22,00	3	1953	51	SN	FP.M3SN51-55	290	300	1,03	233a	8	A
24	l	0,24	0,24	Pm	22,00	3	1953	51	SN	FP.M3SN51-55	290	300	1,03	233a	8	A
24	l	0,63	0,63	Pm	22,00	3	1953	51	SN	FP.M3SN51-55	290	300	1,03	233a	8	A
24	l	1,13	1,13	Pm	22,00	3	1953	51	SN	FP.M3SN51-55	290	300	1,03	233a	8	A
24	m	1,59	1,59	Pm		3	2003	1	SNC	FP.M3SN1-5				233a	6	A
25	a	7,89	7,89	Pm		3AC	1998	6	SNC	FP.M3SN6-10				233a	5	A
25	b	9,86	9,86	Pm		3AC	1999	5	SNC	FP.M3SN1-5				233a	5	A
25	c	13,34	13,34	Pm	21,00	4	1938	66	SN	FP.M4SN66-70	290	280	0,97	233a	8	A
25	d	11,23	11,23	Pm	21,00	4	1938	66	SN	FP.M4SN66-70	290	280	0,97	233a	8	A
26	a	14,42	14,42	Pm		3AC	1997	7	SNC	FP.M3SN6-10				233a	6	A
26	b	5,82	5,82	Pm	21,00	4	1933	71	SN	FP.M4SN70+	220	240	1,09	233a	9	A
26	c	12,26	12,26	Pm		3	1994	10	SNC	FP.M3SN6-10				233a	6	A
27	a	19,87	19,87	Pm		3	1994	10	SNC	FP.M3SN6-10				233a	7	A
27	b	17,71	17,71	Pm		3AC	1997	7	SNC	FP.M3SN6-10				233a	7	A
27	c	11,01	11,01	Pm	22,00	3	1937	67	SN	FP.M3SN66-70	280	310	1,11	233a	5	A
27	f	1,05	1,05	A					V	IARBV					9	A
28	a	11,80	11,80	Pm	11,50	2	1986	16	SNC	FP.M2SN16-20	1100	88	0,08	233a	4	A

Parcelle	Sous parc	Surface	Surf reduite	Essence	Ho	Fertilité	Année de régération	Age au 01/01/2004	Origine	Typologie	N/H	V/H	V/N	Station	%ss	Ess
28	a	11,85	11,85	Pm	11,50	2	1988	16	SNC	FP.M2SN16-20	1100	88	0,08	233a	4	A
28	b	6,16	6,16	Pm		3AC	1993	11	SL	FP.M3SL11-15	900			233a	6	A
28	b	7,10	7,10	Pm		3AC	1993	11	SL	FP.M3SL11-15	900			233a	6	A
28	c	6,50	6,50	Pm	8,00	2	1991	13	SNC	FP.M2SN11-15	1100			233a	3	A
28	c	6,64	6,64	Pm	8,00	2	1991	13	SNC	FP.M2SN11-15	1100			233a	3	A
28	f	2,42	2,42	A					V	IARBV					9	A
29	a	15,44	15,44	Pm	8,00	3	1990	14	SNC	FP.M3SN11-15	1200	60	0,05	233a	6	A
29	b	1,11	1,11	Pm	6,00	4	1991	13	SL	FP.M4SL11-15	600	30	0,05	233a	6	A
29	c	8,35	8,35	Pm	9,00	3	1988	16	SNC	FP.M3SN16-20	1000	60	0,06	233a	6	A
29	c	9,64	9,64	Pm	9,00	3	1988	16	SNC	FP.M3SN16-20	1000	60	0,06	233a	6	A
29	d	0,91	0,91	Pm	7,00	4	1988	16	SNC	FP.M4SN16-20	200	12	0,06	233a	6	A
29	d	0,94	0,94	Pm	7,00	4	1988	16	SNC	FP.M4SN16-20	200	12	0,06	233a	6	A
29	f	0,42	0,42	A					V	IARBV					8	A
29	f	0,46	0,46	A					V	IARBV					8	A
30	a	18,33	18,33	Pm	10,00	2	1990	14	SNC	FP.M2SN11-15	1000	70	0,07	233a	7	A
30	b	10,84	10,84	Pm	11,00	2	1986	18	SNC	FP.M2SN16-20	650	80	0,12	233a	7	A
30	c	9,55	9,55	Pm		2AC	1997	7	PL	FP.M2PL6-10				233a	3	A
30	f	1,72	1,72	A					V	IARBV					8	A
31	a	17,24	17,24	Pm	13,00	3	1982	22	(SL)SNC	FP.M3SN21-25	485	121	0,25	233a	5	A
31	b	7,53	7,53	Pm	13,00	3	1982	22	SNC	FP.M3SN21-25	300	80	0,27	233a	9	A
31	c	9,28	9,28	Pm	11,00	3	1984	20	(SL)SNC	FP.M3SN16-20	645	100	0,16	233b	5	A
31	d	3,49	3,49	Pm	11,00	3	1984	20	SNC	FP.M3SN16-20	300	55	0,18	233a	9	A
31	d	4,58	4,58	Pm	11,00	3	1984	20	SNC	FP.M3SN16-20	300	55	0,18	233a	9	A
31	f	0,64	0,64	A					V	IARBV					8	A
31	f	1,08	1,08	A					V	IARBV					8	A
31	f	2,85	2,85	A					V	IARBV					8	A
32	a	1,73	1,73	Pm	13,00	3	1982	22	(SL)SNC	FP.M3SN21-25	610	135	0,22	233a	5	A
32	a	16,35	16,35	Pm	13,00	3	1982	22	(SL)SNC	FP.M3SN21-25	610	135	0,22	233a	5	A
32	b	2,45	2,45	Pm	11,00	3	1984	20	SNC	FP.M3SN16-20	540	67	0,12	233a	8	A
32	b	18,74	18,74	Pm	11,00	3	1984	20	SNC	FP.M3SN16-20	540	67	0,12	233a	8	A
32	f	3,94	3,94	A					V	IARBV					8	A
33	a	2,39	2,39	Pm	12,00	2	1985	19	SL	FP.M2SL16-20	650	190	0,29	233a	8	A
33	b	2,67	2,67	Pm	12,00	3	1983	21	SNC	FP.M3SN21-25	500	110	0,22	233a	8	A
33	b	17,91	17,91	Pm	12,00	3	1983	21	SNC	FP.M3SN21-25	500	110	0,22	233a	8	A
33	c	0,67	0,67	Pm	13,00	3	1983	21	SNC	FP.M3SN21-25	stir			233a	8	A
33	c	4,08	4,08	Pm	13,00	3	1983	21	SNC	FP.M3SN21-25	stir			233a	8	A
33	f	2,04	2,04	A					V	IARBV					9	A
34	a	10,79	10,79	Pm	22,00	3	1954	50	SB	FP.M3SB46-50	210	220	1,05	233a	3	A
34	b	2,46	2,46	Pm		3AC	2004	0	AT	ATPM				233a	1	A

Parcelle	Sous parc	Surface	Surf reduite	Essence	Ho	Fertilité	Année de régération	Age au 01/01/2004	Origine	Typologie	N/H	V/H	V/N	Station	%ss	Ess
34	b	8,04	8,04	Pm		3AC	2004	0	AT	ATPM				233a	1	A
34	c	9,77	9,77	Pm		3AC	2003	1	SNC (SL)	FP.M3SN1-5				233a	2	A
34	d	5,62	5,62	Pm	22,00	3	1954	50	SB	FP.M3SB46-50	210	220	1,05	233a	3	A
34	d	10,85	10,85	Pm	22,00	3	1954	50	SB	FP.M3SB46-50	210	220	1,05	233a	3	A
34	f	2,71	2,71	A					V	IARBV					7	A
35	a	2,71	2,71	Pm	22,00	3	1954	50	SB	FP.M3SB46-50	120	140	1,17	233A	2	A
35	a	5,79	5,79	Pm	22,00	3	1954	50	SB	FP.M3SB46-50	120	140	1,17	233A	2	A
35	b	8,53	8,53	Pm	22,00	3	1954	50	SB	FP.M3SB46-50	170	210	1,24	233a	2	A
35	c	14,76	14,76	Pm		3ac	2004	0	AT	ATPM				233a	1	A
35	d	8,45	8,45	Pm	22,00	3	1954	50	SB	FP.M3SB46-50	170	210	1,24	233a	2	A
35	f	0,82	0,82	A					V	IARBV					7	A
35	f	1,37	1,37	A					V	IARBV					7	A
101	a	0,92	0,92	Pm	14,00	2	1983	21	SN	FP.M2SN21-25	700	100	0,14	233b	1	A
101	b	1,66	1,66	Pm	21,00	4	1910	94	SN	FP.M4SN70+	300	200	0,67	233b	1	A
101	c	1,25	1,25	Pm		3ac	1997	7	SNC	FP.M3SN6-10				233b	5	A
101	d	0,90	0,90	Pm	21,00	4	1910	94	SN	FP.M4SN70+	260	230	0,88	233b	1	A
101	dune	6,25								DBG						
101	e	0,92	0,92	Pm		3ac	2001	3	SNC	FP.M3SN1-5				233b	2	A
101	f	0,86	0,86	Pm					V	IP.MV					8	A
101	g	0,63	0,63	Pm	16,00	3	1976	28	SNC	FP.M3SN26-30	600	110	0,18	233a	6	A
101	h	0,93	0,93	Pm	22,00	2	1963	41	SN	FP.M2SN41-45	300	250	0,83	233a	4	A
101	i	0,58	0,58	Pm		4	1991	13	SL	FP.M4SL11-15				233b	2	A
101	j	1,27	1,27	Pm	20,00	5	1910	94	SN	FP.M5SN70+	260	260	1,00	233a	6	A
101	k	3,31	3,31	Pm	13,00	3	1981	23	SL	FP.M3SL21-25	425	125	0,29	233a	6	A
101	p	12,96	12,96	Pm					PKG	IP.M-PKG					1	A
101	z	6,04	6,04	Pm					IZ	ZP.M				233c	1	A
102	a	3,38	3,38	Pm		4	1991	13	SL	FP.M4SL11-15				233c	2	A
102	b	5,61	5,61	Pm		4AC	2001	3	SN	FP.M4SN1-5				233b	3	A
102	c	10,29	10,29	Pm	6,00	4	1991	13	SL	FP.M4SL11-15				233a	2	A
102	d	4,27	4,27	Pm		4AC	2001	3	SNC	FP.M4SN1-5				233a	3	A
102	dune	0,68								DBG						
102	e	3,19	3,19	Pm	6,00	4	1991	13	SL	FP.M4SL11-15				233c	2	A
102	g	2,24	2,24	Pm	20,00	5	1928	76	SN	FP.M5SN70+	250	170	0,68	233a	7	A
102	h	5,25	5,25	Pm	20,00	5	1928	76	SN	FP.M5SN70+	225	210	0,93	233a	7	A
102	p	13,00	13,00	Pm					PKG	IP.M-PKG					8	A
102	z	6,91	6,91	Pm					IZ	ZP.M				233c	1	A
103	a	1,31	1,31	Pm	14,00	3	1978	26	SNC	FP.M3SN26-30	500	110	0,22	233b	5	A
103	a	1,90	1,90	Pm	14,00	3	1978	26	SNC	FP.M3SN26-30	500	110	0,22	233b	5	A
103	b	2,90	2,90	Pm	19,00	4	1951	53	SN	FP.M4SN51-55	300	220	0,73	233a	6	A

Parcelle	Sous parc	Surface	Surf reduite	Essence	Ho	Fertilité	Année de régération	Age au 01/01/2004	Origine	Typologie	N/H	V/H	V/N	Station	%ss	Ess
103	c	4,86	4,86	Pm		3	2003	1	SNC	FP.M3SN1-5				233a	3	A
103	d	11,83	11,83	Pm	16,00	3	1973	31	SNC	FP.M3SN31-35	520	190	0,37	233a	7	A
103	dune	0,52								DBG						
103	dune	1,84								DBG						
103	e	11,17	11,17	Pm	14,00	3	1976	28	SNC	FP.M3SN26-30	460	140	0,30	233b	7	A
103	z	0,63	0,63	Pm					IZ	ZP.M	550	160	0,27	233c	5	A
103	z	12,40	12,40	Pm					IZ	ZP.M				233c	5	A
104	a	3,31	3,31	Pm	19,00	3	1966	38	SNC	FP.M3SN36-40	500	250	0,50	233a	6	A
104	a	3,38	3,38	Pm	19,00	3	1966	38	SNC	FP.M3SN36-40	500	250	0,50	233a	6	A
104	a	12,17	12,17	Pm	19,00	3	1966	38	SNC	FP.M3SN36-40	500	250	0,50	233a	6	A
104	b	0,72	0,72	Pm	17,00	3	1971	33	SNC	FP.M3SN31-35	450	130	0,29	233c	6	A
104	b	2,35	2,35	Pm	17,00	3	1971	33	SNC	FP.M3SN31-35	450	130	0,29	233c	6	A
104	b	3,10	3,10	Pm	17,00	3	1971	33	SNC	FP.M3SN31-35	450	130	0,29	233c	6	A
104	b	3,58	3,58	Pm	17,00	3	1971	33	SNC	FP.M3SN31-35	450	130	0,29	233c	6	A
104	c	12,95	12,95	Pm	15,00	5	1963	41	SN	FP.M5SN41-45	480	130	0,27	233c	5	A
104	dune	28,82								DBG						
104	p	5,55	5,55	PM					PKG	IP.M-PKG					2	A
104	z	1,66	1,66	Pm					IZ	ZP.M				233c	4	A
104	z	2,12	2,12	Pm					IZ	ZP.M				233c	4	A
104	z	2,31	2,91	Pm					IZ	ZP.M				233c	4	A
104	z	3,00	3,00	Pm					IZ	ZP.M				233c	4	A
105	a	3,98	3,98	Pm	17,00	3	1971	33	SN	FP.M3SN31-35	450	180	0,40	233a	5	A
105	b	0,99	0,99	Pm	18,00	4	1952	52	SN	FP.M4SN51-55	300	210	0,70	233a	6	A
105	b	2,86	2,86	Pm	18,00	4	1952	52	SN	FP.M4SN51-55	300	210	0,70	233a	6	A
105	c	2,30	2,30	Pm	18,00	4	1952	52	SN	FP.M4SN51-55	300	210	0,70	233b	7	A
105	d	3,32	3,32	Pm	16,00	5	1938	66	SN	FP.M5SN66-70	400	210	0,53	233a	7	A
105	dune	31,19								DBG						
105	e	1,57	1,57	Pm	18,00	3	1966	38	SN	FP.M3SN36-40	600	290	0,48	233a	5	A
105	g	2,03	2,03	Pm	18,00	4	1952	52	SN	FP.M4SN51-55	300	210	0,70	233a	7	A
105	h	1,17	1,17	Pm	16,00	5	1938	66	SN	FP.M5SN66-70	400	210	0,53	233b	7	A
105	i	0,95	0,95	Pm	18,00	4	1952	52	SN	FP.M4SN51-55	300	210	0,70	233b	7	A
105	p	2,17	2,17	Pm					PKG	IP.M-PKG					2	A
105	z	8,48	8,48	Pm					IZ	ZP.M				233c	3	A
106	a	2,40	2,40	Pm	15,00	4	1966	38	SN	FP.M4SN36-40	550	210	0,38	233a	4	A
106	a	2,57	2,57	Pm	15,00	4	1966	38	SN	FP.M4SN36-40	550	210		233a	4	A
106	b	4,45	4,45	Pm	17,00	4	1954	50	SN	FP.M4SN46-50	350	200	0,57	233a	6	A
106	c	4,78	4,78	Pm	17,00	4	1954	50	SN	FP.M4SN46-50	350	200	0,57	233a	4	A
106	d	2,16	2,16	Pm	12,00	5	1972	32	SN	FP.M5SN31-35	500	150	0,30	233b	5	A
106	d	5,83	5,83	Pm	12,00	5	1972	32	SN	FP.M5SN31-35	500	150	0,30	233b	5	A

Parcelle	Sous parc	Surface	Surf reduite	Essence	Ho	Fertilité	Année de régération	Age au 01/01/2004	Origine	Typologie	N/H	V/H	V/N	Station	%ss	Ess
106	dune	26,10								DBG						
106	w	2,19								VNB						
106	z	13,52	13,52	Pm					IZ	ZP.M				233c	3	A
107	a	6,93	6,93	Pm	19,00	4	1956	48	SN	FP.M4SN46-50	190	220	1,16	233b	5	A
107	b	6,02	6,02	Pm		4		0	AT	ATPM				233b	1	A
107	c	8,58	8,58	Pm		4		0	AT	ATPM				233b	1	A
107	d	5,57	5,57	Pm	19,00	4	1956	48	SN	FP.M4SN46-50	270	250	0,93	233b	3	A
107	dune	13,42								DBG						
107	z	12,07	12,07	Pm					IZ	ZP.M				233c	4	A
108	a	11,56	11,56	Pm	19,00	4	1956	48	SN	FP.M4SN46-50	200	190	0,95	233a	2	A
108	b	7,07	7,07	Pm		4		0	AT	ATPM				233a	1	A
108	c	8,89	8,89	Pm		4		0	AT	ATPM				233a	1	A
108	d	8,15	8,15	Pm	19,00	4	1956	48	SN	FP.M4SN46-50	200	190	0,95	233a	4	A
108	dune	20,96								DBG						
108	z	14,34	14,34	Pm					IZ	ZP.M				233c	2	A
Mf P des Douanes		1,39														
Mf des Gaillouneys		0,95														
Mf Salie		3,23														
Cippe Brémontier		0,28														
Pare feux		41,21														
Route forestières		11,02														
Surface immergée		48,88														
TOTAL		2030,9372	1792,0111													

Document
ONE

Annexe 4

Forêt domaniale de la Teste
Coupes 1974-2003 Série 1

N° Parcelle	N° parccelle	Année coupe	Type coupe	Surface coupe	Nb arbres	Volume coupe	Nb/ha	V/ha	V am	Prix de vente en €/m3 actualisé 2003	Prix de vente en € actualisé 2003
1	1	1979	E1	35,30	5381	308	152	8,7	0,06	6,0	1844
1	1	1991	E3	35,30	6961	1233	197	34,9	0,18	12,5	15458
1	1	1997	E4	35,30	1463	515	41	14,6	0,35	16,6	8537
2	2	1982	E1	45,00	5801	240	129	5,3	0,04	7,0	1691
2	2	1988	E2	45,00	13484	1416	300	31,5	0,11	9,6	13608
2	2	1994	E3	45,00	6041	1442	134	32,0	0,24	15,7	22586
2	2	2003	E4	40,00	4485	1943	112	49,0	0,43	12,6	24500
3	3	1989	E1	49,18	UP	2555	UP	52,0	UP	3,0	7742
4	4	1989	E1	36,99	UP	2404	UP	65,0	UP	3,1	7542
5	5	2003	E1	36,50	7973	971	218	27,0	0,12	1,0	970
6	6.a	1993	E2	5,50	2077	143	378	26,0	0,07	0,8	113
6	6.b	1993	E2	13,00	3106	222	239	17,1	0,07	0,8	175
7	7.b	1976	E2	9,00	1214	144	135	16,0	0,12		
7	7.a	1981	E1	33,19	9221	315	278	9,5	0,03		
7	7.b	1981	E3	9,00	379	61	42	6,8	0,16		
7	7.a	1987	E2	33,19	7507	594	226	17,9	0,08	8,5	5020
7	7.b	1987	E4	9,00	440	85	49	9,4	0,19		
7	7.a	1993	E3	33,19	8166	1814	246	54,7	0,22	10,9	19682
7	7.b	1993	E5	9,00	968	366	108	40,7	0,38	15,0	5490
7	7a	1999	E4	33,19	4080	1401	123	42,0	0,34	18,2	25564
7	7b 8b	2001	CR	12,75	2858	2468	224	195,0	0,67	24,5	60462
8	8.b	1976	E2	4,00	734	62	184	15,5	0,08		
8	8.a	1987	E2	38,25	8933	578	234	15,1	0,06	8,5	4886
8	8.b	1987	E4	4,00	449	75	112	18,8	0,17	15,6	1172
8	8.b	1989	EMP	0,12	85	42	708	350,0	0,49	16,9	711
8	8.a	1993	E3	38,25	9200	1667	241	43,6	0,18	9,6	15944
8	8.b	1993	E5	4,00	558	220	140	55,0	0,39	15,0	3300
8	8a	1999	E3	38,25	3340	937	87	24,0	0,28	16,0	14988
9	9.a	1989	E1	41,73	UP	595	UP	14,3	UP	3,2	1908
9	9.b	1989	E1	5,57	UP	243	UP	43,6	UP	3,6	878
9	9.a	1994	E1	46,00	UP	1510	UP	35,0	UP	8,2	13243
10	10.a	1974	CR	12,25	2661	3255	217	265,7	1,22	125,1	407093
10	10.a	1974	CR	14,75	2959	3398	201	230,4	1,15	119,8	407093
10	10.b	1975	CR	12,00	2806	3304	234	275,3	1,18		

N° Parcelle	N° parccelle	Année coupe	Type coupe	Surface coupe	Nb arbres	Volume coupe	Nb/ha	V/ha	V am	Prix de vente en €/m3 actualisé 2003	Prix de vente en € actualisé 2003
10	10.b	1975	CR	11,73	2167	2573	185	219,4	1,19		
10	10	1995	E2	44,73	7239	471	162	10,5	0,07	12,9	6081
10	10.Stir	1996	E1	6,00	UP	120	UP	20,0	UP	0,0	
11	11.a	1976	CR	11,00	2308	2175	210	197,7	0,94	64,0	139244
11	11.b	1977	CR	27,00	5895	6723	218	249,0	1,14		
11	11.a	1978	CR	13,50	2765	2977	205	220,5	1,08		
12	12.a	1978	CR	31,51	7773	8387	247	266,2	1,08		
12	12.b	1979	CR	27,40	5112	6565	187	239,6	1,28	49,4	324175
12	12	1997	PA	1,00	UP	59	UP	59,0	UP		
13	13.a	1978	CR	7,20	2026	1640	281	227,8	0,81		
13	13	1985	EMP	0,03	26	1	867	33,3	0,04		
14	14.ab	1978	E4	28,26	1822	412	64	14,6	0,23		
14	14.b	1983	E5	16,16	1114	35	69	2,2	0,03	1,3	44
14	14.ab	1985	EMP	0,48	173	65	360	135,4	0,38	6,4	413
14	14.a	1995	CR	8,50	1848	1477	217	173,8	0,80	32,0	47264
14	14.b	1995	CR	3,16	620	468	196	148,1	0,75	32,0	14976
14	1-2 13-14b/1a1e	2003	E1	15,58	3018	386	194	25,0	0,13	4,6	1760
15	15	1976	PA	0,50	79	7	158	14,0	0,09		
15	15	1978	E4	30,94	1785	618	58	20,0	0,35		
15	15	1983	EMP	0,10	45	29	450	290,0	0,64		
15	15	1984	EMP	0,05	13	7	260	140,0	0,54		
15	15.ab	1991	E5	3,00	195	37	65	12,3	0,19	14,0	518
15	15.a	1991	CR	3,00	856	627	285	209,0	0,73	28,0	17556
15	15.b	1991	CR	1,50	424	311	283	207,3	0,73	28,0	8708
15	15	1991	EMP	0,10	12	9	120	90,0	0,75	18,0	162
16	16	1981	E1	31,64	8842	349	279	11,0	0,04	9,9	3462
16	16	1986	E2	31,64	UP	305	UP	9,6	UP		
16	16	1992	E3	31,64	9206	1290	291	40,8	0,14	13,1	16856
16	16	1999	E3	31,64	3184	740	101	23,0	0,23	14,1	10421
17	17	1983	E1	51,84	528	351	145	6,8	0,05	1,3	444
17	17	1985	EMP	0,45	503	34	1118	75,6	0,07	6,4	216
17	17	1989	E2	51,39	14258	1342	277	26,1	0,09		
17	17	1995	E3	51,39	6394	1282	124	24,9	0,20	20,3	25968
18	18	1979	E1	41,45	14994	645	362	15,6	0,04	6,0	3863
18	18	1985	E2	41,45	4668	394	113	9,5	0,08	11,1	4383
18	18	1985	EMP	0,22	119	18	541	81,8	0,15		
18	18	1985	EMP	0,10	27	6	270	60,0	0,22		
18	18	1991	E3	41,13	7921	1435	193	34,9	0,18	14,0	20090
18	18	1997	E4	41,13	2733	615	66	15,0	0,23	12,8	7899
19	19	1978	E1	38,51	13733	516	357	13,4	0,04		

N° Parcelle	N° parccelle	Année coupe	Type coupe	Surface coupe	Nb arbres	Volume coupe	Nb/ha	V/ha	V am	Prix de vente en €/m3 actualisé 2003	Prix de vente en € actualisé 2003
19	19	1984	E2	38,51	6702	490	174	12,7	0,07	6,5	3179
19	19	1986	EMP	0,25	UP	43	UP	172,0	UP	1,3	56
19	19	1990	E3	38,26	6265	1074	164	28,1	0,17	12,2	13144
19	19	1996	E4	38,26	3123	875	82	22,9	0,28	14,5	12711
20	20	1976	E1	24,58	11727	433	477	17,6	0,04		
20	20	1981	E2	24,58	4241	312	173	12,7	0,07	10,2	3184
20	20	1988	E3	24,58	2606	372	106	15,1	0,14	12,0	4461
20	20	1993	E4	24,58	4192	998	171	40,6	0,24	12,1	12119
20	20	1999	E5	24,58	2387	841	97	34,0	0,35	17,5	14758
21	21	1974	E1	26,00	7933	304	305	11,7	0,04		
21	21	1979	E2	26,00	4827	390	186	15,0	0,08	10,0	3892
21	21	1985	E3	26,00	2063	331	79	12,7	0,16	11,2	3694
21	21	1991	E4	26,00	3527	1021	136	39,3	0,29	18,0	18378
21	21	1997	E5	26,00	1104	422	42	16,2	0,38	16,8	7103
22	22.a	1978	E2	57,78	7919	922	137	16,0	0,12		
22	22.a	1984	E3	57,78	4136	750	72	13,0	0,18	15,1	11303
22	22	1984	PA	0,10	47	14	470	140,0	0,30		
22	22.a	1990	E4	57,78	5145	1708	89	29,6	0,33	17,6	30010
22	22.W	1996	E5	41,58	1335	549	32	13,2	0,41	16,5	9064
22	22a1p 22a3p	2001	CR	7,25	1933	1365	267	188,0	0,71	24,6	33570
22	22a1p22a3p	2001	CR	8,50	2374	1917	279	226,0	0,81	26,3	50497
22	22a 35	2002	E5	31,40	1809	877	58	28,0	0,48	12,8	11231
23	23.abc	1977	E2	54,91	11252	666	205	12,1	0,06		
23	23.a	1983	E4	8,00	253	65	32	8,1	0,26	8,4	544
23	23	1984	EMP	0,50	UP	85	UP	170,0	UP	1,4	120
23	23.a	1989	E5	8,00	607	265	76	33,1	0,44	15,1	3999
23	23.b	1989	E4	14,71	2020	668	137	45,4	0,33	15,0	10020
23	23.c	1989	E4	33,00	7075	1176	214	35,6	0,17	15,0	17640
23	23	1991	EMP	0,10	3	2	30	20,0	0,67	18,0	36
23	23.b	1995	E5	14,71	1007	431	68	29,3	0,43		10344
23	23.c	1995	E5	33,00	304	1209	130	36,6	0,28		29016
23	23.a	1996	CR	8,00	2101	1745	263	218,1	0,83	26,6	46480
23	23bp-24ap	2003	CR	7,60	1884	1471	219	194,0	0,88	22,8	33560
24	24.abc	1977	E3	41,38	4113	603	99	14,6	0,15		
24	24	1982	EMP	0,10	106	32	1060	320,0	0,30		
24	24.abd	1983	E4	41,38	2353	284	57	5,7	0,10	8,4	1960
24	24	1984	EMP	0,20	70	37	350	185,0	0,53		
24	24	1984	EMP	0,01	5	4	500	400,0	0,80		
24	24.a	1989	E5	30,18	2279	1030	76	34,1	0,45	23,7	24402
24	24.bc	1989	E4	11,20	650	208	58	18,6	0,32	24,0	4988
24	24.ed2	1989	E2	6,50	UP	386	UP	59,4	UP	7,0	2707

N° Parcelle	N° parccelle	Année coupe	Type coupe	Surface coupe	Nb arbres	Volume coupe	Nb/ha	V/ha	V am	Prix de vente en €/m3 actualisé 2003	Prix de vente en € actualisé 2003
24	24.b	1995	E5	5,20	539	226	104	43,5	0,42	23,0	5198
24	24.c	1995	E5	6,00	468	259	78	43,2	0,55	23,0	5957
24	24.d	1995	E4	10,00	1364	197	136	19,7	0,14		
24	24.e	1995	E3	3,50	723	291	207	83,1	0,40		
24	24.a3	1996	CR	4,58	896	868	196	189,5	0,97	25,6	22256
24	24a	2001	CR	5,00	1476	1418	295	284,0	0,96	26,2	37194
24	24d 24e	2003	E3	9,50	1388	362	146	38,0	0,26	8,9	3220
25	25	1979	E4	39,67	5544	1367	140	34,5	0,25	23,7	32338
25	25	1985	E5	39,67	1589	401	40	10,1	0,25	15,5	6230
25	25.a	1998	CR	9,40	3016	1972	321	209,8	0,65	27,6	54384
25	25.a	1998	CR	10,10	2381	2025	236	200,5	0,85	23,7	48006
26	26	1979	E4	31,40	2966	828	94	26,4	0,28	24,6	20361
26	26.b	1993	CR	11,50	3118	2540	271	220,9	0,81	26,6	67587
26	26.a	1996	CR	15,00	3518	3078	235	205,2	0,87	25,6	78868
26	26a	1996	EMP	0,3	51	33	170	110	0,64	19,8	654
27	27.ab	1977	E4	46,17	2664	798	58	17,3	0,30		
27	27.ab	1981	E5	46,17	1054	412	23	8,9	0,39	27,5	11315
27	27	1982	EMP	0,30	73	57	243	190,0	0,78		
27	27	1982	EMP	0,40	117	83	293	207,5	0,71		
27	27	1991	EMP	0,40	42	30	105	75,0	0,71	49,8	1494
27	27.a	1991	CR	19,00	4976	4386	262	230,8	0,88	26,5	116394
27	27.b	1995	CR	15,87	4618	5298	291	333,8	1,15	28,5	151088
28	28.ab	1976	E4	50,88	4825	1044	95	20,5	0,22		
28	28.ab	1981	E5	50,88	2428	834	48	16,4	0,34	29,4	24491
28	28.aN	1987	CR	12,00	3928	2190	327	182,5	0,56	22,7	49759
28	28.aS	1987	CR	13,00	3696	2027	284	155,9	0,55	24,3	49191
28	28.bS	1987	CR	13,38	3619	2517	270	188,1	0,70	34,7	87267
28	28.bN	1990	CR	12,50	4591	2793	367	223,4	0,61	30,5	85136
29	29.ab	1975	E4	37,41	3144	783	84	20,9	0,25		
29	29.ab	1980	E5	37,41	2299	784	61	21,0	0,34		
29	29.bN	1986	CR	9,50	2533	1475	267	155,3	0,58	26,0	38392
29	29.bS	1986	CR	11,00	2477	1735	225	157,7	0,70	27,9	48335
29	29.aN	1989	CR	8,50	2300	1452	271	170,8	0,63	29,0	42108
29	29.aS	1989	CR	8,50	2209	1324	260	155,8	0,60	29,0	38396
30	30.ab	1975	E5	40,32	3088	1244	77	30,9	0,40		
30	30.b	1985	CR	22,32	5245	3806	235	170,5	0,73	26,1	99265
30	30.a	1988	CR	18,00	4361	3356	242	186,4	0,77	28,9	96892
30	30b 31a 31b 32a 32b 35	2003	E1	55,50		1249		22,5	0,08	3,3	4121
31	31.a	1977	CR	1,55	365	246	235	158,7	0,67		
31	31.b	1978	CR	1,10	287	214	261	194,5	0,75		

N° Parcelle	N° parccelle	Année coupe	Type coupe	Surface coupe	Nb arbres	Volume coupe	Nb/ha	V/ha	V am	Prix de vente en €/m3 actualisé 2003	Prix de vente en € actualisé 2003
31	31.aS	1980	CR	12,60	2749	2916	218	231,4	1,06		
31	31.aN	1981	CR	12,55	3234	3118	258	248,4	0,96	40,4	125864
31	31.bN	1983	CR	9,45	3113	2018	329	213,5	0,65	32,6	65759
31	31.bS	1983	CR	9,45	2236	2215	237	234,4	0,99	33,1	73347
32	32.a	1977	CR	1,05	254	168	242	160,0	0,66		
32	32.a	1981	CR	18,95	4418	4206	233	222,0	0,95	40,7	171156
32	32.b	1984	CR	23,25	5119	4111	220	176,8	0,80	29,3	120644
33	33	1978	CR	2,00	578	386	289	193,0	0,67		
33	33.N	1982	CR	9,10	2101	1865	231	204,9	0,89	36,9	68761
33	33.C	1982	CR	9,80	2295	1937	234	197,7	0,84	35,5	68761
33	33.S	1982	CR	8,94	2109	1762	236	197,1	0,84	35,6	62661
34	34	1974	E2	47,64	8620	591	181	12,4	0,07		
34	34	1980	E3	47,64	5179	478	109	10,0	0,09		
34	34	1982	EMP	0,10	173	53	1730	530,0	0,31		
34	34	1986	E4	47,64	5490	1358	115	28,5	0,25	16,0	21740
34	34	1988	CS	5,00	278	114	56	22,8	0,41	4,1	467
34	34	1992	E5	47,64	4091	1695	86	35,6	0,41	25,6	37290
34	34	2001	CR	10,00	2397	2556	240	256,0	1,07	25,5	65117
34	34	2002	CR	9,70	2316	2378	239	245,0	1,03	24,5	58299
35	35	1974	E2	37,80	4812	397	127	10,5	0,08		
35	35	1980	E3	37,80	2882	358	76	9,5	0,12		
35	35	1982	EMP	0,10	168	58	1680	580,0	0,35		
35	35	1986	E4	37,80	2964	807	78	21,3	0,27	15,9	12855
35	35	1988	CS	4,90	112	59	23	12,0	0,53	5,1	302
35	35	1992	E5	37,80	2754	1282	73	33,9	0,47	23,0	29486
35	35	1994	PA	4,00	261	230	65	57,5	0,88	18,0	4140
35	35p	2002	CR	8,00	1287	1622	161	203,0	1,26	29,5	47885
35	35p	2002	CR	8,00	1339	1771	167	221,0	1,32	28,2	49927

Aménagement de la Forêt Domaniale de La Teste

Compte rendu de la réunion d'information à destination des services municipaux et des associations pouvant être concernées par la gestion de ce massif

Le 05 07 2005 en mairie de La Teste de Buch

- Objectif :
- présenter le massif domanial
 - présenter les objectifs du futur aménagement et les actions à mener
 - recueillir les observations et les critiques des « usagers » de cette forêt

Services et personnes invitées :

- Monsieur le Maire de La Teste de Buch ainsi que les élus chargés de l'environnement, de l'urbanisme et représentants des comités de quartier
- Services municipaux : affaires intérieures, vie associative, service de sports, développement durable, tourisme, centre technique
- Monsieur le Conseiller général de la Teste de Buch
- Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération « Bassin d'Arcachon Sud »
- Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Bassin d'Arcachon
- Monsieur le Commandant de la base de Cazaux 120
- Monsieur le représentant des Offices de Tourisme de la Teste de Buch, Pyla et Cazaux
- Monsieur le Président de la SEPANSO
- Madame la Présidente de Bassin Arcachon Ecologie
- Monsieur le Président de l'Association de Défense des Propriétaires de Pyla sur Mer
- Société Historique et Archéologique d'Arcachon et du Pays de Buch
- Association « Vivre la Teste »
- Association « Les Barjo de la rando »
- Association « Les randonneurs du Pyla »

Services et personnes présentes :

- Mme Perrin, Elue chargée de l'Environnement à la Mairie de la Teste de Buch
- Mr Moga, Elu chargé de l'urbanisme et élu référent au Pyla
- Mme Mazouat, Elu chargé de la sécurité à la Mairie de la Teste de Buch et élu référent des Miquelots
- Mr Pradayrol Elu chargé des services sociaux à la Mairie de la Teste de Buch et élu référent du « Grand centre »
- Mr SERRANO, conseiller général
- Mme Dubourg, service des Affaires intérieures à la Mairie de La Teste de Buch
- Mr Lamarque, Centre technique à la Mairie de La Teste de Buch
- Mr Riehl, Société historique et archéologique d'Arcachon et du pays de Buch
- Mme Branger, Bassin Arcachon Ecologie
- Mme Guimany, Mr Castaing et Mr Dumez : Les randonneurs du Pyla
- Mr Dupoy, Vivre la Teste

Déroulement de la Réunion

Exposé et discussion en alternance sur les thèmes suivants :

- localisation géographique de la forêt domaniale
- historique du massif
- une forêt multifonctionnelle
- Statuts et mesures de protection concernant le massif
- Les peuplements forestiers : essences, composition du sous étage, surface par classe d'âge, état des régénérations, problèmes divers
- L'accueil du public : le principe des plans plage, les réalisations (parkings, pistes cyclables, sentiers), la fréquentation, les problèmes rencontrés
- Protection physique, des milieux et des paysages : l'impact des tempêtes et des embruns, l'évolution du trait de côte et l'état du cordon dunaire littoral, les unités paysagères la carte de sensibilité paysagère

- Biodiversité : richesse des milieux forestiers et dunaires
- Les principes de l'aménagement forestier et la détermination d'objectifs par séries
- Mesures concernant les peuplements : âges d'exploitabilité, surface d'équilibre, groupe et techniques de régénération
- Mesures concernant la biodiversité : lors des coupes , des travaux , sur des sites particuliers
- Mesures concernant le paysage : résorption des points noirs, intégration des coupes rases
- Mesures concernant l'accueil du public : l'entretien des équipements existants, la gestion du site de la Lagune et des campings car, le développement des visites guidées.

Remarques et observations des personnes présentes :

Mairie de la Teste :

- volonté de développer les visites guidées
- voudrait proposer l'installation sur les parkings des consignes pour vélos, sacs, et autres (déjà réalisé en 2000)
- attire notre attention sur l'impact paysager des coupes rases en bordure du CD 218 et souhaite que nous réalisions des coupes mieux intégrées
- s'interroge sur la nécessité du débroussaillage avant coupe

CG 33 :

- propose une meilleure information à destination du public sur la régénération de la forêt
- souhaite que l'on prenne en compte les impacts de notre gestion sur l'évolution de la forêt située sur le site classé (faune, fréquentation,...)
- attire notre attention sur le risque incendie dans des peuplements réguliers
- demande que l'on envisage avec beaucoup de précautions la mise en régénération des parcelles 1 et 2 situées en site classé et voisines la zone humide de Peyroutas (érosion, approvisionnement en eau,...), mais aussi leur impact paysager.

Bassin Arcachon écologie :

- critique le descriptif donné du sous étage en forêt domaniale et considère qu'il n'est en général ni dense, ni varié
- s'interroge sur le tassement des sols suite à l'utilisation d'engins lourds
- craint que l'ONF réalise des coupes rases importantes afin de rentabiliser sa sylviculture
- insiste sur l'intérêt de conserver des arbres morts ainsi que des îlots feuillus et de vieux pins

Les randonneurs du Pyla souhaitent le développement de boucles locales de randonnées qui complèteraient le tracé du futur GR

Vivre la Teste confirme la nuisance du stationnement des campings cars sur le Parking du petit Nice et souhaite que l'on traite ce problème

La Teste de Buch , le 06 07 2005
L'aménagiste,
JP SULPY

Annexe 7

Forêt Domaniale de LaTeste
Inventaire des infrastructures linéaires - Réseau routier

Nom de la voie	Nature	Longueur	Emprise	Surface en m2	Largueur chaussée
Rf de la Balise	revêtue	865	6	5190	3
Rf de la Pointe d'Arcachon	revêtue	1110	6	6660	3
Rf de la Station Minerve	revêtue	700	6	4200	3
Rf du Chemin de fer	empierrée	1310	8	10480	4
Rf du Petit Lettas	revêtue	1090	8	8720	4
Rf de la Salie nord	revêtue	690	10	6900	5
Rf de la Salie sud	revêtue	1075	10	10750	6
Rf du Wharf	revêtue	720	6	4320	4
Rf du Wharf	empierrée	320	6	1920	4
Rf de Maubruc	revêtue	1700	8	13600	3,5
Rf de Maubruc	empierrée	2000	8	16000	4
Rf du Grand Lettas	empierrée	590	8	4720	4
Rf de Cazaux	empierrée	320	8	2560	4
Rf de Curepipe	empierrée	600	8	4800	4
Rf de la Limite	empierrée	930	8	7440	4
Rf du Poste des douanes	revêtue	320	6	1920	3
Total		14340		110180	

Voies incluses au sous parcellaire			
Nom de la voie	Nature	Longueur	Largueur chaussée
Parking du Petit Nice	revêtue	4050	3,5
Parking de la Lagune	revêtue	3450	3,5
Parking de la Salie nord	revêtue	1155	3,5
Parking de la Salie sud	revêtue	545	3,5
RF de la Mf de la Salie	revêtue	420	4
Voie de secours Petit Nice	empierrée	430	4
Voie de secours Lagune	empierrée	675	3
Piste cyclable Petit Nice/Salie Sud (CD218)	revêtue	6315	2
Piste cyclable: jonction piste littorale/piste DDE	revêtue	770	2
Piste cyclable Salie Sud (CD218)/Limite départementale	revêtue	5440	2

Annexe 8

Forêt Domaniale de LaTeste Inventaire des infrastructures linéaires - Pare feux

Pare feux	Longueur	Emprise	Surface en ha
1	560	10	0,56
2	505	10	0,505
3	1700	10	1,7
4	560	10	0,56
5	875	10	0,875
6	460	10	0,46
7	1495	10	1,495
8	355	10	0,355
9	670	10	0,67
10	430	10	0,43
11	710	10	0,71
12	735	10	0,735
13	605	10	0,605
14	710	10	0,71
15	790	10	0,79
16	3970	8	3,176
17	620	10	0,62
18	255	10	0,255
19	210	10	0,21
20	200	10	0,2
21	595	10	0,595
Pf de Bayonne	9955	10	9,955
Pf de la Limite Est	2435	10	2,435
Pf des Dunes de Lescourre	2555	10	2,555
Pf de Curepipe	1965	10	1,965
Pf de la Pointe d'Arcachon	715	10	0,715
Pf de Cazaux	1615	10	1,615
Pf du Petit lettas	870	10	0,87
Pf de Maubruc	2225	10	2,225
Pf de Peyroutas	2660	10	2,66
Total	42005		41,211

Annexe 9

Forêt Domaniale de LaTeste
Inventaire des infrastructures linéaires - Chemins DFCI

Chemin DFCI	Longueur
6 - 1	522
6 -1b	291
6 - 2b	1617
6 - 3	924
6 - 4	711
6 -4b	1968
6 - 5	606
6 - 5b	527
6 - 6	507
6 - 7	655
6 - 8	715
6 - 9	141
7 - 2	856
7 - 2b	254
8 - 2	537
8 - 2b	429
8 - 3	1159
8 - 3b	203
8 - 4	864
8 - 4b	1105
8 - 5	602
8 - 7b	351
8 - 8	1123
8 - 9	650
8 - 9b	475
9 - 1	526
9 - 2	670
9 - 2b	652
9 - 4	541
9 - 5	535
10 - 0b	770
10 - 6	1441
10 - 7	1111
10 - 7b	354
11 - 0	1221
11 - 1	932
11 - 1b	223
11 - 2	1806
11 - 2b	685
11 - 3	750
12 - 1	603
12 - 2	596
12 - 3	2129
12 - 3b	394
TOTAL	33731

ONE

Document

Annexe 10
Forêt Domaniale de LaTeste

Caractéristiques dendrométriques des scénarios sylvicoles

	DUNE				pplt avant coupe			coupe			N après coupe	N théoriqu ue	V/N av coupe	V/N coupe	K =Ve/V	tx prelvt
	type	age	Ho	Do	N	Dm	V	N	Dm	V						
F2	E1	18	12,15	21	1250	16	128	400	13	28	850	689,0	0,10	0,07	0,68	32%
40 ans	E2	24	15,77	27	850	21	205	280	18	50	570	483,8	0,24	0,18	0,74	33%
22m	E3	30	18,62	32	570	27	253	170	23	57	400	366,2	0,44	0,34	0,76	30%
	E4	40	22,00	40	400	34	337	120	30	79	280	263,2	0,84	0,66	0,78	30%
	CR	50	24,14	46	280	41	371	0			0	213,6	1,33			
F3	E1	22	12,40	21	1250	16	134	400	13	29	850	672,4	0,11	0,07	0,68	32%
40 ans	E2	28	15,10	26	850	20	185	280	18	45	570	516,5	0,22	0,16	0,74	33%
19m	E3	35	17,60	31	570	26	224	170	23	52	400	404,6	0,39	0,31	0,78	30%
	E4	45	20,20	37	400	32	276	100	29	54	300	313,8	0,69	0,54	0,78	25%
	CR	55	22,10	43	300	39	325	0	0	0	0	260,7	1,08			
F4	E1	27	12,10	21	1250	16	128	380	13	26	870	692,4	0,10	0,07	0,67	30%
40 ans	E2	34	14,40	25	870	20	170	270	17	39	600	553,0	0,20	0,14	0,74	31%
16m	E3	42	16,50	29	600	25	200	150	21	38	450	450,5	0,33	0,25	0,76	25%
	E4	52	18,40	34	450	29	237	100	26	41	350	374,1	0,53	0,41	0,78	22%
	CR	60	19,80	37	350	33	246	0	0	0	0	332,8	0,70			
F5	E1	36	12,10	21	1400	15	131	500	12	32	900	692,4	0,09	0,06	0,68	36%
40 ans	E2	45	14,00	24	900	19	155	300	16	39	600	575,1	0,17	0,13	0,75	33%
13m	E3	57	15,90	28	600	24	179	150	21	35	450	477,7	0,30	0,23	0,78	25%
	CR	65	16,90	31	450	27	188	0	0	0	0	433,2	0,42			

Rappel: déclenchement de E1 lorsque Ho = 12 mètres

Limite minimale de l'E1 (correspondant à Ho=11m et un V/N pplt de 0.09m3 soit un V/N coupé de 0.07m3 si K=0.8):

F2 : 17 ans F3 : 20 ans
F4 : 24 ans F5 : 32 ans

Etat d'assiette du groupe de régénération - Série 1

Année	Parcelle	Surface	Âge	Coupe	Densité avt coupe	Densité après coupe	Vol/ha	Vol unitaire	Volume total
2004	22a	5,02	48	cr	185		166,5	0,9	836
2004	22c	15,77	48	cr	235		211,5	0,9	3336
2004	35a	8,51	50	cr	120		132	1,1	1123
Somme 2004									5296
2005	1b	10,38	42	cr	250		250	1	2595
2005	14e	5,18	77	cr	260		234	0,9	1213
2005	15c	4,19	77	cr	160		144	0,9	604
2005	19a r1, r2	14,00	45	e5	360	280	30	0,4	420
2005	19b r1, r2	9,50	45	e5	340	280	30	0,5	285
2005	23g	2,18	48	cr	280		224	0,8	489
Somme 2005									5606
2006	18ar1,r2,r3	28,50	45	e5	345	280	30	0,45	855
2006	21ar1	6,00	49	cr	280		224	0,8	1344
2006	24f	0,27		cr			50	1	14
2006	24k	10,88	68	cr	240		288	1,2	3134
Somme 2006									5346
2007	2ar1	13,25	42	cr	260		260	1	3446
2007	7a r1,r2,r3	37,69	44	e4	350	270	45	0,6	1696
2007	8a r1, r2	35,38	41	e4	320	270	30	0,6	1061
2007	15ar	2,75	79	cr	310		310	1	853
2007	26br	4,00	74	cr	220		242	1,1	968
Somme 2007									8024
2008	17ar1, r2	28,00	42	e5	395	300	35	0,4	980
2008	21ar2	10,00	51	cr	280		252	0,9	2520
2008	21f	1,32		cr			50	0,9	66
2008	27cr	9,00	71	cr	280		308	1,1	2772
Somme 2008									6338
2009	1ar1	10,00	46	cr	280		336	1,2	3360
2009	6a	5,71	39	e3	550	400	50	0,5	286
2009	14ar	7,00	81	cr	230		253	1,1	1771
2009	14f	0,83		cr			50	1	42
2009	24d	7,67	43	e4	380	300	55	0,7	422
2009	24e	2,67	38	e4	350	280	55	0,8	147
2009	34d	5,62	55	cr	210		252	1,2	1417
Somme 2009									7443
2010	3b	4,45	38	e4	370	280	55	0,6	245
2010	9a	4,59	47	e4	340	270	35	0,5	161
2010	18ar1	3,50	40	cr	280		224	0,8	784
2010	19ar1	3,00	50	cr	280		196	0,7	588
2010	19br1	0,50	50	cr	280		196	0,7	98
2010	20r	15,00	52	e5	320	250	35	0,5	525
2010	25c	13,37	72	cr	290		290	1	3870
Somme 2010									6270
2011	2ar2	13,00	46	cr	280		336	1,2	4368
2011	22dr	7,00	55	cr	300		300	1	2100
Somme 2011									6468
2012	4a	19,43	43	e4	330	250	50	0,6	972
2012	7ar1	9,00	49	cr	270		243	0,9	2187
2012	8ar1	16,50	46	cr	270		243	0,9	4010
Somme 2012									7168
2013	7ar2	10,00	50	cr	270		243	0,9	2430
2013	19br2	9,00	55	cr	280		224	0,8	2016
2013	23ar1	14,00	59	cr	300		240	0,8	3360
Somme 2013									7806
2014	6a	5,71	44	e4	400	300	55	0,55	314
2014	24hr	2,50	76	cr	300		300	1	750
2014	25d	11,23	76	cr	290		319	1,1	3582
2014	35br	8,00	60	cr	170		238	1,4	1904
Somme 2014									6550
2015	1ar2	9,44	50	cr	280		420	1,5	3963
2015	18ar2	12,00	54	cr	280		252	0,9	3024
2015	18f	0,65		cr			50	1	32
2015	23er	2,00	62	cr	220		264	1,2	528
2015	24e	2,67	44	cr	280		364	1,3	972
Somme 2015									8519

Année	Parcelle	Surface	Âge	Coupe	Densité avt coupe	Densité après coupe	Vol/ha	Vol unitaire	VOLUME total
2016	3b	4,45	46	cr	280		336	1,2	1497
2016	3fr	2,78		cr			50	1	139
2016	17ar1 , r2	8,00	50	cr	300		240	0,8	1920
2016	22br	7,00	60	cr	300		330	1,1	2310
2016	23ar2	3,00	59	cr	300		270	0,9	810
2016	23cr	3,30	63	cr	220		264	1,2	871
Somme 2016									7547
2017	2ar3	13,00	52	cr	280		420	1,5	5460
2017	34ar	7,00	63	cr	210		294	1,4	2058
2017	34d	10,00	63	cr	210		294	1,4	2940
2017	35dr	5,00	63	cr	170		255	1,5	1275
Somme 2017									11733
2018	9a	4,59	53	cr	270		270	1	1240
2018	15br	4,00	91	cr	310		341	1,1	1364
2018	19ar2	11,00	58	cr	280		252	0,9	2772
2018	24ar	7,00	80	cr	320		320	1	2240
Somme 2018									7616
2019	4a	19,43	50	cr	250		275	1,1	5344
2019	8ar2	18,80	53	cr	270		324	1,2	6091
Somme 2019									11435
2020	6a	5,71	49	cr	300		360	1,2	2056
2020	7ar3	18,69	57	cr	270		297	1,1	5551
2020	20r	15,00	62	cr	250		250	1	3750
Somme 2020									11357
2021	17ar2	20,00	55	cr	300		270	0,9	5400
2021	18ar3	13,00	60	cr	280		280	1	3640
2021	18f	0,66		cr			50	1	33
2021	24d	7,67	55	cr	300		420	1,4	3220
2021	24f	1,00		cr			50	1	50
Somme 2021									12343
Total						X /			142865

Annexe 12
Forêt Domaniale de La Teste
Etat d'assiette du groupe d'amélioration - Série 1

Année	Parcelle	Surface	Âge	Coupe	Densité avt coupe	Densité après coupe	Vol/ha	Vol unitaire	Volume total
2005	19aa	10,29	45	e5	360	280	30	0,4	309
2005	19ba	5,82	45	e5	340	280	30	0,4	175
Somme 2005		16,10							483
2006	10a	41,35	30	e3	550	400	40	0,3	1654
2006	18aa	13,13	45	e5	345	280	30	0,45	394
Somme 2006		54,48							2048
2008	6b	6,16		e			25	0,2	154
2008	6d	4,23	37	e3	700	450	50	0,2	212
2008	17aa	23,96	42	e5	395	300	35	0,4	838
2008	28a	23,65	20	e1	1100	850	30	0,12	709
Somme 2008		51,84							1914
2010	11a	44,77	31	e3	650	420	50	0,25	2238
2010	20a	10,82	62	e5	320	250	35	0,5	379
2010	29a	15,44	20	e1	1200	850	35	0,1	540
2010	29c	17,98	22	e1	1000	800	20	0,1	360
2010	30a	18,33	20	e1	1000	800	30	0,16	550
Somme 2010		107,34							4067
2011	5a	27,05	34	e3	600	400	60	0,3	1623
2011	5b	7,45	37	e3	600	400	80	0,4	596
2011	5c	4,53	37	e3	425	350	35	0,5	159
2011	13a	7,39	25	e2	750	600	40	0,3	295
2011	31a	17,24	29	e3	485	400	35	0,5	603
2011	32a	18,08	29	e3	610	400	60	0,4	1085
2011	33a	2,39	26	e3	650	400	80	0,4	191
2011	33b	20,59	28	e3	400	300	35	0,35	721
Somme 2011		104,71							5273
2012	12a	36,65	29	e3	600	420	50	0,25	1833
2012	16	31,97	51	e5	410	400	50	0,45	1599
2012	28c	13,14	21	e1	1100	850	30	0,12	394
2012	30b	10,84	28	e3	650	420	50	0,3	542
2012	31c	9,28	28	e3	645	400	60	0,3	557
Somme 2012		101,88							4924
2014	28a	23,65	26	e2	850	570	50	0,2	1182
Somme 2014		23,65							1182
2015	9b	43,46	25	e4	380	300	45	0,6	1956
2015	30c	9,55	18	e4	1250	850	28	0,07	267
2015	32b	21,20	31	e3	540	400	40	0,3	848
Somme 2015		74,20							3071
2016	3a	30,22	45	e4	350	280	45	0,7	1360
2016	6c	16,15	45	e4	400	300	70	0,7	1131
2016	6d	4,23	45	e4	450	300	60	0,4	254
2016	10a	41,35	40	e4	400	300	50	0,5	2068
2016	29a	15,44	26	e2	850	570	50	0,2	772
2016	29b	1,11	26	e2	600	500	20	0,2	22
2016	29c	17,98	28	e2	800	570	50	0,22	899
2016	30a	18,33	26	e2	800	570	60	0,3	1100
Somme 2016		144,82							7605
2017	4b	14,75	45	e4	390	400	55	0,6	812
2017	13a	7,39	31	e3	570	400	55	0,4	406
Somme 2017		22,14							1218
2018	5a	27,05	45	e4	400	300	40	0,4	1082
2018	5b	7,45	45	e4	400	300	50	0,5	372
2018	5c	4,53	45	e4	350	280	45	0,55	204
2018	28b	13,26	25	e2	900	600	30	0,1	398
Somme 2018		52,29							2056
2019	11a	44,77	40	e4	420	300	45	0,4	2015
2019	26a	14,42	22	e1	1200	850	30	0,07	433
2019	26c	12,26	25	e1	1000	750	25	0,1	307
2019	27a	19,87	25	e1	1000	750	25	0,1	497
2019	27b	17,71	22	e1	1200	850	30	0,7	531
Somme 2019		109,04							3782
2020	28a	23,65	32	e3	570	400	50	0,3	1182
2020	31a	17,24	38	e4	400	300	50	0,6	862
2020	31b	7,53	38	e4	300	250	30	0,6	226
2020	32a	18,08	38	e4	400	300	50	0,5	904
2020	33a	2,39	35	e4	400	300	60	0,6	143
2020	33b	20,59	37	e4	400	300	50	0,5	1029

Année	Parcelle	Surface	Âge	Coupe	Densité avt coupe	Densité après coupe	Vol/ha	Vol unitaire	Volume total
Somme 2020		89,48							4347
2021	12b	14,66	41	e4	420	300	55	0,55	806
2021	14b	6,94	25	e1	1250	850	25	0,07	173
2021	14c	2,40	25	e1	1250	850	25	0,07	60
2021	23b	8,62	23	e1	1250	850	30	0,07	259
2021	24g	3,53	23	e1	1250	850	30	0,07	106
2021	25a	7,89	23	e1	1250	850	30	0,07	237
2021	25b	9,86	22	e1	1250	850	30	0,07	296
2021	30c	9,55	24	e2	850	570	50	0,18	477
2021	31c	9,28	37	e4	400	300	45	0,5	417
2021	31d	8,07	37	e4	300	250	30	0,5	242
Somme 2021		80,80							3074
Total		1038,93							45044

Somme Volume t		Coupe					Total
Année	e	e1	e2	e3	e4	e5	
2005						483	483
2006					1654	394	2048
2008	154	709			212	838	1914
2010		1450			2238	879	4067
2011			295		4978		5273
2012		394			2931	1599	4924
2014			1182				1182
2015		267			848	1956	3071
2016			2793			4812	7605
2017					406	812	1218
2018			398			1658	2056
2019		1767				2015	3782
2020				1182		3165	4347
2021		1131	477			1466	3074
Total	154	5719	5146	14448	15883	3693	45044

Annexe 13
Forêt Domaniale de La Teste
Etat d'assiette du groupe de régénération - Série 2

Année	Parcelle	Surface	Âge	Coupe	Densité avt coupe	Densité après coupe	Vol/ha	Vol unitaire	Volume total
2006	105dr	2	68	cr	400		220	0,55	440
2006	105h	1,1724	68	cr	400		220	0,55	258
2006	105i	0,9515	64	cr	300		225	0,75	214
Somme 2006		4,1239							912
2009	104ar	1,5	43	e4	500	300	60	0,4	90
Somme 2009		1,5							90
2010	101d	0,8988	100	cr	260		208	0,8	187
2010	101j	1,2725	100	cr	260		286	1,1	364
Somme 2010		2,1713							551
2011	106b	4,4457	57	cr	350		245	0,7	1089
2011	106c	4,7768	57	cr	350		245	0,7	1170
Somme 2011		9,2225							2260
2014	102gr	1	86	cr	250		213	0,85	213
2014	102hr	2	86	cr	225		248	1,1	495
2014	108d	8,1481	58	cr	200		240	1,2	1956
Somme 2014		11,1481							2663
2015	104ar	1,5	49	cr	300		240	0,8	360
2015	107a	6,9327	59	cr	190		266	1,4	1844
Somme 2015		8,4327							2204
2016	108ar	10	60	cr	200		260	1,3	2600
Somme 2016		10							2600
2018	105br	1,5	66	cr	300		300	1	450
2018	105g	2,0305	66	cr	300		300	1	609
2018	107d	5,5711	62	cr	270		351	1,3	1955
Somme 2018		9,1016							3015
Total		55,70							14294

Annexe 14
Forêt Domaniale de La Teste
Etat d'assiette du groupe d'amélioration - Série 2

Année	Parcelle	Surface	Âge	Coupe	Densité avt coupe	Densité après coupe	Vol/ha	Vol unitaire	Volume total
2005	103d	11,83	32	e3	520	400	30	0,3	355
2005	105e	1,57	39	e3	600	400	60	0,35	94
Somme 2005		13,39							449
2009	104aa	17,35	43	e3	500	400	40	0,4	694
2009	106a	4,97	43	e3	550	420	40	0,3	199
Somme 2009		22,32							893
2011	101a	0,92	28	e2	700	500	35	0,18	32
2011	101g	0,63	35	e3	600	420	30	0,2	19
2011	101k	3,31	30	e3	485	320	35	0,3	116
2011	104b	9,75	40	e3	450	350	30	0,3	293
2011	105a	3,98	40	e3	450	350	40	0,4	159
Somme 2011		18,59							618
2013	103a	3,21	35	e3	500	400	30	0,3	96
2013	103e	11,17	37	e3	460	380	30	0,33	335
2013	105e	1,57	47	e4	400	300	40	0,5	63
Somme 2013		15,95							494
2018	101c	1,25	21	e1		850	30	0,07	37
2018	102a	3,38	27	e1		900	25	0,07	85
2018	102c	10,29	27	e1		900	25	0,07	257
2018	102e	2,19	27	e1		900	25	0,07	80
2018	103d	11,83	45	e4	400	300	50	0,5	591
2018	104aa	17,35	47	e4	400	300	50	0,5	868
2018	104c	12,95	55	e4	480	400	25	0,34	324
2018	106a	4,97	52	e4	420	350	35	0,5	174
2018	106d	7,99	48	e4	500	400	40	0,4	320
Somme 2018		73,20							2735
2021	101a	0,92	38	e3	500	400	40	0,4	37
2021	101g	0,63	45	e4	420	300	40	0,4	25
2021	101h	0,93	55	e5	300	250	25	0,5	23
Somme 2021		2,47							85
Total		144,99							5251

Annexe 15
Forêt Domaniale de La Teste
Normes des travaux de régénération

Norme 112P.M10B :

Régénération naturelle assistée par semis de pins maritimes , variante, sous étage dense.

Echéancier	Nature et description des travaux	Coût en €/ha
n - 2	Debroussaillage au rouleau landais croisé ou broyeur lourd	250
n	Travail du sol au rouleau landais	100
	Fourniture de 8kg de garines par ha	240
	Semis à la volée	40
n + 2	dégagement de semis	360
	regarnis	PM
n + 4	Ouverture des cloisonnements	110
	Premier dépressage	540
		1640

Norme 113P.M30

Régénération artificielle par semis en ligne de pins maritimes

Echéancier	Nature et description des travaux	Coût en €/ha
n - 4	Debroussaillage au rouleau landais croisé ou broyeur lourd	250
n	Débroussaillage en plein au rouleau landais	90
	Labour partiel à la charrue à socle (ou à disque)	150
	Pulvérisation du labour	80
	Semis en ligne à raison de 3kg/ha	60
	Fourniture des graines	90
n + 2	Entretien d'une interligne sur 2	75
	Dégagement de semis	180
	Regarnis	Pm
n + 5	Entretien d'une interligne sur 2	75
	Premier dépressage	200
		1250

Annexe 16
Forêt Domaniale de La Teste
Normes des travaux d'amélioration

Normes 115P.M11, 115P.M21, 115P.M31

Entretien des peuplements - Tous types

Echéancier	Nature et description des travaux	Coût en €/ha
n + 10	Entretien d'une interligne sur 2	75
	Second dépressage après semis en ligne	200
n + 10	Entretien du cloisonnement	75
	Second dépressage après semis en plein	360
n + 10	Elagage de pénétration (zone d'accueil)	360
E1 - 4	Entretien d'une interligne sur 2 ou du cloisonnement	75
	Elagage à 3 mètres de 600tg/ha (peuplement à fertilité 2 et 3)	450
E1 - 1	Entretien d'une interligne sur 2 ou du cloisonnement	75
E2 - 1	Entretien d'une interligne sur 2 ou du cloisonnement	75
E3 - 1	Entretien d'une interligne sur 2 ou du cloisonnement	75
E4 - 1	Entretien d'une interligne sur 2 ou du cloisonnement	75
E5 - 1	Entretien d'une interligne sur 2 ou du cloisonnement	75

ANNEXE 17

Programme annuel des travaux

Année 2004

Nature des travaux	Parcelle	Surface	Coût/ha en € 2004	Coût total en € 2004
Débroussaillage avant coupe rase	1b	10,38	250	2595
Débroussaillage avant coupe rase	14e	5,18	250	1296
Débroussaillage avant coupe rase	15c	4,19	250	1048
Débroussaillage avant coupe rase	23g	2,18	250	545
Débroussaillage avant coupe d'amélioration	19aa	10,29	75	772
Débroussaillage avant coupe d'amélioration	19ar1	3,00	75	225
Débroussaillage avant coupe d'amélioration	19ar2	11,00	75	825
Débroussaillage avant coupe d'amélioration	19ba	5,82	75	437
Débroussaillage avant coupe d'amélioration	19br1	0,50	75	38
Débroussaillage avant coupe d'amélioration	19br2	9,00	75	675
Débroussaillage avant coupe d'amélioration	103d	11,83	75	887
Débroussaillage avant coupe d'amélioration	105e	1,57	75	118
Débroussaillage et semis à la volée	107b	6,01	380	2284
Travail du sol et semis artificiel en ligne	107c	8,58	470	4033
Débroussaillage et semis à la volée	108b	7,07	380	2687
Travail du sol et semis artificiel en ligne	108c	8,89	470	4177
TOTAL				22640

Nature des travaux	Données	Somme
Débroussaillage avant coupe d'amélioration	Somme Surface	53,00
	Somme Coût total en € 2004	3975
Débroussaillage avant coupe rase	Somme Surface	21,94
	Somme Coût total en € 2004	5485
Débroussaillage et semis à la volée	Somme Surface	13,08
	Somme Coût total en € 2004	4971
Travail du sol et semis artificiel en ligne	Somme Surface	17,47
	Somme Coût total en € 2004	8209
Total Somme Surface		105,49
Total Somme Coût total en € 2004		22640

Programme annuel des coupes et travaux

[illegible]

Parcelle	Surface	ess	Age	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
13a	7,39	Pm	18							DEB	E2					DEB	E3				
13f	0,59	Pm																			
14aa	1,83	Pm	76					DEBR	R	SEMN											
14ar	7,00	Pm	76																		
14b	6,94	Pm	7				OP2													DEB	E1
14c	2,40	Pm	7				OP2													DEB	E1
14d	5,08	Pm	49																		
14e	5,18	Pm	76	DEBR	R	SEMN		DS		DSD						OP2					
14f	0,83	Pm							R												
15aa	0,64	Pm	76																		
15ar	2,75	Pm	76			DEBR	R	SEMN		DS		DSD					OP2E				
15ba	0,50	Pm	76																		
15br	4,00	Pm	76														DEBR	R	SEMN		DS
15c	4,19	Pm	76	DEBR	R	SEMN		DS		DSD						OP2E					
15d	0,42	Pm	76																		
15f	1,28	A																			
16	31,97	Pm	41								DEB	E5									
17aa	23,96	Pm	38				DEB	E5													
17ar1	8,00	Pm	38				DEB	E5							DEBR	R	SEMN		DS		DSD
17ar2	20,00	Pm	38				DEB	E5												DEBR	R
17f	0,94	Pm	IP.MV																		
18aa	13,13	Pm	43		DEB	E5															
18ar1	3,50	Pm	43		DEB	E5			DEBR	R	SEMN		DS		DSD						OP2
18ar2	12,00	Pm	43		DEB	E5								DEBR	R	SEMN		DS		DSD	
18ar3	13,00	Pm	43		DEB	E5														DEBR	R
18f	1,31	Pm													R						R
19aa	10,29	Pm	44	DEB	E5																
19ar1	3,00	Pm	44	DEB	E5				DEBR	R	SEMN		DS		DSD						OP2
19ar2	11,00	Pm	44	DEB	E5												DEBR	R	SEMN		DS
19ba	5,82	Pm	44	DEB	E5																
19br1	0,50	Pm	44	DEB	E5				DEBR	R	SEMN		DS		DSD						OP2
19br2	9,00	Pm	44	DEB	E5							DEBR	R	SEMN		DS		DSD			OP2
19c	0,71	Pm	AT								SEMN		DS		DSD						OP2
20a	10,82	Pm	46						DEB	E5											
20r	15,00	Pm	46						DEB	E5									DEBR	R	SEMN
21aa	10,72	Pm	47																		
21ar1	6,00	Pm	47		DEBR	R	SEMN		DS		DSD						OP2				
21ar2	10,00	Pm	47				DEBR	R	SEMN		DS		DSD						OP2		
21f	1,32	Pm						R													
22a	5,02	Pm	48	R	SEMN		DS			DSD						OP2					
22ba	4,91	Pm	48																		
22br	7,00	Pm	48													DEBR	R	SEMN		DS	DSD
22c	15,77	Pm	48	R	SEMN		DS			DSD						OP2					
22da	0,79	Pm	48																		
22dr	7,00	Pm	48							DEBR	R	SEMN		DS		DSD					
22e	14,39	Pm	3				DSD				OP2							EL3			
22f	6,17	CH																			
23aa	12,95	Pm	47																		
23ar1	14,00	Pm	47							DEBR	R	SEMN		DS		DSD					

Parcelle	Surface	ess	Age	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
23ar2	3,00	Pm	47												DEBR	R	SEMN		DS		DSD
23b	8,62	Pm	6					OP2									EL3			DEB	E1
23ca	2,70	Pm	51																		
23cr	3,30	Pm	51												DEBR	R	SEMN		DS		DSD
23d	5,94	Pm	1				DS		DSD				OP2								EL3
23ea	3,02	Pm	51																		
23er	2,00	Pm	51											DEBR	R	SEMN		DS		DSD	
23g	2,18	Pm	47	DEBR	R	SEMN		DS		DSD						OP2					
24aa	0,94	Pm	47																		
24ar	7,00	Pm	66														DEBR	R	SEMN		DS
24b	5,23	Pm	47																		
24c	4,98	Pm	2		DS			DSD				OP2									EL3
24d	7,67	Pm	38					DEB	E4											DEBR	R
24e	2,67	Pm	33					DEB	E4					DEBR	R	SEMN		DS		DSD	
24f	1,27	Pm				R															R
24g	3,53	Pm	6				OP2E										EL3			DEB	E1
24ha	0,63	Pm	66																		
24hr	2,50	Pm	66										DEBR	R	SEMN		DS		DSD		
24i	2,69	Pm	51																		
24j	2,19	CH																			
24k	10,88	Pm	66		DEBR	R	SEMN		DS		DSD						OP2				
24l	2,12	Pm	51																		
24m	1,59	Pm	1			DS		DSD					OP2								EL3
25a	7,89	Pm	6				OP2										EL3			DEB	E1
25b	9,86	Pm	5					OP2									EL3			DEB	E1
25c	13,34	Pm	66						DEBR	R	SEMN		DS		DSD						OP2
25d	11,23	Pm	66										DEBR	R	SEMN		DS		DSD		
26a	14,42	Pm	7				OP2								EL3			DEB	E1		
26ba	1,82	Pm	71																		
26br	4,00	Pm	71			DEBR	R	SEMN		DS		DSD						OP2			
26c	12,26	Pm	10		OP2										EL3			DEB	E1		
27a	19,87	Pm	10		OP2										EL3			DEB	E1		
27b	17,71	Pm	7				OP2								EL3			DEB	E1		
27ca	2,01	Pm	67																		
27cr	9,00	Pm	67				DEBR	R	SEMN		DS		DSD						OP2		
27f	1,05	A																			
28a	23,65	Pm	16				EL3	E1					DEB	E2					DEB	E3	
28b	13,26	Pm	11							EL3							DEB	E2			
28c	13,14	Pm	13					EL3			DEB	E1									
28f	2,42	A																			
29a	15,44	Pm	14			EL3			DEB	E1					DEB	E2					
29b	1,11	Pm	13			EL3									DEB	E2					
29c	17,98	Pm	16			EL3			DEB	E1					DEB	E2					
29d	1,85	Pm	16																		
29f	0,87	A																			
30a	18,33	Pm	14			EL3			DEB	E1					DEB	E2					
30b	10,84	Pm	18			EL3					DEB	E3									
30c	9,55	Pm	7				OP2L							EL3	E1					DEB	E2
30f	1,72	A																			

[illegible]

Parcelle	Surface	ess	Age	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
102z	6,91	Pm																			
103a	3,21	Pm	26									DEB	E3								
103b	2,90	Pm	53																		
103c	4,86	Pm	1			DS		DSD				OP2									
103d	11,83	Pm	31	DEB	E3												DEB	E4			
103e	11,17	Pm	28									DEB	E3								
103z	13,03	Pm																			
104aa	17,35	Pm	38					DEB	E3								DEB	E4			
104ar	1,50	Pm	38					DEB	E3					DEBR	R	SEMN		DS		DSD	
104b	9,75	Pm	33							DEB	E3										
104c	12,95	Pm	41														DEB	E4			
104p	5,55	PM																			
104z	9,69	Pm																			
105a	3,98	Pm	33							DEB	E3										
105ba	2,35	Pm	52																		
105br	1,50	Pm	52														DEBR	R	SEMN		DS
105c	2,30	Pm	52																		
105da	1,32	Pm	66																		
105dr	2,00	Pm	66		DEBR	R	SEMN		DS		DSD						OP2				
105e	1,57	Pm	38	DEB	E3							DEB	E4								
105g	2,03	Pm	52														DEBR	R	SEMN		DS
105h	1,17	Pm	66		DEBR	R	SEMN		DS		DSD						OP2				
105i	0,95	Pm	52		DEBR	R	SEMN		DS		DSD						OP2				
105p	2,17	Pm																			
105z	8,48	Pm																			
106a	4,97	Pm	48					DEB	E3								DEB	E4			
106b	4,45	Pm	50							DEBR	R	SEMN		DS		DSD					
106c	4,78	Pm	50							DEBR	R	SEMN		DS		DSD					
106d	7,99	Pm	32														DEB	E4			
106z	13,52	Pm																			
107a	6,93	Pm	48											DEBR	R			SEMA		DSL	
107b	6,01	Pm	0	SEMN		DS		DSD						OP2							
107c	8,58	Pm	0	SEMA		DSL		OP1						OP2L							
107d	5,57	Pm	48														DEBR	R	SEMN		
107z	12,07	Pm																			
108aa	1,56	Pm	48																		
108ar	10,00	Pm	48												DEBR	R			SEMA		DSL
108b	7,07	Pm	0	SEMN		DS		DSD						OP2							
108c	8,89	Pm	0	SEMA		DSL		OP1						OP2L							
108d	8,15	Pm	48										DEBR	R	SEMN		DS		DSD		
108z	14,34	Pm																			

ONE

Programme annuel des travaux
Année 2005

Nature des travaux	Parcelle	Surface	Coût/ha en € 2004	Coût total en € 2004
Débroussaillage avant coupe d'amélioration	10a	41,35	75	3102
Débroussaillage avant coupe d'amélioration	18aa	13,13	75	985
Débroussaillage avant coupe d'amélioration	18ar1	3,50	75	263
Débroussaillage avant coupe d'amélioration	18ar2	12,00	75	900
Débroussaillage avant coupe d'amélioration	18ar3	13,00	75	975
Débroussaillage avant coupe rase	21ar1	6,00	250	1500
Débroussaillage avant coupe rase	24k	10,88	250	2720
Débroussaillage avant coupe rase	105dr	2,00	250	500
Débroussaillage avant coupe rase	105h	1,17	250	293
Débroussaillage avant coupe rase	105i	0,95	250	238
Débroussaillage et semis à la volée	22a	5,02	380	1909
Débroussaillage et semis à la volée	22c	15,77	380	5994
Dégagement de semis en plein	24c	4,98	360	1794
Dégagement de semis en plein	34c	9,77	360	3516
Entretien du cloisonnement et second dépressage	26c	12,26	435	5334
Entretien du cloisonnement et second dépressage	27a	19,87	435	8644
Ouverture de cloisonnement, dégagement de semis et dépressage	101e	0,92	650	598
Ouverture de cloisonnement, dégagement de semis et dépressage	102d	4,27	650	2773
Travail du sol et semis artificiel en ligne	7b	4,02	470	1891
Travail du sol et semis artificiel en ligne	8b	2,75	470	1291
Travail du sol et semis artificiel en ligne	34b	10,50	470	4936
Travail du sol et semis artificiel en ligne	35c	14,76	470	6935
TOTAL				57089

Nature des travaux	Données	Somme
Débroussaillage avant coupe d'amélioration	Somme Surface	82,98
	Somme Coût total en € 2004	6224
Débroussaillage avant coupe rase	Somme Surface	21,00
	Somme Coût total en € 2004	5251
Débroussaillage et semis à la volée	Somme Surface	20,80
	Somme Coût total en € 2004	7903
Dégagement de semis en plein	Somme Surface	14,75
	Somme Coût total en € 2004	5309
Entretien du cloisonnement et second dépressage	Somme Surface	32,13
	Somme Coût total en € 2004	13978
Ouverture de cloisonnement, dégagement de semis et dépressage	Somme Surface	5,19
	Somme Coût total en € 2004	3370
Travail du sol et semis artificiel en ligne	Somme Surface	32,03
	Somme Coût total en € 2004	15053
Total Somme Surface		208,88
Total Somme Coût total en € 2004		57089

Programme annuel des travaux
Année 2006

Nature des travaux	Parcelle	Surface	Coût/ha en € 2004	Coût total en € 2004
Débroussaillage avant coupe d'amélioration	7a	37,69	75	2827
Débroussaillage avant coupe d'amélioration	8a	35,38	75	2654
Débroussaillage avant coupe rase	2ar1	13,25	250	3313
Débroussaillage avant coupe rase	15ar	2,75	250	688
Débroussaillage avant coupe rase	26br	4,00	250	1000
Dégagement de semis en plein	23d	5,94	360	2138
Dégagement de semis en plein	24m	1,59	360	573
Dégagement de semis en plein	103c	4,86	360	1749
Dégagement de semis en plein	107b	6,01	360	2164
Dégagement de semis en plein	108b	7,07	360	2546
Ouverture de cloisonnement, dégagement de semis et dépressage	22e	14,39	650	9350
Ouverture de cloisonnement, dégagement de semis et dépressage	102b	5,61	650	3644
Débroussaillage et élagage à 3 mètres	29a	15,44	525	8104
Débroussaillage et élagage à 3 mètres	29b	1,11	525	585
Débroussaillage et élagage à 3 mètres	29c	17,98	525	9441
Débroussaillage et élagage à 3 mètres	30a	18,33	525	9621
Débroussaillage et élagage à 3 mètres	30b	10,84	525	5690
Entretien du cloisonnement, second dépressage et élagage de pénétration	101c	1,25	795	992
Débroussaillage et dégagement de semis en ligne	107c	8,58	255	2188
Débroussaillage et dégagement de semis en ligne	108c	8,89	255	2266
Débroussaillage et semis à la volée	1b	10,38	380	3945
Débroussaillage et semis à la volée	14e	5,18	380	1970
Débroussaillage et semis à la volée	15c	4,19	380	1593
Débroussaillage et semis à la volée	23g	2,18	380	829
TOTAL				79867

Nature des travaux	Données	Somme
Débroussaillage avant coupe d'amélioration	Somme Surface	73,07
	Somme Coût total en € 2004	5480
Débroussaillage avant coupe rase	Somme Surface	20,00
	Somme Coût total en € 2004	5000
Débroussaillage et élagage à 3 mètres	Somme Surface	63,70
	Somme Coût total en € 2004	33442
Débroussaillage et semis à la volée	Somme Surface	21,94
	Somme Coût total en € 2004	8337
Dégagement de semis en plein	Somme Surface	25,47
	Somme Coût total en € 2004	9169
Entretien du cloisonnement, second dépressage et élagage de pénétration	Somme Surface	1,25
	Somme Coût total en € 2004	992
Ouverture de cloisonnement, dégagement de semis et dépressage	Somme Surface	19,99
	Somme Coût total en € 2004	12994
Débroussaillage et dégagement de semis en ligne	Somme Surface	17,47
	Somme Coût total en € 2004	4454
Total Somme Surface		242,88
Total Somme Coût total en € 2004		79867

Annexe 19
Forêt domaniale de La Teste

ENTRETIEN ET AMELIORATION DES EQUIPEMENTS TOURISTIQUES EN FORET DOMANIALE

Programme moyen annuel

Nature et quantité des travaux	Quantité existante	Quantité annuelle à entretenir	Unité	Prix unitaire en euro	Nature EC/EP	Coût des travaux (en espèces)		
						Entretien courant	Entretien périodique	Total
I) - Voierie et parking								
1 - Entretien de la voierie								
* Entretien des voies revêtues (11 km)								
. balayage voies parkings (2 passages)	11	11	km	450,00 €	EC	4 950,00 €		4 950,00 €
. bouchage nids de poule	11	11	km	350,00 €	EC	3 850,00 €		3 850,00 €
* Entretien des pistes gravées DFCI (6 km)								
. Elagage à l'épaveuse (6 km)	6	6	km	75,00 €	EC	450,00 €		450,00 €
. Dessablage ponctuel	6	1,00	km	750,00 €	EC	750,00 €		750,00 €
* Réfection de voies revêtues :								
. Réfection généralisée revêtement	40000	2 000	m²	6,60 €	EP		13 200,00 €	13 200,00 €
2 - Signalisation routière								
* Signalisation horizontale								
. entretien fléchages au sol (tous sites) (400 m²)	400	400	m²	4,00 €	EC	1 600,00 €		1 600,00 €
* Signalisation verticale								
. Remplacement panneaux routiers (tous sites)		10	u	40,00 €	EP		400,00 €	400,00 €
. Entretien supports bois		10	u	15,00 €	EC	150,00 €		150,00 €
. Remplacement de supports bois (5 u)		5	u	160,00 €	EP		800,00 €	800,00 €
3 - Places de parking								
* Rechargements ponctuels en écorces	54600	2730	m²	5,00 €	EC	13 650,00 €		13 650,00 €
* Création de places de parking								
. Décaissement, pose géotextile, épaulement calcaire, écorces, 1/2 traverses	54600	2000	m2	10,00 €	EP		20 000,00 €	20 000,00 €
* Elagage des branches mortes et évacuation (sécurité)	7000	350	u	20,00 €	EP		7 000,00 €	7 000,00 €
4 - Protections								
* Entretien des 1/2 traverses	8000	8000	ml	0,20 €	EC	1 600,00 €		1 600,00 €
* Réparation barrières et portails (6 u)	6	6	u	50,00 €	EC	300,00 €		300,00 €
SOUS TOTAL I						27 300,00 €	41 400,00 €	68 700,00 €
II - Accueil et information								
1 - Tables pique nique								
* Entretien	75	10	u	30,00 €	EC	600,00 €		600,00 €
* Réfection/remplacement (10 u)		10	u	500,00 €	EP		5 000,00 €	5 000,00 €
2 - Bloc sanitaire Petit Nice								
* Entretien/vidange + eau	1	1	u	15 000 €	EC	15 000,00 €		15 000,00 €
3 - Enquête de fréquentation								
* Comptages routiers (6 u)	6	6	u	75,00 €	EC	450,00 €		450,00 €
SOUS TOTAL II						16 050,00 €	5 000,00 €	21 050,00 €
III) - Propreté								
1 - Ramassage des ordures dispersées en forêt								
(200 he) sur zones dispersées + La Limite		200	he	15,00 €	EC	3 000,00 €		3 000,00 €
2 - Ramassage des ordures au sol sur parkings								
Parkings aménagés + Wharf (740 he + sacs)		740	he	14,50 €	EC	10 730,00 €		10 730,00 €
3 - Collecte des déchets et des sacs poubelles								
. Evacuation déchets encombrants par tracteur communal	10		he	38,00 €	EC			
. Evacuation ordures par bennes du District	340		he	56,00 €	EC	19 040,00 €		19 040,00 €
4 - Containers poubelles								
* Nettoyage en saison et maintenance	75		he	15,00 €	EC	1 125,00 €		1 125,00 €
* Fourniture de containers 750 litres	10		u	160,00 €	EP		1 600,00 €	1 600,00 €
5 - Evacuation des bois morts sur la plage								
. Collecte des déchets		5	J	1 300,00 €	EP		6 500,00 €	6 500,00 €
SOUS TOTAL III						33 895,00 €	8 100,00 €	41 995,00 €

ENTRETIEN ET AMELIORATION DES EQUIPEMENTS TOURISTIQUES EN FORET DOMANIALE

Programme moyen annuel

Nature et quantité des travaux	Quantité existante	Quantité annuelle à entretenir	Unité	Prix unitaire en euro	Nature EC/EP	Coût des travaux (en espèces)		
						Entretien courant	Entretien périodique	Total
IV) - Accès Plage								
1 - Caillebotis bois piéton (1m)								
* Pose/dépose (1300 ml)	1020	1300	ml	4,00 €	EC	5 200,00 €	3 900,00 €	5 200,00 €
* Entretien en saison (1200 ml)	1020	1300	ml	3,50 €	EC	4 550,00 €		4 550,00 €
* Remplacement de caillebotis piéton	1300	130	ml	30,00 €	EP			3 900,00 €
2 - Accès piétons à la plage de La Lagune								
* Confection d'une rampe d'accès plage pour les piétons	1	1	u	1 500,00 €	EC	1 500,00 €		1 500,00 €
3 - DZ								
* Pose/dépose et entretien (3 u)	3	3	u	400,00 €	EC	1 200,00 €		1 200,00 €
* Engins communaux pour nivellement DZ et aménagement des rampes d'accès secours	3	2	u	1 525,00 €	EC	3 050,00 €		3 050,00 €
* Aménagement en zone d'érosion dunaire: clotûre de guidage		1	f	5 000,00 €	EP		5 000,00 €	5 000,00 €
4 - Amélioration des accès piétons								
* Fourniture et pose de ganivelles Petit Nice		190	ml	13,00 €	EP		2 470,00 €	2 470,00 €
SOUS TOTAL IV						15 500,00 €	11 370,00 €	26 870,00 €
V) - Sauvegarde des sites								
1 - Reconstitution de zones dépérissantes								
* abattage, plantation et mise e plce de clotures		3000	m2	2,00 €	EP		6 000,00 €	6 000,00 €
* entretien plantations (dégagement, arrosage)		3000	m2	4,50 €	EP		1 500,00 €	1 500,00 €
2 - Nettoyage débroussaillage autour des parkings								
* Elagage, ronciers, coupe pins morts, dépressage reboisement de protection...	6	6	ha	6 000,00 €	EC	3 600,00 €		3 600,00 €
* Coupe Pins morts sur parkings		30	he	30,00 €	EC	900,00 €		900,00 €
3 - Entretien dune littorale au droit des sites fréquentés (1,5 km)								
* Entretien divers (couverture, brise vents)	2,00	2,00	km	1 000,00 €	EC	2 000,00 €		2 000,00 €
SOUS TOTAL V						6 500,00 €	7 500,00 €	14 000,00 €
TOTAL TRAVAUX						99 245,00 €	73 370,00 €	172 615,00 €
Encadrement ONF (17%)						15 755,00 €	11 630,00 €	27 385,00 €
TOTAL PROGRAMME						115 000,00 €	85 000,00 €	200 000,00 €

COMMUNE Forêt Domaniale	PLAN DE FINANCEMENT			
	FINANCEMENT THEORIQUE (d'après clés de financement)			
		Entretien Courant	Entretien Périodique	Total
La TESTE FD de La Teste	Montant TVX	115 000 €	85 000 €	200 000 €
	Département	23 000 €	34 000 €	57 000 €
	Etat/ONF	28 750 €	8 500 €	37 250 €
	Commune	63 250 €	42 500 €	105 750 €
	TOTAL	115 000 €	85 000 €	200 000 €

Annexe 20
Forêt domaniale de La Teste

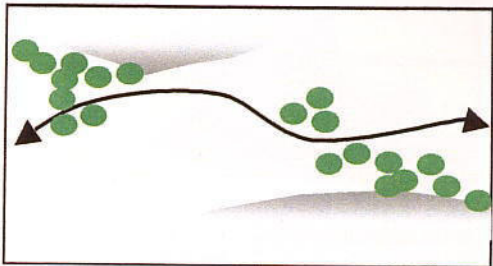
ENTRETIEN ET AMELIORATION DES PISTES CYCLABLES EN FORET DOMANIALE

Programme moyen annuel

Nature et quantité des travaux	Quantité existante	Quantité annuelle à entretenir	Unité	Prix unitaire	Nature EC/EP	Coût des travaux (Hors T.V.A.)		
						Entretien courant	Entretien périodique	Total
1 - Entretien courant								
Tronçon Le Petit Nice-Limite Sud du département								
1.1 Balayage de la chaussée : 5 passages (par souffleur et balayeuse)	12,2	12,2	km	200,00 €	EC	2 440 €		2 440,00 €
1.2 Entretien/dégagement des accotements	12,2	12,2	km	125,00 €	EC	1 525 €		1 525,00 €
1.5 Complément signalétique	12,2	12,2	km	25,00 €	EC	305 €		305,00 €
1.6 Propreté (ramassage des déchets le long de la piste)	12,2	12,2	km	50,00 €	EC	610 €		610,00 €
2 - Entretien périodique:								
2.1 Réfection généralisée du revêtement 1/20eme du linéaire	12,2	1220,0	m2	15,00 €	EP		18 300 €	18 300,00 €
TOTAL TRAVAUX						4 880,00 €	18 300,00 €	23 180,00 €
Encadrement ONF						820,00 €	3 000,00 €	3 820,00 €
TOTAL PROGRAMME						5 700,00 €	21 300,00 €	27 000,00 €

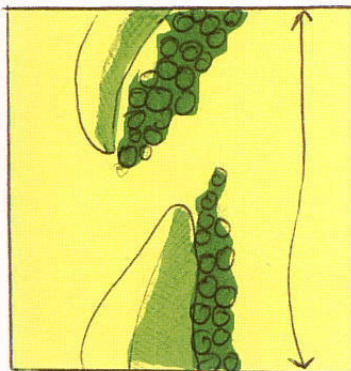
COMMUNE Forêt Domaniale LA TESTE	PLAN DE FINANCEMENT			
	FINANCEMENT THEORIQUE (d'après clés de financement)			
		Entretien Courant	Entretien Périodique	Total
	Montant TVX	5 700,00 €	21 300,00 €	27 000,00 €
	Département	1 140,00 €	8 520,00 €	9 660,00 €
	COBAS	4 560,00 €	12 780,00 €	17 340,00 €

Exemple4 : souligner les micro-relief et compartimenter la coupe par l'implantation des îlots de vieillissement



Des bouquets d'arbres sont réservés, soulignant des particularités du terrain, divertissant le regard et donnant du caractère au lieu.

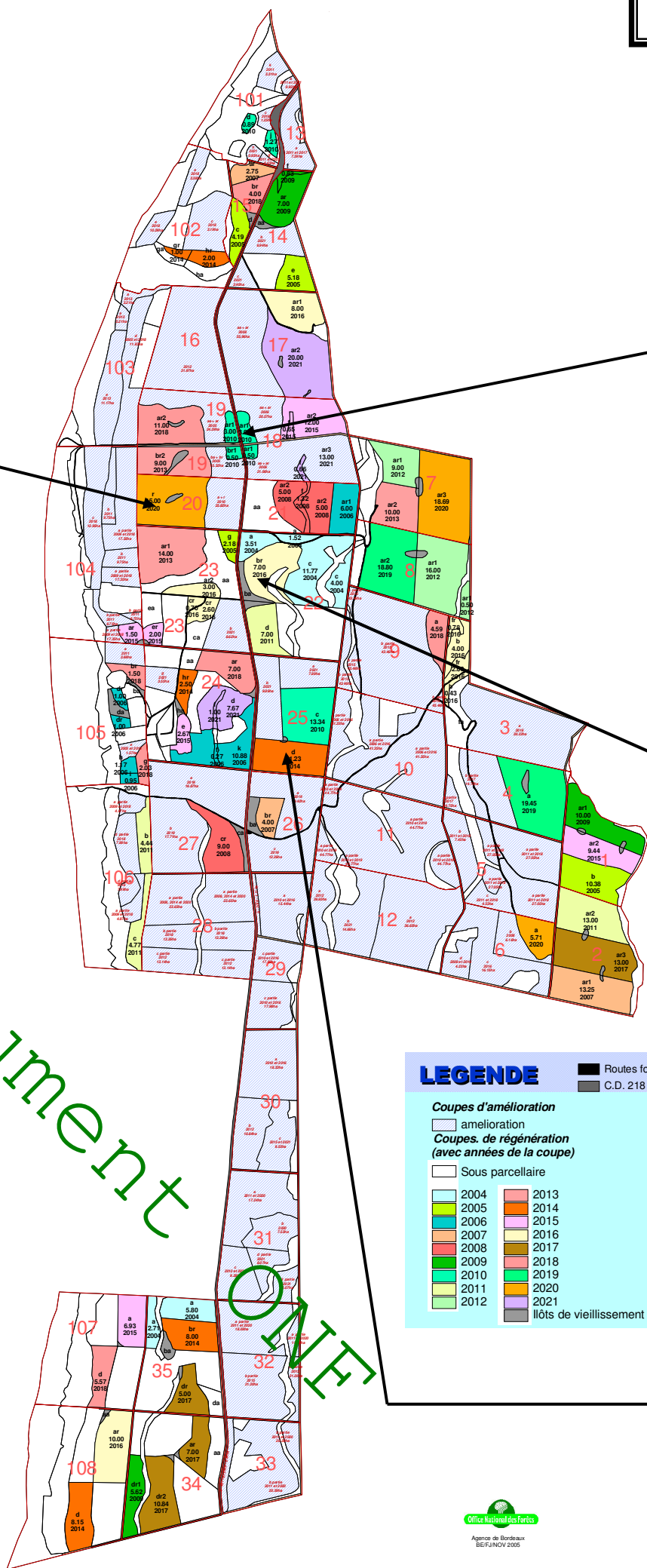
La présence d'un bouquet d'arbre derrière une dune, en sommet ou en bas de pente permet de ponctuer, de souligner le relief. Bien souvent cela apporte un point de vue intéressant sur l'horizon (comme filtré à travers le rideau transparent formé par les troncs des arbres.), casse la monotonie d'un parcours à travers une coune rase.



Placé en arrière d'un modèle de terrain, le bouquet d'arbres donne l'impression d'une surface rase moins étendue

En sommet de dune, le bouquet d'arbres attire le regard vers le sommet, crée une direction verticale forte, un repère remarquable

Placé en avant d'un petit modèle de terrain, le bouquet d'arbres souligne l'existence de celui-ci

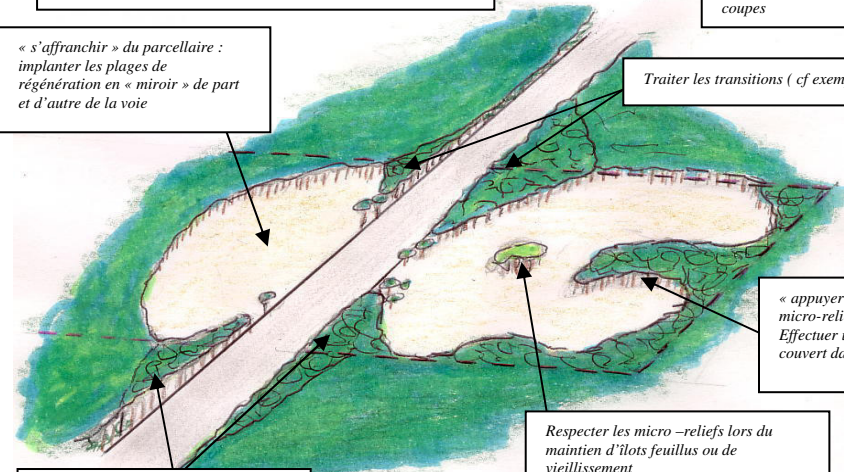


Exemple1 : implanter une plage de part et d'autre de lavoie

« s'affranchir » du parcellaire : implanter les plages de régénération en « miroir » de part et d'autre de la voie

Forme et dimensions de la plage, ordre de réalisation : voir carte de localisation des coupes

Traiter les transitions (cf exemple 2)



« appuyer » le fond de coupe sur les micro-reliefs Effectuer une éclaircie et un relevé de couvert dans les plages maintenues

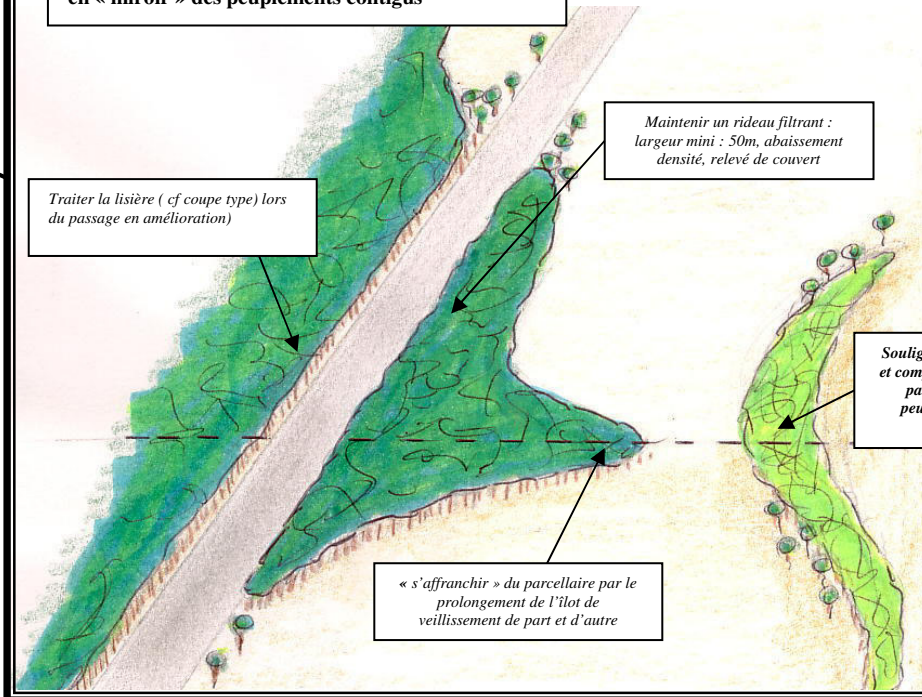
Traiter les transitions (cf exemple 2)

Exemple 2 : mise en place d'un îlot de vieillissement en « miroir » des peuplements contigus

Traiter la lisière (cf coupe type) lors du passage en amélioration)

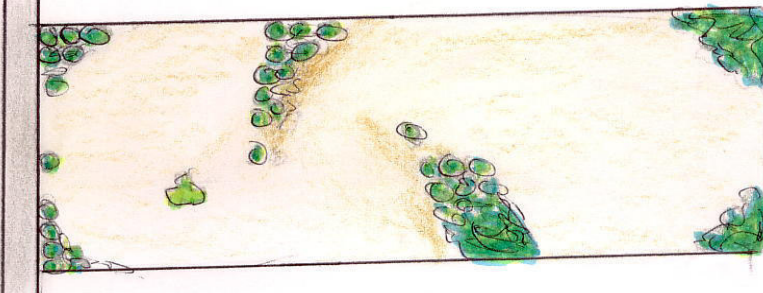
Maintenir un rideau filtrant : largeur mini : 50m, abaissement densité, relevé de couvert

Souligner les micro-reliefs et compartimenter l'espace par le maintien des peuplements feuillus d'avant dune



« s'affranchir » du parcellaire par le prolongement de l'îlot de vieillissement de part et d'autre

Exemple3 : coupe géométrique de grande profondeur : compartimenter l'espace en s'appuyant sur les micro-reliefs ou en conservant des bouquets de feuillus



Exemple 1 : créer une transition en profitant de la présence d'un premier plan feuillus

Abaissement densité (norme sylvicole-30%)
Relevé de couvert

Profiter de la micro-topographie pour l'implantation d'îlots de vieillissement contiguës

Coupe rase
Maintien d'un premier plan feuillus
Remplacement progressif par dégagement semis PM en mélange

Jeune peuplement PM

Abaissement densité (norme sylvicole-30%)
Relevé de couvert

Coupe rase
Maintien d'un premier plan feuillus
Remplacement progressif par dégagement semis PM en mélange

Coupe rase

Coupe rase
Maintien d'un premier plan feuillus
Remplacement progressif par dégagement semis PM en mélange

100 à 150 m

50 à 100 m

20 à 30 m

20 à 30 m

Exemple 2 : créer une transition en maintenant un premier plan de pins

Abaissement densité (norme sylvicole-30%)
Relevé de couvert

Maintien d'un premier plan Pin Maritime
Abaissement densité (norme-30%)
Relevé de couvert

Peuplement PM

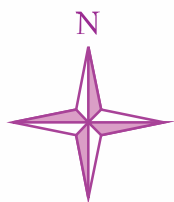
Coupe rase

Abaissement densité (norme sylvicole-30%)
Relevé de couvert

Maintien d'un premier plan Pin Maritime
Abaissement densité (norme-30%)
Relevé de couvert

30 à 60 m

100 à 150 m



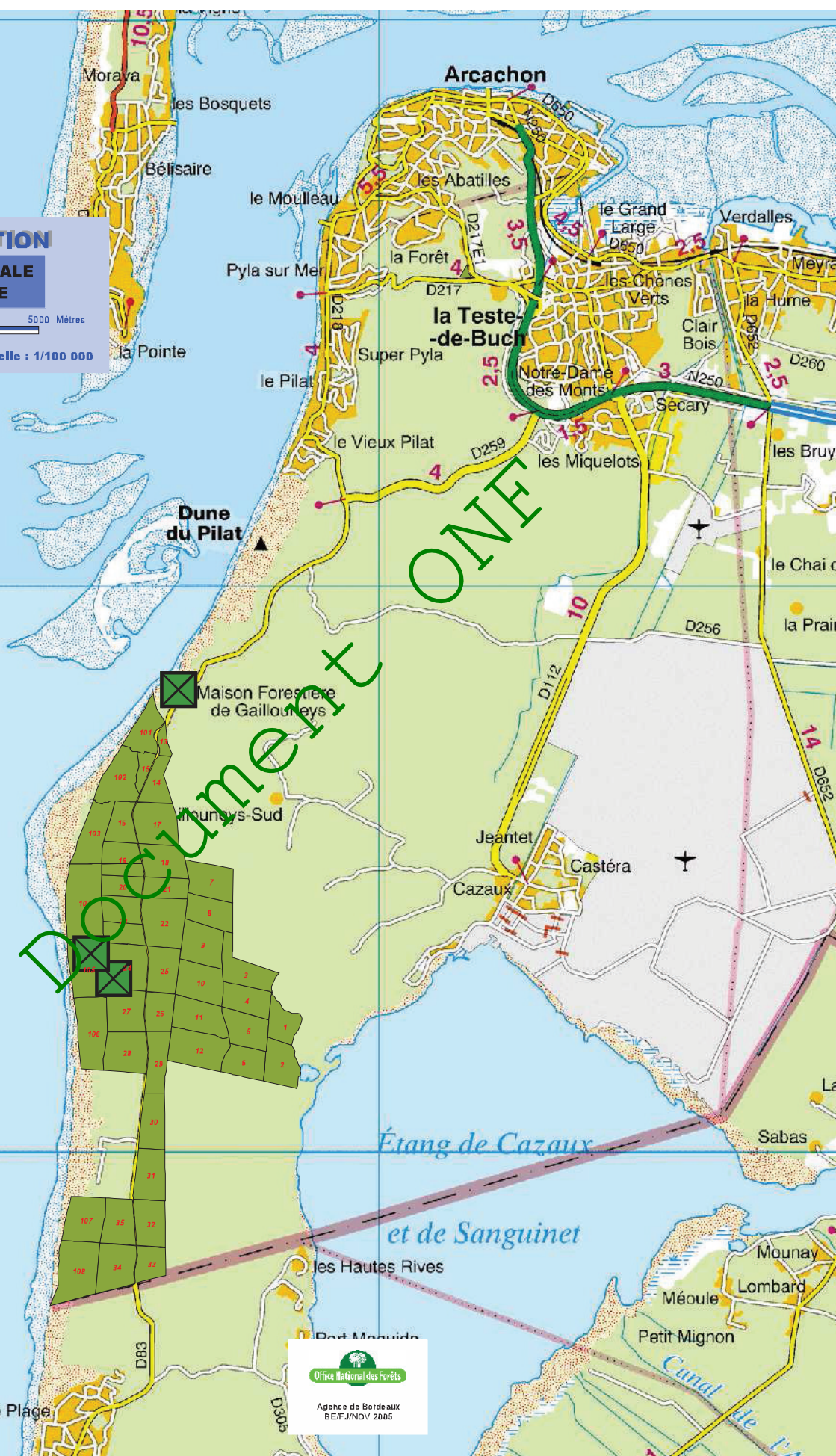
CARTE DE SITUATION

FORÊT DOMANIALE DE LA TESTE

0 5000 Mètres

CARTE N°1

Echelle : 1/100 000



Office National des Forêts

Agence de Bordeaux
BE/F/NOV 2005



M.F. gaillouneys

CARTE DU PARCELLAIRE FORESTIER

FORÊT DOMANIALE DE LA TESTE

0 500 1000 Mètres

CARTE n°2

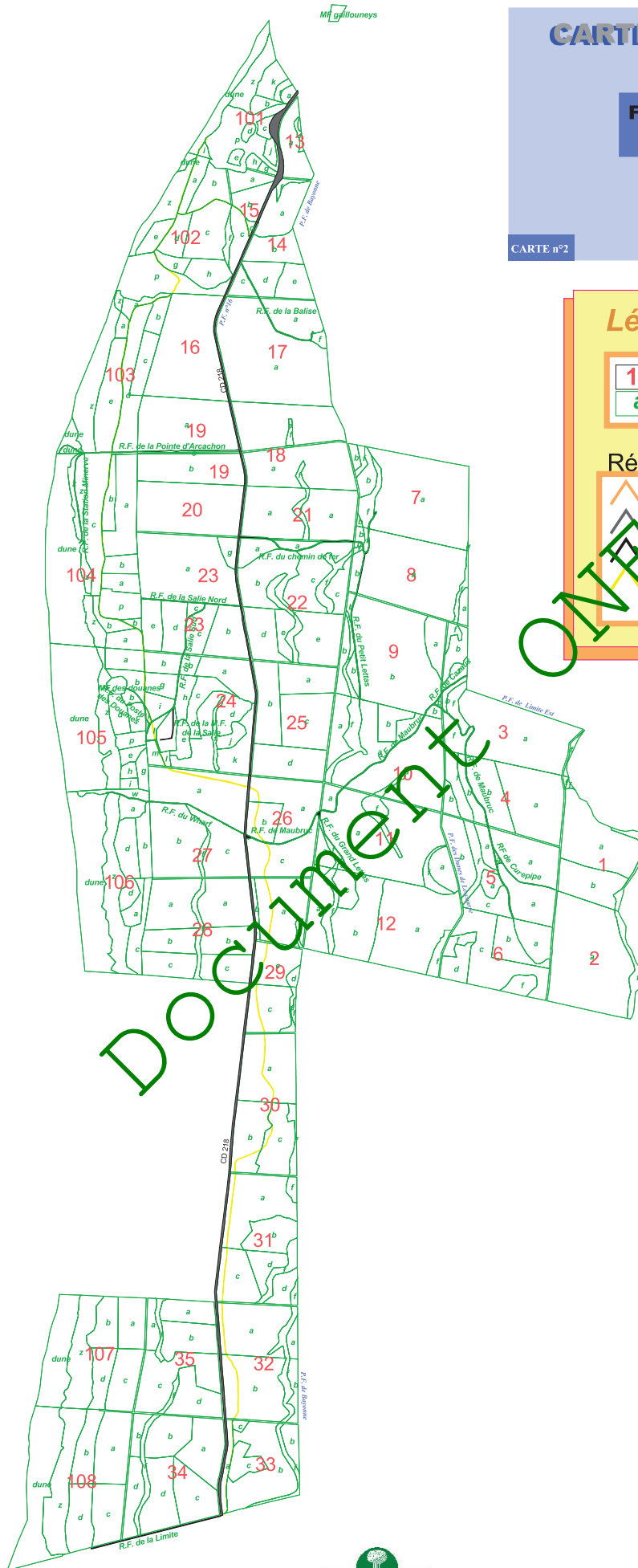
Echelle : 1/30 000

Légende

- 12** Parcellaire forestier
- a** Sous parcellaire forestier

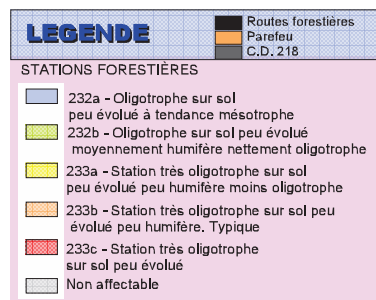
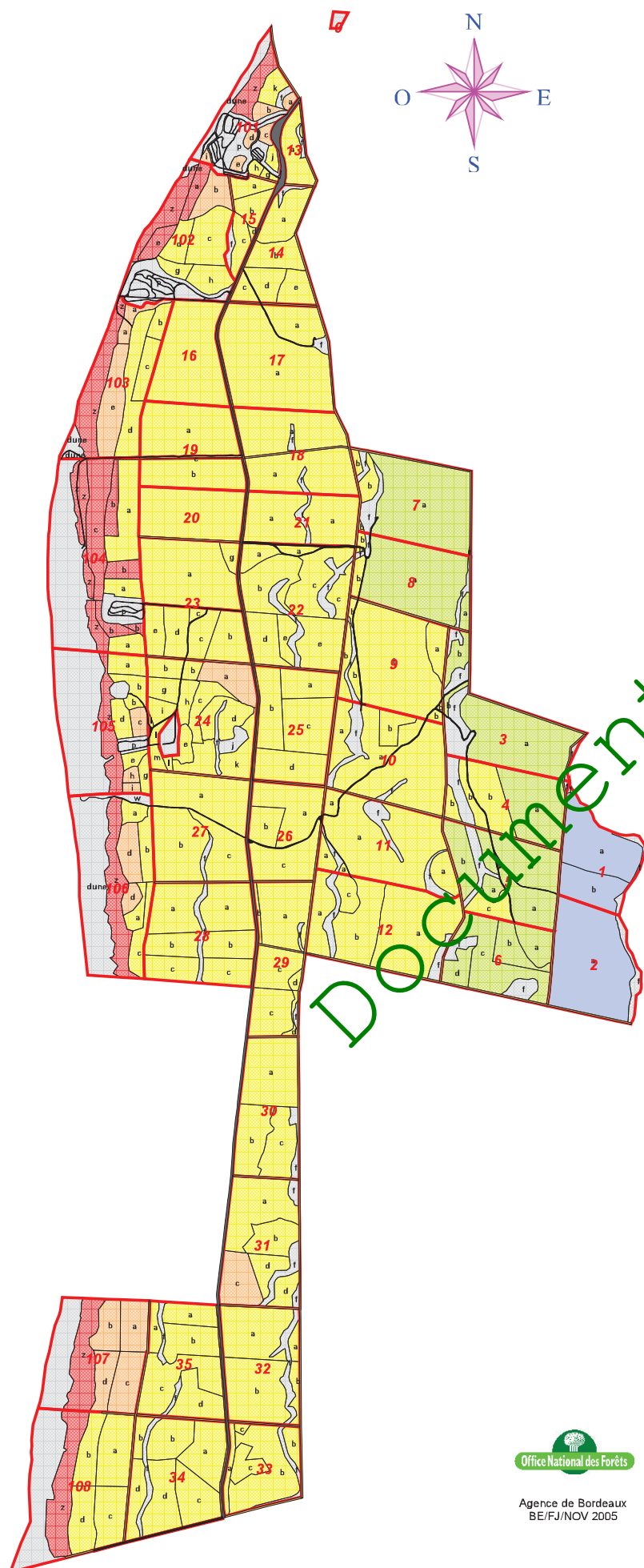
Réseau de desserte

- Parefeu
- C.D. 218
- Routes forestières
- Emprise piste cyclable

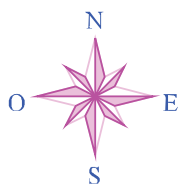


Office National des Forêts

Agence de Bordeaux
BE/FJ/NOV 2005



Agence de Bordeaux
BE/FJ/NOV 2005



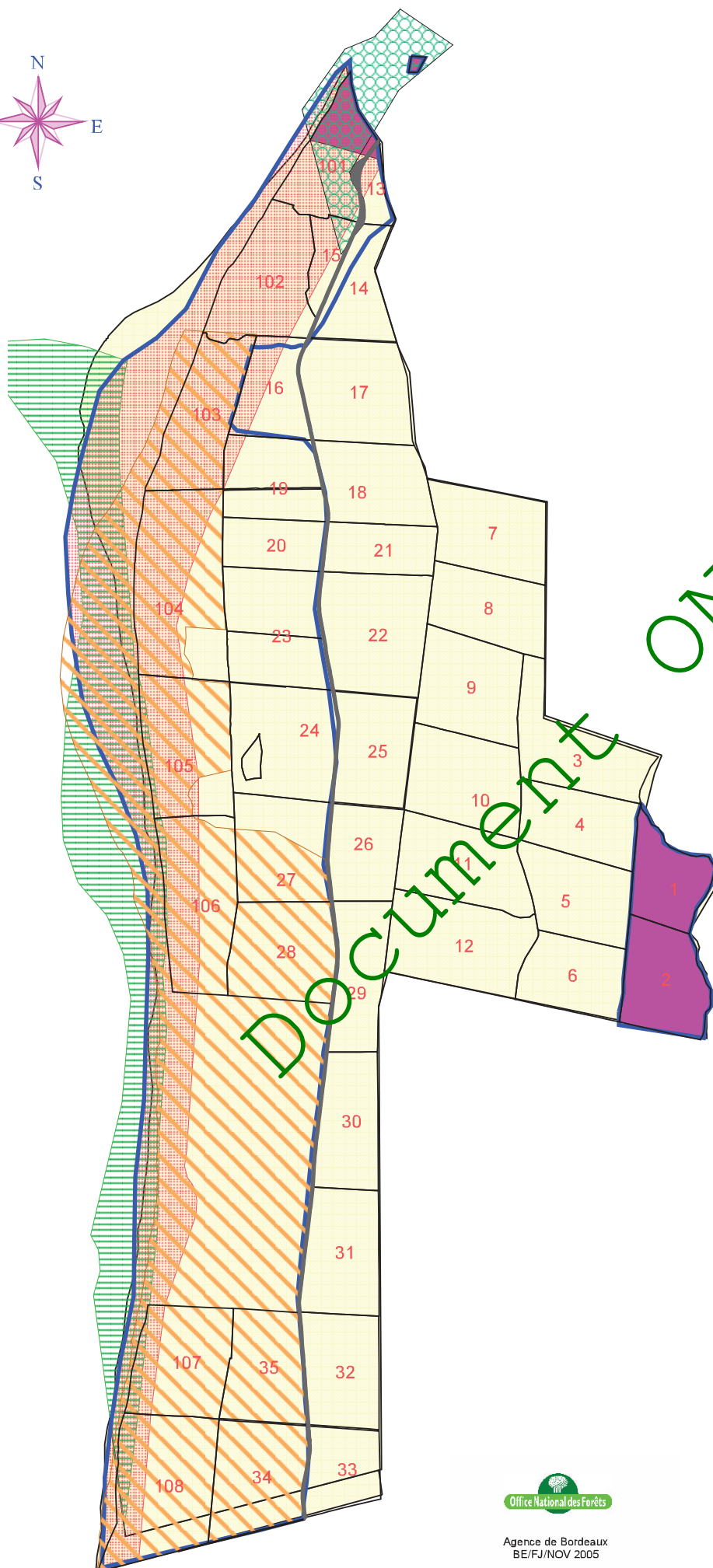
CARTE DES STATUTS DE PROTECTION

FORÊT DOMANIALE DE LA TESTE

0 500 1000 1500 Mètres

CARTE n°4

Echelle : 1/20 000



LEGENDE

C.D. 218

STATIONS FORESTIÈRES

- Site Natura 2000 "L01"
- Périmètre de la Loi Littorale
- Zone de Protection des Espaces Naturels Sensibles
- Zone d'aléas Plan de Prévention des Risques (P.P.R.), recul du trait de côte
- Site Naturel Classé
- Site Naturel Inscrit
- Z.N.I.E.F.F. de type2



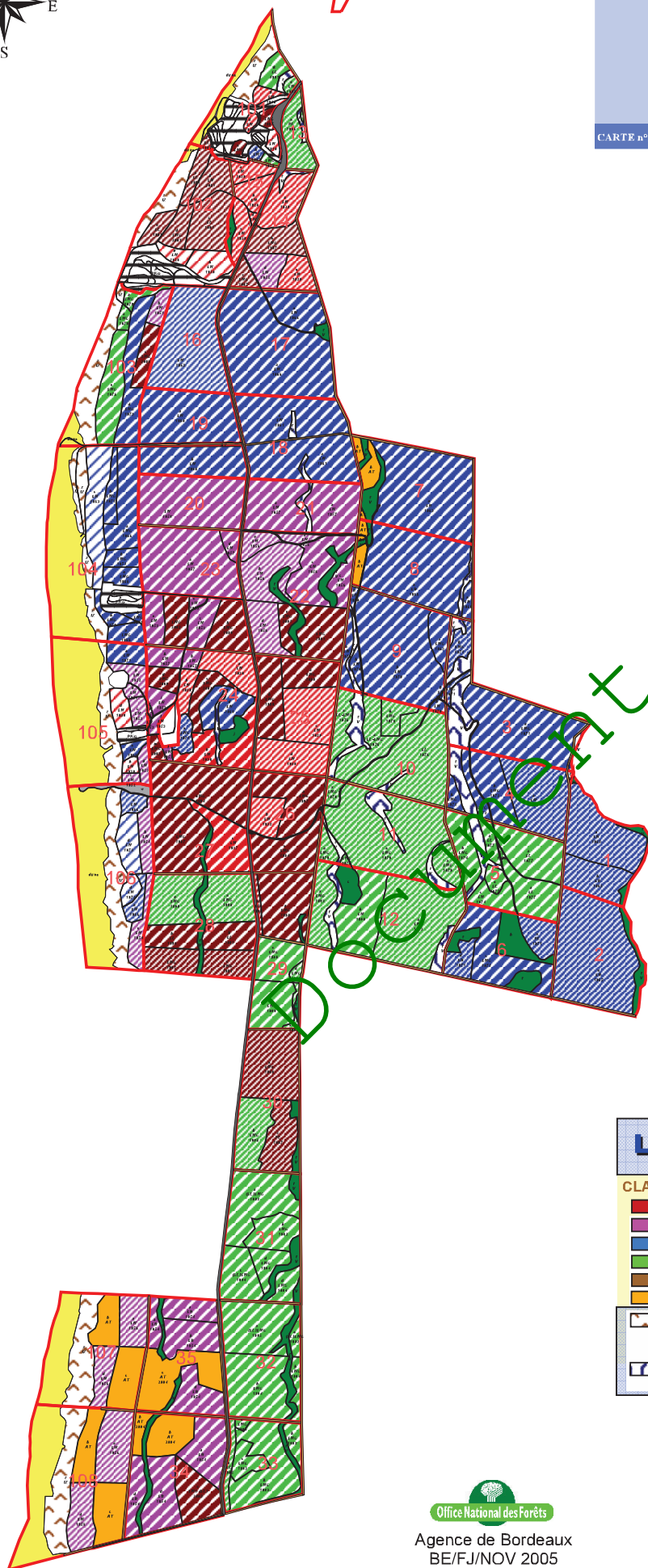
CARTE DES PEUPEMENTS

FORÊT DOMANIALE DE LA TESTE

0 1000 Mètres

CARTE n°5

Echelle : 1/30 000



LEGENDE

CLASSES D'ÂGE

- 1943 et -
- 1944 - 1958
- 1959 - 1973
- 1974 - 1988
- 1989 - 2003
- PM en attente

CLASSES DE FERTILITÉ

- F 2
- F 3
- F 4
- F 5

TYPE

- SB** SEMIS EN BANDE
- SL** SEMIS EN LIGNE
- SNC** SEMIS NATUREL CLOISONNÉ
- SN** SEMIS NATUREL
- PL** PLANTATION EN LIGNE
- 1987** ANNÉE D'INSTALLATION
- DUNE**
- VIDE NON BOISABLE**
- FEUILLUS DIVERS**
- PARKINGS BOISÉS EN PINS MARITIMES**

- Routes forestières
- Parefeu
- C.D. 218

- PEUPEMENTS IRRÉGULIERS DE PINS MARITIMES D'ARRIÈRE DUNE
- PEUPEMENTS IRRÉGULIERS DE PINS MARITIMES DE VERSANT EST DE DUNE



Agence de Bordeaux
BE/FJ/NOV 2005

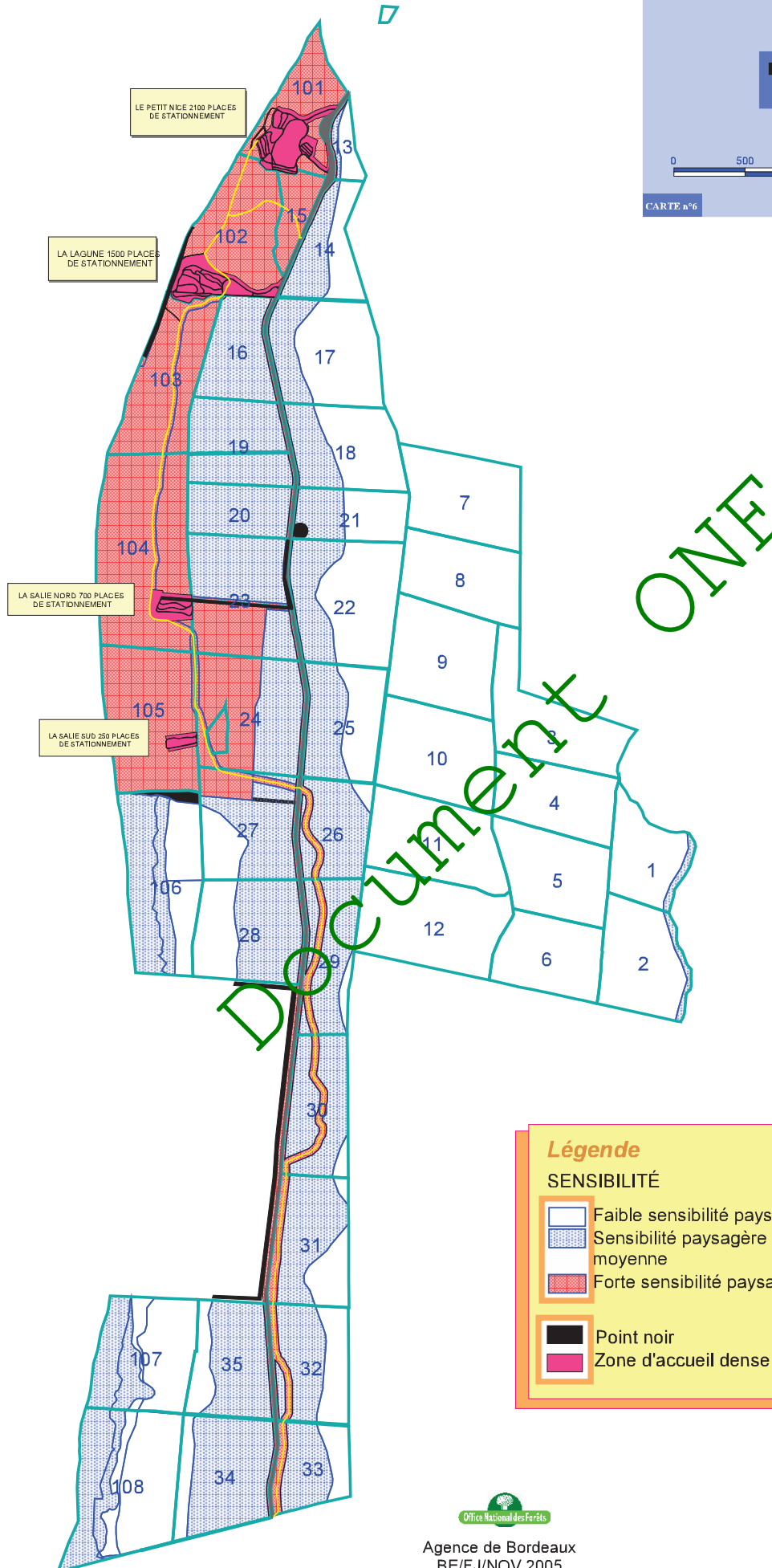
CARTE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES

FORÊT DOMANIALE DE LA TESTE

0 500 1000 Mètres

CARTE n°6

Echelle : 1/30 000



Légende

SENSIBILITÉ

- Faible sensibilité paysagère
- Sensibilité paysagère moyenne
- Forte sensibilité paysagère

- Point noir
- Zone d'accueil dense

Parcellaire

Réseau de desserte

- Route accès parking C.D. 218
- Axe piste cyclable



Agence de Bordeaux
BE/FJ/NOV 2005

FORÊT DOMANIALE DE LA TESTE

Echelle : 1/30 000



- Parefeu
- Route accès parking
- C.D. 218
- Routes forestières
- Emprise piste cyclable

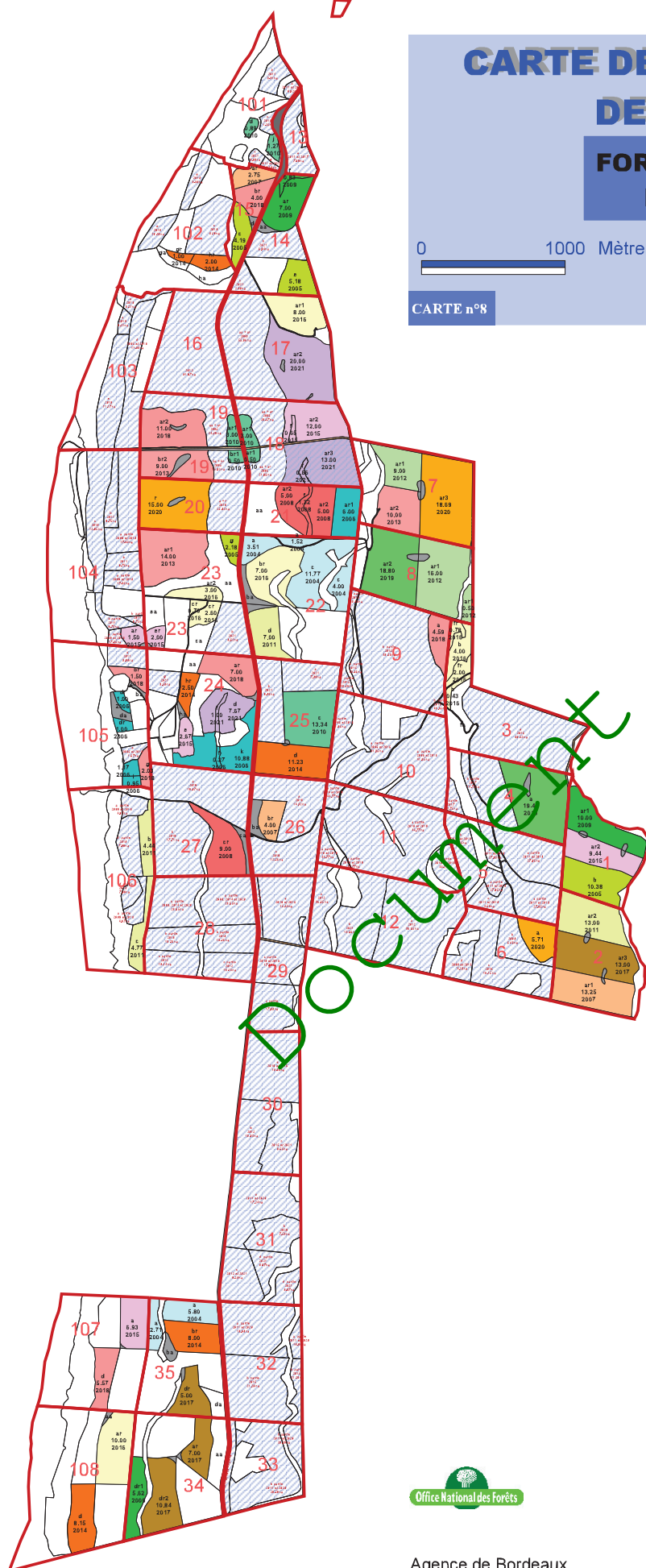
CARTE DE LOCALISATION DES COUPES

FORÊT DOMANIALE DE LA TESTE

0 1000 Mètres

CARTE n°8

Echelle : 1/30 000



LEGENDE

Routes forestières
C.D. 218

Coupes d'amélioration

amelioration

Coupes. de régénération (avec années de la coupe)

Sous parcellaire

2004
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012

2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021

Ilôts de vieillissement



Agence de Bordeaux
BE/FJ/NOV 2005



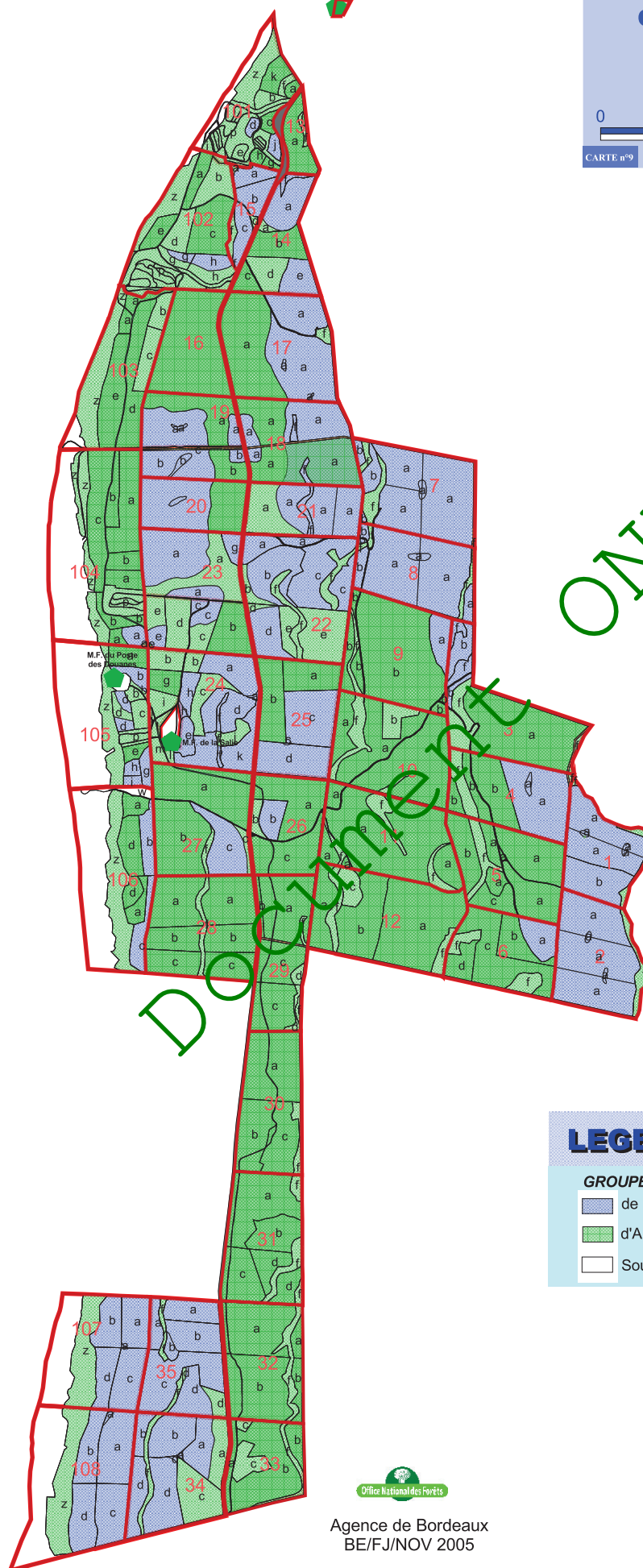
CARTE D'AMÉNAGEMENT

FORÊT DOMANIALE DE LA TESTE

0 500 1000 1500 Mètres

CARTE n°9

Echelle : 1/30 000



LEGENDE

GROUPES (avec années de la coupe)

de RÉGÉNÉRATION

d'AMÉLIORATION

Sous parcellaire